Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

Nº 56. — SAMEDI 2 OCTOBRE 1920.

« Un nouveau corps de policemen comprenant principalement des soldats anglais licenciés a été amené en Irlande ; ces policemen se ruent sur les villes, incendient les maisons, arrachent les hommes de leur lit, et sans procès, en pleine nuit, les collent contre un mur et les abattent à coups de fusil. »

T. P. O'CONNOR,
MEMBRE DU PARLEMENT ANGLAIS.

« MATIN » du 30 Septembre 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	10 fr.
Département et limitrophes	10 fr.
Autres départements	10 fr.
Etranger	11 fr.

Rédacteur - Administrateur :
F. GOURVIL
4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Après ça si les Irlandais ne sont pas contents, ils sont vraiment difficiles, diront le JOURNAL (Clément Vautel) et l'OUEST-ECLAIR (Un Monsieur qui a peur de signer).



An Nijerez

Dimeurz diweza ez eus bet en Etampes eun nijadeg evel ma vije ken aliez araok ar brezel, evit gounid ar « c'houpe » Gordon-Bennett. Nijerien gall, amerikan ha saoz a oa eno, pephini anezo o klask kas d'e vro ar volen aour.

Gant an nijerien c'hall eo deut al lore. Sadi Lecomte, gant eun « biplan », a 300 Hp, en deus graet 300 kard-leo an nijadeg en 1 eur ha 6 minuten : 25 leo en 21 m. 28 seg., ouspenn eul leo bep minuten, ha tost da 80 metr bep segonden !

Souezus !

Al laëron gariou

Emeur o paouez lakat an dorn en Haor-Nevez war eur vanden laëron a re o labour er gariou marc'hadourez. Ar re-man a zeue a benn dre forz troïou kamm da laëres wagoniou a bez : sukr, danvez a bep seurt traou a oa mad d'ezo, hag e werzent o laeronsion da gonversanted a zo breman anavezet hag o devo da renta kont eus o frenadennou. Konta 'rer o deus al laëron dibouezet pe distroet diwar o hent evit ouspenn eur milion a varc'hadoureziou. Banden ar « friou torret », a vije graet anezo ; en o fenn e oa ar breudeur Legrand ; breur-kaer unan anezo, Jules Lacauve a gemere en buroïou ar « grande vitesse », ar feillemon a oa red leunia evit gallout distrei ar wagoniou da skarza. Ar c'homplidiou a vije dalc'het en ti eur marc'hadour gwin a zo aet kuit n'ouzer ket da belec'h p' hen deus klevet c'houez fall en aër. Trizek konsort eus ar vanden a zo dija en disheol. Re all a vezo kolhieret hep dale.

En Lyon, eul lapouz all, a laboure e unan a zo ive o paouez beza tapet. Heman a c'hoarie war ar c'hezeg-houarn a vije lezet en « konsign » er gar. Bemde pe gazimant e kase unan gantan hag ec'h adwerze anezo goude beza chenchet o stumm eun nebeut. Laeret hen deus evelse war a lavar e-unan, war-dro 300 marc'h houarn, ha tennet hen deus tost da 60,000 lur gounidegez diouz e daoliou fin.

Eur c'hoarier akuit

Eur marc'hadour sukr eus Cuba an hini eo : Hannibal de Mesa, gounezet gantan 30 milion o c'hoari ar *bakarat* en Biarritz. Kustum da veza ouz taol glaz ar c'hazinoiou an aotrou-ze, sikouret gant eur chanz souezus, hen devoa araok-ze gounezet 10 milion en Aix Les-Bains, ha 3 milion hanter en Deauville, etre holl en tu hont da 43 milion. Taoliou kartou mad evel ma weler. Hogen, daoust hag-hen na ve ket mad da baotred ar « fisc » mont d'e gaout evit ma paëo d'an Tensor tailhou pounner, ar pounnera 'r gwella, « war an aferou ».

Mengleuzerien Bro-Zaoz

Ar re-man a oa krog eur wech c'hoaz da c'hoari enep ar gouarnamant evit goulenn kreskans o faë hag eur bern traou all. Ar gouarnamant a lavare n'helled ket kreski paë ar vengleuzerien anez lakat priz ar glaou da zevel c'hoaz, ar pez na raje plijadur da zen. Hogen, ar re-man a responte penaos ar gouarnamant saoz en devoa gounezet tremenn 67 milion lur sterling o werza e c'hlaou d'an estrenn, da lavaret eo ouspenn 7.250 000.000 lur, ha gant-ze e c'halle dioueret eun neubeud anezo. Hogen, goude kozeadennou hir etre kannaded ar vengleuzerien ha tud Londrez, divizet eo bet dilerc'hia an dihan-labour ac'hann d'eur pennad. Al levenez a zo bet bras dre-holl er vro, o klevet ar seurt kelou, ha sonet ha zo bet a blasou ar c'hleyer en ilizou evel deiz eur gouel bras. Met n'eo ket c'hoaz achu tre ar reuz, ha prestik marteze e c'hallfe tarza a nevez. Pinvidigez ha nerz Bro-Zaoz a zo etre daouarn ar vengleuzerien.

En Iverzon

Stad ar baour-kez enes a zo bepred ken mantruz. Deiz abet na dremenn anez na vije torfed war dorfed da lakat war gont ar Zaozon. Tri devez a zo, ar boliserien, evit venji emezint laz unan eus o serjanted, a 'n em gavas a vanden en kervihan Mallow, hag e lakent an tan en ti-ker hag en eur bern tier all goude beza skuilhet petrol warno.

An darn vuia eus an dud-se a zo paotret dirankont a vije gwelloc'h o flas er galeou eged oc'h ober ar polis. Met Bro Zaoz a renk ober gant ar pez a gav. Pa na gev ket a dud honest evit muntra Iverzon et laka d'hen ober tud hag a zo flijadur laza, peilha ha devi. Goude-ze e c'hallo lavaret eo bet en em gannet epad er brezel evit difenn ar « sivilization » enep ar « sovajiri ».

QUELQUES NOTES sur la vie de Terence Mac Swiney
Lord-Maire de Cork

Représentant au Parlement Républicain Irlandais de la circonscription du Mid-Cork.

Agé de 40 ans, né le 28 mars 1880.

Fils de feu John Mac Swiney, de Cork.

A fait ses études au North Monastery des Christian Brothers, à Cork. Bachelier de l'Université Royale d'Irlande, diplômé des sciences mentales et morales. Ardent étudiant de philosophie.

Débuta dans la carrière commerciale chez MM. Dwyer et Cº., à Cork, comme employé à la comptabilité.

Devint plus tard professeur technique de commerce, dépendant du Ministère de l'Agriculture et de l'enseignement technique (en Irlande).

Dès son enfance, s'est toujours vivement intéressé à la politique, et a toujours travaillé pour l'indépendance complète de l'Irlande. Il était membre de la Celtic Literary Society (Cork), de la Ligue Gaélique, du Wolf Tone Club et de toutes les sociétés nationales de l'Irlande moderne. Il est membre de l'organisation des volontaires irlandais depuis le début.

Aux élections générales de décembre 1918, il se présenta comme candidat du Sinn Fein dans la circonscription du Mid-Cork. Comme tous les autres candidats du Sinn Fein à ces élections, il s'était engagé à ne jamais se présenter au Parlement Anglais, et à travailler pour la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre.

Il assistait à la première réunion de la Dail Eireann (Parlement Républicain Irlandais), le 21 Janvier 1919, où l'établissement de République Irlandaise fut confirmé, et depuis ce jour il a toujours régulièrement assisté à toutes les réunions de la Dail.

Il fut élu Lord-Maire de Cork en mars 1920, comme successeur de l'Alderman Thomas Mac Curtain qui avait été assassiné par les forces du Gouvernement Anglais en Irlande sept jours auparavant.

Il a subi les emprisonnements suivants pour son activité à défendre les libertés de son pays :

En janvier 1916, il fut arrêté et détenu pendant cinq semaines dans la prison de Cork ; lorsqu'il fut jugé au bout de ce temps, il fut acquitté.

Le 3 mai 1916, après le soulèvement de la semaine de Pâques, il fut arrêté à Ballinadée, détenu à la prison de Cork pendant une semaine, puis à la caserne de Richmont (Dublin), à la prison de Wakefield (Angleterre), au camp d'internement de Frongoch (Pays de Galles) et à la prison de Reading (en Angleterre), après quoi il fut relaché le 24 décembre 1916.

En février 1917, il fut arrêté de nouveau et déporté, sans accusation ni jugement, en Angleterre. L'ordre de déportation lui prescrivait de demeurer dans un certain endroit en Angleterre, et lui interdisait de retourner en Irlande. L'endroit choisi fut Bromyard, près de Malvern (Worcester). C'est pendant cette déportation qu'il se maria, le 9 Juin 1917, à Miss Muriel Murphy de Cork, et, huit jours après, l'ordre de déportation qui le concernait, ainsi que ses compagnons d'exil, fut rapporté.

En octobre 1917, il fut encore arrêté à Cork et détenu à la prison de Cork, pour y subir une condamnation de six mois de travaux forcés. Le 10 novembre il commença, avec les autres prisonniers qui étaient dans son cas, la grève de la faim pour obtenir d'être traité en prisonnier politique. Cette grève de la faim dura trois jours, jusqu'au treize novembre, où ils furent relachés.

En mars 1918, il fut de nouveau arrêté à Dublin pour achever de subir sa condamnation de six mois, et il fut envoyé à la prison de Belfast, puis à celle de Dundalk, puis encore à Belfast, et fut enfin relaché le 4 septembre.

Le 4 septembre 1918, il fut arrêté aux portes de la prison de Belfast et envoyé, sans accusation ni jugement, à la prison de Lincoln (Angleterre), en compagnie de De Valera et d'autres. Il fut mis en liberté sur parole en mars 1919 et pendant qu'il était ainsi à la maison, l'ordre de détention fut rapporté.

Depuis ce temps il a été constamment sous la menace d'une nouvelle arrestation par l'armée anglaise d'occupation. Il n'a jamais pu coucher dans sa propre maison, et a toujours dormi chez des amis, allant continuellement de chez l'un chez l'autre, selon les renseignements qui lui parvenaient sur les mouvements de l'ennemi cherchant à l'arrêter. S'il avait pu gagner la campagne il aurait probablement pu échapper à l'arrestation, mais ses devoirs comme Lord-Maire et premier magistrat, et d'autres fonctions de la République, le retenaient constamment dans la cité de Cork, où il fut arrêté à l'Hôtel de Ville, le 12 août 1920.

Il a une petite fille, Marie, qui naquit tandis qu'il était en prison à Dundalk en 1918. On l'emmena le voir à la prison de Belfast la veille de sa déportation en Angleterre, la même année.

Il eut toujours des dispositions littéraires et, si les circonstances avaient été favorables, il se serait entièrement consacré à la Poésie et à la Littérature.

En 1914-15, il publia un journal à lui, *Fianna Fail*, dont il était le propriétaire, le directeur et le principal rédacteur. Comme la plupart de ses contemporains, ce journal fut supprimé. Les manuscrits de plusieurs numéros furent trouvés dans sa maison lors de sa première arrestation (en janvier 1916) et furent cités comme preuve de ses tendances séditieuses. Il avait mis des années à monter sa bibliothèque et il possédait beaucoup de livres précieux, mais il les vendit tous aux enchères pour avoir de l'argent pour continuer à faire paraître son *Fianna Fail*.

LANIG AR SUTER FALL

PEZ-C'HOARI EN EUN ARVEST

(Kendalc'h)



GLAODA

Ha piou a welo pehini ac'hanomp a suto ar gwella hag ar c'hrenva.

LANIG

(a lak e zourn war e vruchet)

Me, paotr !

GLAODA

Te !... te lavaro ato e vezi ar gwella, ha me ran ko paea ! Mar kerez me o a rai ar barner.

LANIG

O tra la la ! Glaodig !... Eul lapouz fin out... met ..

GLAODA

Alo ! Foueltr forz a zo, houman ar voutailhad pinard-man a zo o vont da veza lojet hep dale.

Staga ra ar voutailh oc'h e benn ha gant e zourn deou e frot e gof. Lanig a frot e gornailhen d'ezan. Pa z'eo lipet ar voutailhad, Glaoda a en em lak da sutal en-dra c'hell ton « an hini goz ! » pa z'eo echu gantan e lavar da Lanig : te zo gouest da ober kement all ?

LANIG

O ia avad !... ha gwelloc'h ive, hag eun tamm mat ! Lanig a sut en dra hell war ton « an hini goz ».

Araok ma z'eo echuet e sutadenn gant Lanig, daou archer gouestadik a en em lak e toull an or a-well d'an holl, a-guzoc'h an daou suter, a zo troet o c'hein d'an or.

Pa z'eo echu e sutadenn gant Lanig, Glaoda a lavar :

GLAODA

Sutal mat a res, ne nac'han ket, met dre da fri eo e sutes.

LANIG

Dre va fri dis donc ! ha te !... dre beleac'h e sutez ?

GLAODA

Dre va genou, gant va zeod ha va muzellou hebken.

LANIG

(o rei eur grabanad da C'hlaoda)

Hag houman !... dre beleac'h e sut ?

GLAODA

(o sailha var Lanig)

Manket out, paotr !... eun trepagn a peus da gaout ! (An daou archer a zispak, a grog pep hini en e zen. Lanig a en em zifret kement, ma rank an archer a oa krog e Glaoda dont da zikour chadenna Lanig.

LANIG

Va Doue !... va Doue ! .. aotrou archer, va lezit da vont da gaout Katouig. Va hini goz keas a vezo glac'haret pa glevo e vezin eat d'an toull. Me n'oun ket mezo, e c'hoari edomp hon daou, Glaoda ha me, o klask gouzout pehini ac'hanomp a sutfe ar gwella !...

AN ARCHER

Bremaik e c'halloc'h sutal er goudor. Eur pennad brao zo emaomp o selaou ahanoc'h da sutal da beder eur dioc'h ar mintin, o viret oc'h an dud da gouskat. Ar c'hiz-se n'es ket deuet c'hoaz etouez an dud fur.

LANIG

Egile eo a sute, archer keas, me n'ouzon ket sutal pa vezan mezo !

AN ARCHER

Egile !... Piou hennes an egile-ze ?

LANIG

(gant liz)

Glaoda Polochon, an hini zo gant an archer all.

AN ARCHER

Kantikou gallek ! me meus klevet ha gwelet ac'hanoc'h o sutal hag o rei eun taol dourn d'ho kamalad.

LANIG

Aïou ! daonet hon gant al lakez treutman ! Va Doue, va Doue ! Petra lavaro Katouig ! Petra meus-me great o lakat re a binard dindan va fri ! Oh ! en hano Emile, va lezit da vale d'ar gear, aotrou keas, ha me a baeo eur banne sounn d'eoc'h deustu.

AN ARCHER

En avant ! d'an toull, d'an toull da sutal.

(Ar ridoch a gouez).

DIVEZ.

Loeïz AR FLOC'H.

Durant l'activité de la Celtic Literary Society, ses membres faisaient paraître une revue manuscrite, et écrivaient des compositions qu'ils lisaient à leurs réunions. Térence Mac Swiney était excellent à ce travail. Il écrivit pendant cette période beaucoup de poésies, dont quelques unes parurent dans des journaux et des revues. Il écrivit des pièces de théâtre qui furent jouées par la Société Dramatique de Cork : *The Last Warriors of Cumhal* et *The wooing of Emer*, *The Holocaust*, pièce sur les misères des pauvres, et une comédie : *Manners maketh man*. Une pièce plus longue : *Le Révolutionnaire*, fut publiée, mais ne fut pas jouée. Ses autres œuvres qui ont paru en librairie sont *The Music of Freedom* et *Battle Cries*. Il écrivit plusieurs articles dans les différents journaux, et une série d'articles qui avaient paru dans le *Irish Freedom*, sous le titre de *Les Principes de la Liberté*, allait être publiée en brochure lorsqu'il fut arrêté.

(Communiqué par la *Délégation du Gouvernement élu* de la **République Irlandaise**, à Paris).

Pour la Bretagne intégrale

Le congrès des Associations bretonnes

Nous recevons de la direction l'*Hermine de Bretagne* la communication suivante : la direction l'*Hermine de Bretagne*, qui a pris l'initiative de la consultation des Associations, Groupements et Corps constitués de Bretagne en vue de connaître leur opinion sur la question de la future Région Bretonne, voit ses efforts couronnés de succès.

Les grandes Associations bretonnes l'ont approuvée pleinement. Faut-il citer : l'Union Régionaliste Bretonne (décision de son congrès de Guérande) ; la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (décision de son congrès de Quimper) ; la Fédération régionaliste de Bretagne (décision de son congrès de Morlaix) ; les Bretons de Paris, etc.

Fédérations de Sociétés sportives, Unions du Commerce et de l'industrie, Chambres de Commerce, Sociétés savantes, Syndicats d'initiative, Sociétés agricoles, ont, ainsi que les Sociétés régionales, nommé des délégués pour assister au Congrès.

Les lettres qui nous ont été écrites à ce sujet par les principales personnalités du mouvement breton et émanant d hommes de situations sociales bien différentes, formeraient à elles seules une belle protestation d'attachement envers notre chère Bretagne.

Mais comme nous le laissions entrevoir il y a quelques jours, les évènements politiques actuels devant tenir éloignés de Bretagne nos parlementaires, rendaient difficile la tenue de notre Congrès les 25 et 26 septembre.

Donc, au cours d'une réunion de notre Comité de direction tenue mardi aux bureaux de l'*Hermine de Bretagne*, à Rennes, il a été décidé que, serait reportée aux **Samedi 16 et dimanche 17 octobre 1920** la date du Congrès des Associations, Groupements et Corps constitués de Bretagne.

Le programme détaillé sera publié en temps utile.

Adresses au Président de la République

Les communes de Landivisiau, Ploujean, Pleyber-Christ, Saint-Sauveur et Carantec ont chargé M. le Sous-Préfet de Morlaix de transmettre des adresses de félicitations à M. Millerand, Président de la République, à l'occasion de son élévation à la première magistrature du pays, avec le témoignage de leur confiance en son patriotisme éclairé pour mener à bien la politique d'union nationale, de fermeté et de sagesse, si hautement française, si conforme aux intérêts du pays, qu'il a affirmée et suivie comme Président du Conseil, dans la paix intérieure et la concorde entre les citoyens.

La Municipalité de Ploujean ajoute l'expression de ses sentiments dévoués aux institutions laïques et républicaines, de bon attachement à l'ordre et au progrès politique et social, bases de la prospérité et de la grandeur de la Patrie.

Celle de Pleyber-Christ a la plus grande confiance dans le passé tout d'honneur et de travail de M. Millerand, dans son énergie, dans son patriotisme, comme gardien vigilant de la Constitution et comme défenseur ardent des vrais principes républicains.

Ils apportent tous au premier magistrat de la République la preuve du dévouement de nos populations bretonnes aux institutions parlementaires et libérales et aux idées républicaines, ainsi que de leur attachement à une politique de paix sociale, de progrès dans l'ordre et dans la liberté, d'union fraternelle et féconde de toutes les bonnes volontés pour le relèvement et la prospérité du pays.



Le cours du beurre

Les demandes se maintiennent sans être très à choix sur les marchés en gros.

Les beurres fermiers au détail devraient se payer de 6 fr. 50 à 7 fr. la livre suivant qualité.

Aux bénéficiaires de tickets de sucre à prix réduit

Ne venez pas chercher vos tickets de sucre à prix réduit avant d'être avisés par les journaux locaux que les bureaux de la mairie sont en mesure de vous les délivrer.

D'ar re o deus urz da gaout sukr dindan ar priz

Na deuit ket da glask o tikejou sukr araok ma o po goelet war ar c'hazetennou e c'hall buroiou ti ker réi anézo d'éoc'h.

Retraites ouvrières et paysannes

Plusieurs patrons et patronnes ayant négligé de faire venir à la mairie en vue de leur inscriptiption un certain nombre de leur ouvriers et ouvrières, le maire de Morlaiy a l'honneur de les inviter à nouveau de vouloir bien prier leurs salariés qu'ils doivent se faire inscrire sans délai, la loi étant absolument obligatoire.

Sur les Chemins de fer Armoricains

La grève éclatée il y a un quinzaine de jours a pris fin lundi dernier après une conciliation qui eut lieu samedi devant le juge de paix. Il fut reconnu que la grève avait été déclarée à la suite de la révocation du secrétaire du syndicat, et non pour fait syndical. Cette révocation fut maintenue par la compagnie, qui s'engageait à reprendre les employés qui se rendraient lundi matin au travail. Ceux ci s'étant rendu à l'appel, la circulation des trains reprit normalement.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

(2, Rue de Ploujean)

Dimanche 3 Octobre, Réunion Générale, au Siège Social, 2, Rue de Ploujean, à 10 heures du matin.

Objet de la Réunion :
Situation des Salaires ;
Elections Prud'hommales ;
Fête Syndicale ;
Cours Professionnels.

Les Dames Employées sont également invitées à cette réunion.

— o —

Le matin à 8 heures, à Saint-Martin, la messe sera dite pour nos camarades Jean Huet et François Tybalan Les membres du Syndicat se feront un devoir d'assister à cette messe.

Le Bureau Syndical,

Patronage Saint-François-Xavier

Séances des 3 et 10 octobre 1920 :

Un Client Sérieux. — Comédie en un acte, de Courteline.

A Clichy ! — Épisode de la vie d'artiste, paroles de MM. Dennery et Grangé, musique de Ad. Adam.

L'Extra. — Comédie en un acte, de Pierre Véber.

Majoration de rentes viagère en 1920

Pour être admis à bénéficier de la répartition qui sera faite en 1920, le postulant doit remplir les conditions suivantes :

1° Etre de nationalité Française.

2° Etre titulaire d'un livret de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou pensionnaire d'une société de secours mutuels ou de toute autre société de secours et de prévoyance

3° Etre âgé de 65 ans au moins avant le 1er janvier 1921, c'est-à-dire être au plus tard le 31 décembre 1855.

4° Avoir effectué, pendant 25 années au moins, des actes de prévoyance, autres que ceux prévus par la loi du 5 avril 1910 (Retraites Ouvrières et Paysannes), en opérant des versements à la caisse nationale des retraites ou en payant des cotisations régulières à des sociétés servant des pensions de retraite et ayant, depuis le même temps, établi un fonds de retraite.

5° Ne pas jouir, y compris la rente dont la majoration est demandée, d'un revenu personnel, viager ou non, supérieur à trois cent soixante francs.

6° N'avoir pas participé aux majorations qui ont été accordées de 1896 à 1919 inclus.

Les rentiers ou les pensionnaires qui se trouveront dans les conditions requises pour avoir droit à une majoration de rente devront s'adresser au secrétariat de la mairie où tous renseignements pour leur demande leur seront fournis.

Les demandes devront être faites au plus tard *le 31 octobre 1920*, sous peine de déchéance.

THEATRE MUNICIPAL
Cinéma Pathé

Un beau spectacle que celui annoncé pour l'ouverture de la saison cinématographique au Théâtre Municipal.

Le clou de la représentation : *Fleur de Paris*, passionnera les habitués. *Mistinguett*, l'artiste universellement connue y déploie un jeu de scène extraordinaire. Elle est d'ailleurs bien secondée par *Mlle Laure* de l'Athénée et *M. Damorès* de la Porte St-Martin.

Aubert-Actualités. Une femme en Péril, la région des étangs landais, la Cavalcade amoureuse et frénétique auront aussi leur part de grand succès ; dans cette dernière pièce, Tom Mix, le roi des cowboys, y déploie sans marchander son incontestable maëstria. Chevauchées infernales se poursuivant toujours dans de très jolis paysages mis en valeur par de belles photos.

Pendant la représentation M. Guesguer le baryton bien connu des grands concerts de Paris se fera entendre dans des morceaux choisis. L'orchestre composé d'éléments de premier ordre ajoutera la note indispensable à cette belle représentation Il sera prudent de louer dès samedi matin.

Cinéma Skating

Le succès du dernier spectacle est allé aux « Mystères de Paris » et nul ne saurait s'en étonner. Combien de cœurs ont été émus par les malheurs de la Fleur de Marie ! Combien d'imaginations ont suivi la légende bretonne des Fées de la Mer, excursions au paradis des Mers ! Avec les *Deux Gosses* le public verra un film de plus de treize cents mètres.

Il y a un quart de siècle que les *Deux Gosses* triomphent à l'Ambigu. Depuis en France, et sur les théâtres du monde entier, le beau drame a été representé plus de 50.000 fois.

Les actualités internationales feront sensation. Quant à *Lui*, il dilatera les rates les plus rebelles.

Voici le programme, 2 et 3 octobre : *Pathé Journal*, actualités du monde entier, **Les Deux Gosses**, le plus grand succès du drame contemporain, en 8 parties, par Pierre Descourcelles et interprété par *Vera Sergine, Louis et Maud Gautier* et les deux célèbres petites artistes : *Madeleine et Maria Romet* dans les rôles de Fanfan et de Claudinet 1e époque, *La faute d'une autre* ; 2e époque, *Fanfan et Claudinet*.

Les deux Larrons, comique joué par *Lui*.

Vu la longueur du programme, la projection commencera à 8 heures 1/2 très précises.

Mouvement de la population
du 23 au 30 septembre 1920

Naissances

Jacqueline Pierre, fille de Paul et de Anastasie Guillou, 9, quai de Léon — Alexandre et Jeanne Pennec, enfants jumeaux de Armand et de Marie Morellec, rue Hippolyte Violeau. — Yves Larhantec, fils de François et de Jeanne Le Pape, 13, rue de Callac. — Paul Bourdoulous, fils, de Arthur et de Marie Isaac, 9, rue Fil. — Lucienne Le Gall, fille d'Edouard et de Jeanne Prouff, 6, Bergerie.

Publications

Basile Le Clech, ingénieur électricien, et Jeanne Auzou, s. p. — Jean Le Lay, boulanger, et Madeleine Talabardon, employée de commerce. — Jean Loussaut, maître mécanicien, et Françoise Saliou, cigarière. — Pierre Facquet, employé des chemins de fer armoricains, et Jeanne Le Tallec, employée des Tabacs.

Mariages

Jean Quélennec, mécanicien, et Corentine Mével, Cigarière. — Guillaume Simon, tonnelier, et Margueritte Ruellou, cigarière. — Jean Podeur, marin de l'Etat, et Marie Daniel, comptable.

Décès

Marie Blanchard, veuve de Claude Jézéquel, 5, rue des Brebis, 77 a. 7 m. — Marie Théotec, veuve André (Château), 54 a. 6 m — Charlotte Kerguénou, Venelle de la Roche, 1 m. — Françaisе Maguet, veuve Abgrall (Château), 74 a. 2 m. — Marie Trèis,, veuve Floch (Château), 82 a. 4 m. — Jean Salaün, veuf de Marguerite Le Coz, (Château), 54 a. 4 m. — Jeanne Bilgot, épouse Poupon (Château), 33 a. — Jeanne Corre, épouse de Martial Simon, 40, quai de Léon, 32 a. 11 m.

Morts pour la France

Joseph Le Bras, disparu à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), le 9 septembre 1914. — René Kervarrec, disparu à Rossignol, (Belgique), le 22 août 1914. — Jean Garandel, époux de Marie Meudec, disparu à Autrèche (Oise), le 20 septembre 1914. — Baptiste Kérautret, disparu à Vassimont (Marne), le 8 septembre 1914. — Victor Le Bras, époux de Augustine Le Goff, disparu en Belgique, en 1914. — Corentin Daniel, époux de Marie Ropars, disparu à Nanteuil, le 9 septembre 1914. — Léon Prigent, époux de Philomène Prigent, disparu à Authuile (Somme) en 1914.

TREDREZ

Carnet de mariage. — Samedi 25 septembre joli bourg de Trédrez était en fête. On célébrait le mariage de notre collaborateur Jules Gros, diplômé des Etudes supérieures Celtiques, avec Mlle Eugénie Bazil, fille de la directrice de l'Ecole publique de Loquemeau.

Les jeunes gens d'honneur étaient M. F. Gourvil, notre directeur, dont le marié fut le condisciple, à Rennes, et Mlle Marie Caradec, de Trédrez. M. Anatole Le Braz avait tenu à venir du Port-Blanc, où il se repose de ses tournées d'Amérique, apposer sa signature comme temoin, au bas de l'acte de mariage de de son ancien élève.

La cérémonie religieuse eut lieu en l'église paroissiale où M. l'abbé Durand, recteur, fit une allocution en breton qui émut fort l'assistance.

Au repas, M. le maire de Trédrez, MM. Anat. Le Braz et P. Jaouan (Pipi Talon), rendirent, chacun, en breton ou en français leur tribut d'hommage et l'admiration aux sentiments bretons des jeunes époux.

Hon gwella hetou a evurusted a gasomp adarre d'ar priejou nevez, hag hon gwella gourc'hemennou d'o zud.

PLESTIN

Mardi 28 septembre, un banquet réunissait à l'hôtel Pichodou, face à la magnifique Lieue de Grève, un grand nombre d'amis de la Bretagne. On fêtait le baptême du fils de notre ami Théophile Guyomarc'h, dont le dévoûment à la cause bretonne est bien connu. Les bardes se firent entendre dans leurs œuvres et Ch. Rolland dit en l'honneur du jeune héros de la fête une belle pièce de vers dont nous donnons plus loin un extrait. Sur la proposition de M. Mocaër, un télégramme de sympathie fut adressé au Lord-Maire de Cork.

Le vénérable recteur de Trédrez, M. l'abbé Durand, dont le nom est cher à tous les bretonnants assistait à cette jolie fête de famille.

GARLAN

Inauguration du monument aux Morts pour la Patrie. — Dimanche dernier 26 septembre a eu lieu à Garlan l'inauguration du monument élevé aux enfants du pays morts pour la Patrie, sous la présidence de M. le général Weygand, assisté de M. Fruit, Sous-Préfet de Morlaix.

A 10 h., le cortège officiel s'est formé à la mairie, M. le général Weygand, en tenue, a pris la tête, entouré de M. Fruit, Sous Préfet. Balanant, député du Finistère, Le Dr Guillemot, conseiller général du canton, le commandant de Forsanz, Morvan, maire de Garlan et son adjoint, les conseillers municipaux, de plusieurs maires du canton, de MM. le Dr Fournis, médecin-major de la marine, Tanguy, officier mécanicien de la marine et de diverses personnalités locales.

A l'église paroissiale, à 10 h. 1/4, un service a été célébré à la mémoire des morts pour la Patrie. C'est M. le recteur de Ploujean qui a prononcé le sermon de circonstance, en langue bretonne.

A l'issue de la cérémonie religieuse ont eut lieu la bénédiction et l'inauguration solennelle du monument, qui se dresse à l'entrée du cimetière, et qui porte les noms de 37 enfants de la commune morts au Champ d'honneur.

M. le commandant de Forsanz, président du Comité d'érection du monument, en a fait, en termes éloquents, la remise à la municipalité.

Au nom de celle-ci, M. le maire de Garlan a pris possession du monument, a remercié le Comité, a salué la mémoire des morts et adressé aux familles ses condoléances émues.

Des discours ont été ensuite prononcés par MM Guillemot, conseiller général, au nom des élus du canton ; Vérant notaire à Morlaix, au nom du « Souvenir Français » ; Balanant, député, au nom des élus du département ; le Dr Fournis, au nom des enfants de Garlan ; le barde Pierre Jaouan, au nom des régionalistes bretons, et Fruit, Sous-Préfet, au nom du Gouvernement de la République.

Un banquet, fort bien servi par M. Postic, groupait plus de cent convives autour du général Weygand, du Sous-Préfet et des autorités locales.

Le repas fut égayé de chansons en français et en breton, où le barde Jaouan tint brillamment sa partie.

Au champagne plusieurs discours furent prononcés.

M. Tanguy, officier mécanicien de la flotte. Après lui, M. le Médecin-Major Fournis a tenu tout particulièrement à saluer en termes émus et vibrants, M. le général Weygand, auquel il a rendu un patriotique hommage pour ses éclatants services et notamment pour le rôle si utile à la France, aux Alliés et à la paix du monde qu'il vient de jouer en Pologne.

On applaudit vigoureusement et une chaleureuse ovation est faite au Général aux cris de : « Vive l'Armée ! Vive Weygand ! »

Celui-ci remercie tout d'abord la municipalité et les poilus de Garlan de leur aimable invitation, ainsi que la population de l'accueil qu'elle lui a réservé. Garlannais d'adoption par son alliance avec une famille de la commune, il dit toutes ses sympathies pour la vaillante population au milieu de laquelle il a le plaisir de se trouver aujourd'hui, population d'agriculteurs, de ces agriculteurs qui ont donné pendant la guerre de si bons défenseurs à la patrie.

Le général évoque alors, aux applaudissements répétés de l'auditoire, le souvenir des batailles auxquelles ont pris part les régiments bretons, dont il célèbre l'endurance, l'esprit d'abnégation, le dévouement et la vaillance.

La tâche des survivants n'est pas terminée et il insiste tout particulièrement sur le rôle de l'agriculture dans l'œuvre du relèvement national. Il appelle l'attention de son auditoire sur la lutte économique qu'il faudra soutenir en face de la concurrence, non seulement de nos ennemis d'hier, mais encore de nos alliés qui, unis à nous pour la victoire commune, en reviennent tout naturellement après celle-ci, à la défense de leurs intérêts particuliers.

Il boit aux poilus de Garlan et aux soldats bretons.

Son toast est couvert d'applaudissements prolongés, suivis des cris répétés de : « vive le général Weygand ! »

M. le sous-préfet se lève à son tour et remercie également la municipalité, la population et les poilus de Garlan de l'accueil sympathique fait au représentant du gouvernement de la République.

Il veut, lui aussi, rendre hommage aux solides qualités de ces paysans de France et en particulier de ces paysans bretons, « bons dans la paix et braves à la guerre » soldats et laboureurs, qui savent si bien cultiver et défendre le sol de la patrie.

On vient de célébrer comme il convenait leurs vertus guerrières ; il tient à dire que leur clair et robuste bon sens et leur tranquille raison ont garanti depuis 50 ans la France et la République contre tous les périls intérieurs qui les menaçaient.

C'est encore sur elles qu'il faut compter pour l'œuvre du relèvement national et pour la marche régulière du progrès, dans l'ordre et dans la liberté.

M. le Sous-Préfet constate que le régime républicain n'a point failli aux promesses que contenaient ses principes.

C'est dans l'esprit d'union et de concorde qu'il lève son verre à la population de Garlan, à sa municipalité, aux paysans bretons, aux paysans de France.

Il boit à l'armée et à ses représentants présents à cette fête, et lève son verre à M. le Maréchal Foch et l'éminent collaborateur du chef illustre qui a mené les troupes alliées à la victoire, à M. le Général Weygand, qui vient de servir avec tant d'éclat en Pologne, les intérêts de la France et de la paix et de se montrer aussi bon stratège qu'habile diplomate.

Il salue la présence du glorieux mutilé qu'est M. Balanant, député du Finistère.

Il porte à la santé des élus du canton et en particulier de son excellent ami M. le Dr Guillemot, conseiller général, qui lui aussi, comme chirurgien, a fait tout son devoir aux armées.

De longues acclamations saluent la fin de ce discours, maintes fois interrompu par les applaudissements unanimes de l'assistance.

Les poilus remettent alors à M. le sous-préfet, le produit, s'élevant à la somme de 44 fr. 30, de la quête faite à l'église, au profit de Buxerulles, filleule de Morlaix. Très touché de ce geste de générosité et de solidarité, M. Fruit remercie chaleureusement.

Le départ du général Weygand et de M. le Sous-Préfet a été salué d'acclamations prolongées et des cris répétés de : « Vive le général Weygand ! Vive le Sous-Préfet ! » Celui-ci a quitté le bourg sur une dernière et magistrale *Marseillaise* exécutée par l'« Union Musicale ».

Après le départ des autorités, la fête s'est poursuivie pleine d'animation et d'entrain.

Eun Ijinerez nevez en Breiz

Eur c'houitelladen skriltrus, trouz pouner eur mekanik o roulla a ya war vuhanaat, an trein a ya kuit dre ar ribin vras, toullet er roc'h evit kompesa dezan hent Brest. Manket am eus anezan !

— « Netra na dalv redek. », a lar em c'hichen eur potr hent houarn en eur vousc'houarzin.

Kas am eus outan, hag evit e dapout e respontan gant eur feson distak.

— « Na reden ket warlerc'h an trein, c'hoant am eus hepken da dreuzi al linen evit berrat va hent. »

— « Da belec'h it 'ta ? D'ar Chikore ? »

— « Just awalc'h ».

— « Et 'ta, nemet, kerzit buhan ! »

Evit derc'hel va stad betek ar penn ec'h heulhis e ali, hag en eur vale e sonjen e c'halle ar pez hen doa lavaret d'in hep gouzout, beza talvoudus evidoun. Daoust ha ne oa ket eun dra vad da gonta war ar gazetennou gweladen eun uzin chikore ? Eo, a dra zur, o veza n'anavezomp c'hoaz netra diwar benn-ze en hon bro.

Eur pennad goude e oan digemeret kalonek gant an Aotrou Devys, perc'henn an uzin a 'nem lakas raktal da rei d'in a bep sort diskleriaduriou diwar benn ar chikore.

Perak eta a oa ar chikore gounezet ha labouret nemet en Hanter-noz betek hen.

Netra-ken nemet abalamour n'hen doa neb den en hon bro klasket en ober. Ha koulskoude, gouzout a reer ez eo Breiz unan eus ar broiou elec'h ma implijer ar muia a Chikore, dre ma pren wardro 15 milion anezi bep bloaz ; dont a ra ar blanten-ze mad tre war zouar Breiz, ha peadra 'zo da chomm estonet e zo dalc'het ken pell all da vont da brena en pell bro eun dra hag a vije gallet gounit ha labourat dre aman, hag en dije sikouret kenkouls ar vro da binvidikât.

An aotrou Devys hen devoa uzinou bras all en Lilers, er Pas-de-Calais. E kerz ar brezel 'pad pevar bloaz e talc'has an uzinou-ze da labourat, hogen er bloavez 18, da heul taol-bout an Allmanted en miz meurz, red e oue koll douar.

Hep fallgaloni, an aotrou Devys a zeuas da chomm en Breiz hag en em labas da labourat a-nevez. Ober a reas tro war dro da Vontroulez taoliou-esa evit gounid Chikore, ha ken mad e oent, kan e lakeas en e benn chomm da vad en hon bro.

Neuze e prenas heskennerez an aotrou Livinek, hag en desped d'an diesteriou e teuas a benn da zevel enni eun uzin. Hirio, an ober-ze a zo en em astennet kalz, hag ez a bemdez war wellât.

Ouspenn daou c'hant dud a labour enni, ha kalz a verourien a c'hounid breman ar Chicore, a ro d'ezo profid skler.

Setu eta eun dra gounezet war hon douar, labouret en hon bro, ganeomp-ni Bretoned ; da lavaret eo gwelloch tuet evit n'eus forz pehini all da veza kavet mad ganeomp.

A hendall, anat eo bet prouet ; ar **Chikore Joffre** a zo bet kenkoulz digemeret dre-holl ma'z eo deut an uzin da veza re striz en desped d'ar gwellaennou bet graet d'ezi betek-hen, hag ez eo red d'ezi en em astenn c'hoaz.

En gwirionez, an Aotrou Devys a c'hallfe beza lorc'hus eus ar pez hen deus graet, rak n'eus ket fellet d'ezan labourat hepken evitan e-unan. E venoz a zo bet brasoc'h, uhelloc'h, kroui eul labour nevez, ha da heul-ze pinvidigez, en eur vro n'he deus ket, siwaz, graet betek-hen holl ar pez he dijet gallet evit an ijinerez vras.

Setu aze traou a oa mad da anavezout, rak talvezout a reont dreist evit kreskadur ar binvidigez en hon bro, eur vro founnus e chomm kement eus he madou didalvez.

Gwelet a rafomp prestik penaos e oe ijinet an ober-ze ha penaos e teuas a benn d'en em astenn.

Pierre MORVAN.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Morlaix

Concours d'animaux reproducteurs

Le 14 octobre, à Morlaix, à 10 heures précises, sur la place du Pouliet, concours d'animaux reproducteurs de race bovine Durham pure et armoricaine, sous la présidence de M. F. Perrot, président de la société. La Commission passera, le 12 octobre, à Landivisiau, à 14 h., le 13 octobre, à Plounévez-Lochrist, à 9 h. et à Lanmeur, à 15 heures.

Le montant total des primes s'élève à 28.315 francs. Les éleveurs qui désireront présenter des animaux pour l'obtention des primes de conservation doivent en faire la déclaration, par lettre, avant le 11 octobre, 17 heures, à M. Jean Marzin, secrétaire de la société, 9, rue de la Prison, à Morlaix, en ayant soin d'indiquer leurs noms, prénoms et adresses, ainsi que la race, le sexe, l'âge de chaque animal, et la localité dont ils font choix pour la présentation de leurs animaux.

La déclaration devra être accompagnée de 5 fr. par animal pour les exposants sociétaires et de 10 fr. pour les exposants non sociétaires.

Le classement des animaux sera établi à l'aide de tablettes de pointage du Studbook de la race armoricaine.

Monsieur Paris a l'honneur de prévenir sa clientèle que cédant sa maison de **quincaillerie** à Monsieur **Jean Quéinnec**, il se trouve dans l'obligation, pour procéder à l'inventaire de fermer son magasin du 4 au 8 octobre inclus. Il remercie tous ceux qui lui ont accordé leur confiance et les prie de la reporter sur son successeur qui s'efforcera toujours de les satisfaire.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 1920, enregistré il a été formé entre :

M. François Le Lourec, Sculpteur-marbrier, époux de Mme Alice Larhantec, demeurant à Morlaix, rampe St-Nicolas, 21.

Et M. Louis Le Lourec, sculpteur-marbrier, époux de Mme Jeanne Labbat, demeurant à Morlaix, rampe St-Nicolas, 23.

Une société en nom collectif sous la raison sociale « LE LOUREC FRÈRES » pour l'exploitation d'un commerce de **marbrerie et l'entreprise de travaux funéraires.**

Le capital social fourni par moitié par chacun des associés est de 10.000 francs.

Le siège social est à Morlaix, rampe St-Nicolas près le cimetière « *Saint-Charles* ».

La société est gérée par les deux associés. Tous deux pourront employer la signature sociale.

Un double de l'acte de société a été déposé, 1° au greffe du tribunal de commerce de Morlaix ; 2° et au greffe de la justice de paix de Morlaix, le 29 septembre 1920.

Pour extrait,
LE LOUREC frères.

Etude de Mᵉ LE BAIL, notaire à Morlaix

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le 9 octobre 1920, *à 14 heures* en l'étude

Commune de Guimaëc

LA MÉTAIRIE DE PEN-AN-NECH

COMPRENANT :

Bâtiments divers.

Terres labourables	11 h	70 a.
Pré	1	35
Lande	2	50
Taillis	0	91
Ensemble :	16 h.	46 a.

MISE A PRIX : **40.000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à M. LE BAIL.

Publications de « MOUEZ AR VRO »

LE CHATEAU DU TAUREAU

par Louis LE GUENNEC

en une élégante plaquette in-16 Jésus de 60 pp. avec frontispice de l'auteur, et couverture ornée de bois de Ch. Penther.

Prix : 1 fr. 50

Franco poste : 1 fr. 60

MACHINES AGRICOLES

RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS

ANCIENNES MAISONS GUILLEMART & NICOLAS

J. DU PENHOAT, Successeur

TÉLÉPHONE 50 — **MORLAIX** — TÉLÉPHONE 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ A DEUX ROUES

BATTEUSES

Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES

Pressoirs, Moulins à Pommes Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs Brabants, Griffons, etc.

ÉCRÉMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS

Plans et Devis sur Demande

SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE

DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

Etude de Mᵉ LE BAIL, Notaire à Morlaix

Le 12 Octobre 1920, *à 14 heures* en l'Etude

VENTE DE 82 HÊTRES

en 7 Lots

situés aux dépendances du manoir de **Kerdelan, Commune de Guiclan**

10 0/0 en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mᵉ LE BAIL.

Etude de Mᵉ ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, Place Thiers

ADJUDICATION

En l'Etude

Le Vendredi 8 Octobre *à 2 heures*

de la ferme de RUMOLOU

En GUICLAN, *près PENZE*

contenant environ 12 hectares, louée à François Clédic, 850 fr. et impôts.

MISE A PRIX : **30.000 fr.**

S'adresse à Mᵉ ERUSSARD.

Cultivateurs de Lins et Chanvres,

alors que les toiles se vendent très cher ne vendez pas toute votre Récolte

Conservez pour l'usage de votre ménage le Lin ou le Chanvre nécessaire à la fabrication de bonne Toile

Les Tissages mécaniques et à la main de Vitré (Ille-et-Vilaine), Maison J. CHOLEAU se recommandent à MM. les Agriculteurs pour le *Tissage à Façon* des Lins et Chanvres de leur récolte, qu'ils soient filés ou non.

S'adresser, pour le Léon, la Cornouaille et le Trégor, à M. Pierre JAOUAN, 33, place Thiers, à Morlaix, Agent régional, qui vous soumettra les prix de façon et des échantillons.

PORCELAINE, FAIENCE, VERRE MARBRE, etc.

Réparés avec le Ciment " **Fortafix** "

BROCS, SEAUX, CASSEROLES LESSIVEUSES, etc.

Fendus, percés, réparés chez soi avec le Ciment " **Fortafix** "

Le tube, **1 fr. 50.** Loeiz ar Floc'h, au Prat, en Lannilis (Finistère)

Un mode d'emploi est joint à chaque tube.

Le *Fortafix* n'a rien de commun avec les produits à souder vendus sur les places.

Cultivateurs,

La Société Coopérative **La Ménagère**, de Morlaix, rappelle que la vente de tous ses produits (Vins, Cognacs, Rhums, Epicerie, Jambons fumés et salés, etc.)

EST LIBRE A TOUT LE MONDE

De plus elle informe qu'elle a actuellement de nombreux produits *provenance Stocks américains* à des prix très avantageux :

Savon qualité extra.

Cornichons en bocaux.

Chocolat — Poivre — Confitures

S'adresser aux Magasins de Vente :

Place du Dossen — MORLAIX

1, Quai de Tréguier —

Troudousten —

LOCQUÉNOLÉ — CARANTEC

LE BOURCH

CHIRURGIEN-DENTISTE

25, Place Cornic, 25

MORLAIX

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

Téléphone 1-47

AUX TRAVAILLEURS

Confections pour Hommes & Jeunes Gens

Casquettes en tous Genres

Bonneterie

Cravates — Chemiserie

F. FERREC

SAINT-POL-DE-LÉON

Succursale :

5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX

KOMZET VEZ BREZONEG

CIDRERIE MORLAISIENNE

PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES

Distillerie à Vapeur

Pierre HUET

CIDRES

& EAUX-DE-VIE DE CIDRE

ACHAT

DE VIEUX CIDRES ET DE LIES

POUR LA DISTILLATION

Entreprises Générales d'Électricité

Industrielles et particulières

Sonneries — Téléphones

Fournitures de Matériel Gros et Détail

LAVANANT FRÈRES

Électriciens-Mécaniciens

5, Grand'Rue — MORLAIX

Moteurs et Dynamos — Serrurerie

Réparation d'Accumulateurs

AMAN GOMZER BREZONEK

Produits Agricoles

J.-F. GUIEYSSE

LA FEUILLÉE (Finistère)

CIDRES · ENGRAIS · TOURTEAUX

POUR VOS ACHATS

de Papeterie et de Librairie

adressez-vous à

TI BREIZ

33, Place Thiers - MORLAIX

Spécialité d'Ouvrages sur la Bretagne

RECHERCHES D'OUVRAGES RARES & ÉPUISÉS

Renseignements gratuits aux bibliophiles sur demande

A VENDRE 100 portes, 2ᵐ18x0ᵐ83, à 20 fr. ; 20 tables, 1ᵐ40x0ᵐ70, à 20 fr. ; 35 tôles galvanisées, 1ᵐ53x0ᵐ70, à 13 fr. ; tôles noires, bois divers, récipients, etc...

S'adresser à M. Broudic, Plestin-les-Grèves.

MACHINES AGRICOLES - INSTALLATIONS D'USINES - ELECTRICITÉ

Gᵐᵉ TROADEC

Avec le concours de M. F. GOARNISSON

près de la Gare, **Morlaix** *14, rue du Porsmeur*

CANNELAGE & POLISSAGE DE CYLINDRES DE MOULIN

Rideaux ondulés, Serrurerie, Charpente en fer

Pressoirs, Moulins à Pommes, Brabants, Griffons, Faucheuses « LA FRANCE »

ÉCRÉMEUSES — BARATTES

Hache-Paille - Broyeurs d'Ajoncs - Manèges - Batteuses — Moteurs

Labour vad, graet gant micherourien akuit.

Peinture et Vitrerie

" LA LABORIEUSE "

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTRES

PAPIERS PEINTS — ENCADREMENTS

VITRAUX — DÉCORS

9, Rue du Mur, 29 — MORLAIX

Prothèse et Chirurgie Dentaires

HENRI BAVARD

Dentiste

de 9 h. à 5 h. — *2, Quai de Léon, MORLAIX*

MACHINES AGRICOLES

Anciens Etablissements VICHOT, VALLÉE, PETIGARS, PRAT et Cⁱᵉ

TÉLÉPH. 64

Max PRAT, Sucʳ

28, rue de Brest — MORLAIX

Cannelage et polissage de Cylindres. — Broyeurs de Pommes. — Pressoirs *Simon*. — Ecrémeuses *Diabolo*. — Barattes culbutantes. — Faucheuses. — Faneuses. — Houes. — Cultivateurs. — Charrues. — Broyeurs d'Ajoncs. — Manèges. — Coupe Racine. — Semoirs — Moteurs Agricoles. — Matériel de Battage.

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE

Photographies d'Art

Agrandissements en tous genres par tous procédés au Charbon et Gélatino

Reproductions

Spécialité de Bébés Groupes

Maison MAZÉ-LAUNAY

Médaille d'or 1895 — Médaille vermeil 1904

LE JEUNE, Successeur

6, Place Émile Souvestre —

— Morlaix

AMAN A GOMZER BREZONEG

J. GUIOMAR

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers — **MORLAIX**

Antreïl dre bazennou Sant Malani

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS.

Téléphone n° 1-32

KOMZET A VEZ BREZONEG

GARAGE CENTRAL

MÉRER et Cⁱᵉ

20-22, rue de Paris - **MORLAIX**

Voulez-vous un travail sérieux fait par un personnel compétent ?

Adressez-vous à ce garage

Huile - Essence - Pneus - Pièces de rechange

REPRÉSENTANT DE

CHARRON, CITROEN, FORD, PEUGEOT

Komzet a vez Brezoneg.— Téléph. 1-36

Ébénisterie, Tapisserie

SCULPTURE

Tentures et Meubles de tous Styles

PITON & FILS

23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4

MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MÉNAGE — ÉCLAIRAGE

Téléph. 1-39 **Maison Veuve MAHO** *Téléph. 1-39*

E. PARIS, Successeur

1, rue de Brest — **MORLAIX** — *1, rue de Brest*

TEINTURERIE

ROLLAND-LE BIHAN

13, Rue de Brest, 13

Près la Poste

MORLAIX

DÉSINFECTION A DOMICILE

A SAINT-POL-DE-LÉON, tous les Mardis.

CARROSSERIE

MORVAN FRERES

41, Rue de Paris, 41

MORLAIX

KOMZET A VEZ BREZONEG

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX
Le Gérant : F. GOURVIL.

AUX NOUVELLES GALERIES MORLAISIENNES

Maison Veuve POUMEROL

H. ESCOFFIER & A. HAMELIN, Successeurs

20, Place Thiers — MORLAIX

ACTUELLEMENT

EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Ce que nous savons sur les Celtes

CONFÉRENCE faite par M. Georges DOTTIN

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes

Théâtre de Morlaix — 15 Septembre 1920

(Suite)

Si l'on veut étudier un état de la société celtique antérieur à l'état social que l'on peut, tant bien que mal, reconstituer à l'aide des *Commentaires* de César, c'est à la littérature épique de l'Irlande qu'il faut recourir. Il s'agit, il est vrai, des Celtes insulaires et non des Celtes continentaux, et de tribus qui sont restées, à cause de leur situation géographique, à l'écart de tout contact avec les civilisations de l'Europe centrale et de l'Europe méridionale. Mais cet isolement même nous est une garantie de l'originalité de leurs institutions. L'épopée irlandaise nous a conservé non seulemet le tableau de la vie des Gaëls antérieurement au christianisme mais encore de nombreuses et précieuses descriptions d'habitations, de vêtements et de parure qui supplient au manque de documents archéologiques, particulièrement en ce qui concerne les monuments, lesquels construits d'ordinaire en bois, n'ont pas laissé de traces.

L'ancienne civilisation des Celtes d'Irlande a été étudiée par H. d'Arbois de Jubainville, le plus illustre des celtistes Français. Elle a pour caractéristique une conception de l'état et une conception de la famille très différentes des idées modernes. L'état se désintéresse des querelles entre les familles, qu'elles aient pour cause une question de propriété ou un crime contre les personnes ; s'il n'y a pas d'arrangement à l'aimable avec ou sans l'intervention d'arbitres, les deux parties recourent aux armes et c'est le vainqueur qui a raison. Le mariage est une vente par laquelle, le père (ou le parent qui remplace le père) cède à l'époux ses droits sur la femme ; en vertu de cette vente, l'enfant mis au monde par la femme appartient à l'époux qui peut le tuer ou le faire élever. Si le droit du roi, si les devoirs de l'hospitalité introduisent dans la famille un sang étranger, le mari peut retrancher de la famille par la mort l'enfant dont la filiation physique lui déplait. Mais l'enfant, quelle que soit son origine, a une grande valeur ; il fera rendre justice à son père réel ou putatif quand l'âge aura rendu celui-ci incapable de recourir aux armes pour soutenir son droit. L'homme a une valeur comme monnaie de compte qui équivaut à celle de 7 femmes esclaves ou 21 bêtes à cornes, non compris le prix de l'honneur ou le prix du visage, qui varie selon la condition sociale et qui augmente cette valeur, qui peut pour les nobles et les rois la porter au double, au triple et même au quadruple. La femme vaut beaucoup moins, en moyenne 3 bêtes à cornes, le 1/7 d'un homme ; quand au prix de l'honneur' il est évalué moitié de celui d'un homme. Mais, comme le père vend ses filles au mari, la valeur de la femme est moins théorique que celle de l'homme et plus facilement négociable. La richesse est presque uniquement constituée par les troupeaux de moutons, de cochons, de bêtes à cornes, de chevaux, par les ustensiles, les vêtements et les bijoux. Nous le savons par l'inventaire qu'au début de la grande épopée intitulée le *Tàin bo Cualngé* Aillil et Medb roi et reine de Connacht font de leurs biens.

Un autre trait caractéristique de la civilisation irlandaise est la place qu'y tient le merveilleux. Les fées sont sans cesse mêlées à la vie des hommes ; les filiations divines ne sont pas rares ; les hommes sont appelés par des messagers dans les îles lointaines où ils trouvent un peuple surnaturel. Les druides prédisent l'avenir, soit directement, soit par des songes qu'ils inspirent ; ils commandent aux aux éléments, font lever des brouillards magiques ou la mer entre les armées ; ils donnent les philtres qui font oublier ; ils peuvent imposer aux hommes des tabous dont la violation est mortelle ; c'est tantôt l'interdiction de telle ou telle nourriture, la défense de dire son nom à tout passant, l'obligation de savoir l'explication d un fait sous peine de n'avoir de repos ni assis ni couché ; d'accepter toute invitation à dîner et de ne pas se lever de table avant que le festin ne soit terminé ; de ne pas dépasser un nombre de passagers donné pour un voyage sur mer. Les bardes disposent d'une arme aussi terrible que les tabous des druides ; c'est la satire ; la satire cause le déshonneur, les maladies, les infirmités ou même la mort.

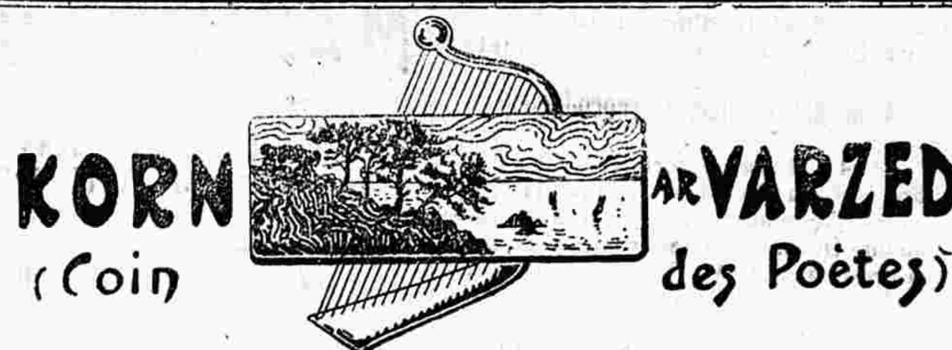
Le poète Atherné et ses fils étant devenus amoureux de Luaine, et, celle-ci refusant leurs avances, ils menacèrent de la satiriser si elle ne les épousait pas. Comme elle persistait à les repousser, ils composèrent contre elle trois satires qui firent pousser sur ses joues trois pustules, « Honte », « Outrage » et Disgrâce », l'une noire, la seconde rouge, la troisième blanche. Luaine en mourut de désespoir. Ce même Atherné avait réclamé à un borgne son œil unique et parcourait l'Irlande en enlevant toutes les femmes de rois, de princes et de seigneurs qui lui plaisaient. Les poètes, comme les druides pratiquaient plusieurs procédés de divination : par la tête entres les deux mains, par le bout des doigts. Au XVIIe siècle, les bardes irlandais passaient encore aux yeux des Anglais, pour avoir le pouvoir de faire disparaître les rats et les souris par les incantations.

Les talismans et les objets magiques facilitent les victoires des guerriers ; le bouclier de Fiacha rugissait et hurlait quand son maître était en danger ; la harpe de Dagdé, sur l'appel de son maître, se détache du mur et vient à lui en tuant neuf hommes sur son passage ; la pierre de Tara criait quand un roi d'Irlande s'asseyait sur elle, le voile de Manannan rendait invisible, les épées des Ulates se tournaient contre les menteurs, le bouclier de Sualtam se retournait contre son maître et lui tranchait la tête.

A côté des fées, qui, lorsqu'elles n'habitent pas dans les îles de la mer, se sont retirées dans les souterrains contenus dans les tertres, tout un monde de sorciers, de sorcières et de monstres semblables à ceux des contes orientaux se mêle à la vie des hommes. Cûchulainn rencontre, dans ses dernières expéditions, trois vieilles femmes borgnes qui, sur des branches de sorbier faisaient cuire un chien assai onné de poison ; et Cûchulainn se trouvait dans la pénible situation de violer un de ses tabous, car l'un lui interdisait de passer près d'un foyer sans y accepter à manger, et l'autre de manger du chien. Des sorciers, à la bataille de Moytura, peuvent donner à des arbres, des pierres et des mottes de terre l'apparence de soldats ; ailleurs, elles peuvent au contraire changer des hommes en pierres. Les aventures des héros irlandais les mettent en rapport avec des ombres hautes comme le ciel, avec des géants, avec des hommes sans tête ou des hommes qui portent leur tête sous leur poitrines.

Les têtes coupées sont douées d'intelligence et de paroles), avec des hommes rouges qui conservent toujours leur distance quelque rapide que soient ceux qui cherchent à les atteindre. Parfois, il leur font reconnaître des êtres mystérieux : tel cet homme que Find, père d'Ossian, aperçoit au haut d'un arbre, avec un oiseau noir sur son épaule droite, dans sa main gauche un vase de bronze qui contenait de l'eou et une truite, et, au pied de l'arbre, un cerf ; telle la vieille, noire comme le charbon, dont la crinière grise ressemblait à une queue de cheval, dont les dents pointues allaient jusqu'aux oreilles et dont les ongles étaient verts, qui, lorsque Néall l'a épousée, se change en la plus belle fille du monde.

(A suivre).



DA YANNIG GUYOMARC'H

Deiz e vadiziant en Plestin, an 28 a Wengolo 1920.

— Yannik, mab d'am mignon Théophile Guyomarc'h,
Eur Breizad a galon ma zo war an douar.
Setu en da enor eun devez ar c'haera
Deus a bhini po sonj keit e peus da veva.

— Rak evidout hepken eo e rer ar gouel-man
Hag omp deut wit ma po eur merk mad anezan
Ha wit ma lugerno en donder da ine
Tantad ar Garante zo war elum hirie.

— Sell penoz omp gantan karget e levenez
Hag en tomm hor c'halon a laouendigez !
O sevel hon ine dreist penn ar warizi
'N eur ober d'emp aman nem garout muioc'h-mui.

— Dreist an oll vertuziou, e luc'h er penn kenta,
Ar garante dener a zo trec'h da bep tra
Stouet omp diraki da bep koulz, da bep oad
Rak piou n'eo ket douget wit ar froez deus e wad?

Rak anez ar froezen n'eus met karante ven
Hep hi 'ver danket, hag vue garw ha yen ;
Elec'h eur bugelik zo diustu d'an den kez
Eun ael mad hag eun dalc'h barz eu pep tiegez.

— Euu haden divarvel hag a ro d'emp al lauz
Da zerc'hel da veva gant esper ha fizans
Eur sklerijen dispar war bhini man hor zell
Hor c'has bep dischan tresek eur vuhe well !

Da baour ha pinvidik n'eus met eur stereden
A zalc'h da lugerni barz en devalijen
Hag a lak daou bried en kreiz o zrubuilhou
Evit o c'hrouadur da ober burzudou.

— Daoust d'ar goust ha d'ar boan a zo eus her zevel
Dalc'h sonj, Yann, pegen sod e ver gant eur bugel
N'he gwasa droug outan, eur vamm n'her rofe ket
Na vit aour nag arc'hant, nag oll vadou ar bed !

— An tad war e labour, ha sammet e spered
Ankouez e boan pa wel e dud war an oaled
Kalz muioc'h kalonek e c'ha dre ar bed-man
Pa vez groeg ha bugel o karout anezan !

— Eur pez kastel hep-dê a zo trist ha goullou
En kever eul lochen lec'h eo beo ar goulou
Rak pa gomz ar galon e klever mouez Doue
O reï demp e vennoz dreist penn kement roue !

— Nann ! anez karante 'n eus neb seurt joausted,
Eno 'man ar vammen eus ar gwir evrusted
Ha neb a gerz n'he skeud hag he c'hemer da stur
A neus war an douar a bep seurt plijadur.

— D'az tad ha d'az mamm gez 'out eun ëre divent
Hag a ra d'ê breman mont skanvoc'h dre an hent
Eun tensor dudius roet d'ê gant Doue
Da greski c'hoaz n'o c'hreiz tantad ar garantez !

— Pebez stad vo ennê, warc'hoaz ouz da glevet
O komz d'ê deus ar pez zo hirie displeget
En eur gerig kempenn lec'h e oa tud aleiz
Ha lec'h e oa barzed o kana yez kaër Breiz !

— Klevet 'ri c'hann da bell mouez ar c'hleyer o son
Gant kan an *Te Deum* ebarz an iliz don
Gwelet 'ri eus Plistin ar skeuden flour ha koant
Leun a dud diredet gant trouz ar vadiziant.

— Penaoz ankounac'hat ar berniou bugale
Peus gwelet o skrapat an eil dreist egile
Hag a rae d'it an dro, savet o fri d'an nec'h
En ged ar gwenneyen a sklaper a nerz brec'h?

— Te zalc'ho sonj dreist-holl er re 'deus da renet,
Paeron ha maeronez, da veza badezet
Er beleg 'n eus skuillet war da dal an holen
Gant an dour binniget da ouzit eur c'hristen !

— Savet war ar mene, badezet stok er mor
D'ar bed ha d'e frankiz an nor d'it zo digor
Da dad zo euz Kerne, ha da vamm eus Treger
Ha d'o heul, ar vuhe vo d'it leun a gaerder

— Bea po digante skouer-vad, harp ha skoazel
Da gerzet dishual war douar Breiz-Izel
Hag oc'h heuilh gant furnez hent braz ar garante
Na po met plijadur o senti deuzoutê.

— Bale 'ta, son da ben ô Yannik Guyomarc'h
Ha kendalc'h da veza eur potr mad ha dispar
N'ankouez ket an deiz-man, ma vo dit eur reolen
Da choum stard eveldomp Breizad da viviken !

CHARLEZ ROLLAND.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (36)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(Suite)

XIII

En 1678 et 1679 eut lieu la réformation du domaine royal en la sénéchaussée de Morlaix, Lanmeur. C'était une des mesures fiscales, imaginées par Colbert et destinées à faire rentrer le plus d'argent possible dans les coffres passablement démunis de l'Etat. Aussi le commissaire délégué, François Bouyu, sieur de Rains, conseiller-maître à la Chambre des Comptes de Bretagne, mit-il dans l'acquit de sa charge une âpreté et une rigueur qui durent lui valoir des éloges en haut lieu. Il exigea des fabriques de Plougonven, comme de ceux des autres paroisses du ressort, une déclaration des maisons, fiefs et terres nobles qui lui fut fournie, le 28 juillet 1678. Cette déclaration, qu'il eut été intéressant de connaître, n'existe plus ; celle des fabriques de Saint-Eutrope, en date du 31 août 1681, est conservée aux archives du Finistère.

Le 31 juillet 1679, maistre Bouyu vint à Plougonven ouvrir une enquête sur de soi-disant usurpations faites par « les vassaux et domaniers des terres et convenantz nommées les *Terres du Duc* » dans la frérie du même nom. Assisté d'un juge, de priseurs et d'huissiers, il visita d'abord le convenant Ty-Bouillen, appartenant au sieur de Goascaradec Le Bigot, puis la montagne dite Kervillien ou de Trogloz « où avons remarqué, écrit-il, au milieu et dans les issues de ladite montagne quantité de bleds ensemencés, sur quoy ayant interpellé lesdits convenanciers de déclarer en vertu de quoy ils disposaient de ladite montagne, ont déclaré qu'elle estoit vague et commune, et que lorsque quelques particuliers y faisoient semence de bleds, ils payoient la 5e gerbe aux receveurs du domaine du roy, ce qu'ils ont toujours fait et offert de faire, à quoy les avons assujettis à perpétuité.

« Et advancé dans lad-montagne avons trouvé au bas d'icelle, sur un ruisseau séparant les paroisses de Plougonven et de Scrignac, aux eveschez de Tréguier et de Cornouaille, le moulin du roy dit de Trogloz, auquel sont subjetz lesd. convenanciers et auquel est moulinier Yves Le Diourizec, audessoubz duquel est autre moulin appartenant au sieur de de Coatélant Collin qu'il prétend dépendre de sa terre et convenant de Launay. . et avons ordonné qu'il eut à nous communiquer ses titres justifiant du droit et propriété dudit moulin.

« Et près dudit moulin nous ont fait voir quantité de terre *accalique* et non arable entre deux ruissaux, dite la garenne de Trogloz ou Kervillien, dont ils ont de tout temps disposé comme de leurs convenants en payant les rentes ordinaires et extraordinaires, et que pourtant ils sont troublés dans leur jouissance par les convenantiers de Scrignac, surtout par ceux de Kerloaz-huellaff et Lannouëdic, qui prétendent avoir droit et titre pour la possession de cette garenne, et disent que les paroissiens de Scrignac jouissent des terres depuis le moulin de Trogloz jusques à la croix nommée Quillauroux et au Roudourven, et les deffendent aux paroissiens de Plougonven, bien qu'ils en payent la taille. »

Le commissaire ordonna que les gens de Scrignac fussent assignés pour communiquer leurs titres de prétendue propriété, avec défense de troubler jusque là les paroissiens de Plougonven sous les peines de droit, puis il condamna les divers tenanciers des 18 convenants qui, selon la réformation de 1455, appartenaient au duc, à payer dorénavant des rentes et cheffrentes proportionnées à la superficie des terres usurpées. Les priseurs avaient estimé le journal de terre froide cerné de fossés à 20 sols de revenu, et le journal de terre *froste* ou vague à 6 sols 8 deniers. Sur cette base, maître Bouyu taxa les convenanciers de Guersauzon, Goazven, Liorzic, Le Guern (Launay), Keranforz-Bihan et Kerbouillen-Kersauson à des redevances variant de 100 à 5 sols, ainsi qu'aux arrérages de 29 années. Cette dernière exigence surtout dut être une calamité pour beaucoup de ces pauvres diables qu'elle obligeait à trouver et payer comptant une somme relativement importante, sous peine de saisie.

En retour, il les autorisa « à faire escobuage et à jouir des droits de champart dans les issues, landes, montagnes, vallées et terres frostes... parce qu'ils laisseront la 5e gerbe », et défendit aux paroissiens de Scrignac de les troubler ni d'y faire escobuage à peine de 30 livres d'amende.

François Bouyu ne dut point emporter de son expédition, avantageuse, il est vrai, aux finances publiques les bénédictions et la gratitude des habitants de la frérie au Duc. On le vit réapparaître à Plougonven le 9 octobre 1679 ; cette fois il en voulait, non plus aux paysans, mais aux seigneurs, et il venait faire état et procès-verbal des prééminences possédées par ceux-ci dans l'église paroissiale, afin de pouvoir frapper d'amende les gentilshommes qui ne sauraient justifier de leurs droits par titres valables. La même opération se répéta dans toutes les paroisses de la sénéchaussée, et le résultat en fut consigné sur un magnifique in-folio de parchemin, aujourd'hui conservé aux archives du Finistère, très précieux à consulter, parce qu'il fait revivre à nos yeux l'ancienne physionomie de tant d'églises actuellement disparues, rebâties ou tristement mutilées.

Suivons donc pas à pas le commissaire réformateur dans sa minutieuse visite. Il commence ses opérations par la maîtresse vitre, dont le tympan contient 37 écussons. Le premier et le plus éminent, timbré d'une couronne de marquis, porte *d'argent à l'aigle éployée de sable, becqué et membré de gueules* ; ce sont les armes de la terre de Kerloaguen, possédée alors par Françoise Le Cozic, douairière de Kersauson et dame douairière de Bonamour. Seize écussons des mêmes armes, avec diverses alliances, se partageant la moitié des soufflets, et le reste est occupé par treize blasons des Le Lagadec de Mezédern, *d'argent à trois trèfles d'azur*, pleins ou en mi parti.

A (suivre) L. LE GUENNEC.

Le Gérant

Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

Nº 57. — SAMEDI 9 OCTOBRE 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	10 fr.
Département et limitrophes	10 fr.
Autres départements	10 fr.
Etranger	11 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Que feront-ILS ?

... Si cette Chambre dont la majorité est très sympathique au régionalisme ne nous donnait pas une organisation régionaliste, il y aurait lieu de penser que ceux qui sont antiparlementaires parmi les régionalistes français seraient dans la vérité.

Marcel PROVENCE
Opinion du 4 Septembre 1920.

Ar spered Breizad

Eun dra a c'hellfed rebech da galz eus ar re en eun emell eus traou Breiz ; hag o deus gwesttet o ene, o galloud hag awechou o arc'hant da welladur ar spered breizad, eo, alies, n'o deus ket int-i o-unan ar spered-ze gwriziennet don awalc'h enno, ha na lakont ket tre o oberou hag o jestrou da gorda gant o c'homzou pe o skridou.

Ped eus ar re a skriv hag a gan brezoneg, o deus ar galon d'en diski d'o bugale ?

Nebeut awalc'h siouaz. Ha re alies e tigouez ar zouez glac'harus d'en em gaout en tiegezou barzed kalonek hag helavar, e weler o oberou brezonek en kazetennou ar vro, ha pa c'her da gomz en yez an tad d'ar vugale, ar re-man a chom abaf d'ho sellet hag a respont d'eoc'h :

— Je ne connais pas le breton, Monsieur !

Ha pa livirit eun dra bennak diwar-benn-ze d'ar gerent :

— Bah ! diwezatoc'h e tiskfont brezoneg...

Possubl eo, hogen, n'eo ket sur, ka gwella 'zo d'ober evit derc'hel er rouden vroadel, eo komz d'ezo *da genta* en brezoneg, pe, da vihana, en diou yez, rak ez yaouank e tisker ken buhan diou yez eged unan.

Ar spered breizad a dle beza pleustret da genta *er ger*. Ar skewer eo an tu gwella d'en astenn tro-war-dro.

Gouzout a ran eo dies beza Breizad penn-da-benn zoken er ger ; an hini ac'hanomp a c'houllfe beza annezet rik e doare Breiz a renkfe evit gwir lakat eur priz n'eo ket graët ouz kement yalc'h a zo : eur gwele, eur prez, al listri kegin a c'hiz Breiz a goust kalz keroc'h eged an traou distum a gaver peurvuia war ar marc'had, gwir eo.

Hogen ar pez na goust ket keroc'h eo reï anoïou badiziant brezonek d'ar vugale elec'h reï d'ezo n'eus forz pesort ano, evit plijout d'ar paëron pe d'ar vaërones. Ar pez a lavare en deiz all Jul Gros evit anoïou ar bagou, a c'hall talvezout evit anoïou ar vugale : eur paotr a zo ken brao anvet *Modez, Hernin, Edern, Efflam, Arzel, Goneri* hag all, eged *François, Albert, Guillaume, Frederic*, pe *Victor*, bag eur baotrez a zougfe ken koant anoïou evel *Gwen, Azilis, Enora, Trifina* eged *Marguerite, Micheline, Augustine* ha *Léonie*.

Ar spered breïzad a dle beza skignet en dro d'eomp goude beza gwriziennet en hon tiegez. Aliomp hon mignoned hag hon amezeien da reï eveldomp anoïou brezoneg d'o zraou evit ma vo c'houez ar vro dre holl.

An « hoteliou » hag an holl dier a gonvers a zo badezet en Breiz tre evel m'emaint en hanter-noz pe er c'hreizteiz eus ar Franz. Dibaot a wechou e roont d'ar c'houzout netra met ouz o gwelet ez int lec'hiet en Breiz ha dalc'het gant Bretoned. Peurvuia e lenner war o « ansaign » *Café de l'Union, hôtel des Voyageurs, hôtel Beau-Séjour, restaurant des Alliés*, pe *bar de la Paix*, ardameziou ha na zinifiont *netra*. Perak na vijent ket ken koulz anvet *Ti ar Vretoned, Hôtel Breiz-Izel, Tal-ar-Mor, Restaurant Celtia*, hag all ?

Hag en ped feson all a c'hall c'hoaz spered Breiz en em ziskouez d'an holl, d'an dud a ziavaez koulz ha d'ar Vretoned mar kemerfemp ar boan da lakat anezan da bara ?

O tilezel anezan, pe oc'h ober van d'en dizanavezout, na reomp nemet droug d'eomp hon-unan, hag ouspenn-ze na roomp tamm sonj uhel ac'hanomp d'an estrenn, pehini a gar kentoc'h an dud a zalc'h d'o stummiou koz en o bro, eged ar re o deus re a vall da gemeret stumm ar re all.

Stard a dleomp eta derc'hel d'ezan hag elec'h lezel ar sperejou all d'en distruji, o lakat er c'hontrol d'er pinvidikât mar vez tro. Ar re ziskel ac'hanomp a dle reï an skouer, skouer nerzus ha don d'ar re a zo eus dro d'ezo. Mar n'er greont ket piou a ray ?

YANN HEGAREK.

Prenit, ha lakit ho kwella mignoned da brena bep Sizun

« MOUEZ AR VRO »

gazeten an holl Vretoned vad.

Encore pour la Langue

Ceux qui travaillent depuis des années à conquérir au breton ses droits imprescriptibles à l'existence, peuvent, en regardant autour d'eux, se dire qu'il y a tout de même quelque chose de changé à l'égard de notre langue.

Certes, celle-ci n'a pas encore dans l'enseignement la place qui lui convient, et à laquelle elle a droit; certes, Il s'en faut que sa situation à tous les points de vue soit brillante, mais, ceci étant conséquence de celà, il est facile d'inférer que l'admission rationnelle du breton dans les programmes déterminerait un grand relèvement de la production littéraire, et affermirait son avenir sur la plus solide des bases.

Plus que jamais, il convient d'espérer. Jamais l'opinion publique ne s'est montrée si favorable à la langue bretonne. Il suffit pour s'en convaincre de regarder et d'écouter.

Les chansons bretonnes jouissent de plus en plus de la faveur du public, non seulement dans les campagnes mais dans les villes. Dernièrement à Brest, dont la population passe pour cosmopolite et indifférente à tout ce qui est breton, des chanteurs bretons se sont faits constamment rappeler, et ont dû, pour satisfaire leur auditoire se prodiguer jusqu'à épuisement complet.

Dans plusieurs cérémonies auxquelles d'illustres présences comme celle du maréchal Foch, du général Weygand, et celle de représentants du gouvernement donnaient un caractère d'officialité, le *Bro Goz ma Zadou* fut écouté debout et chapeau bas par toute l'assistance.

On nous dira « Peuh ! Il ne s'agit là que de « chansons ».

D'accord, mais leur audition contient un signe des temps. Il y a seulement vingt ans, celui qui se fut avisé de monter à Brest un concert breton eut couru à un four magistral ; un mot de breton prononcé dans une cérémonie officielle eut fait crier au scandale. La conclusion logique est que les milliers de personnes qui applaudissent des chansons bretonnes ne peuvent être que sympathiques au développement du breton, et qu'en haut lieu l'ostracisme a disparu.

De plus, jamais tant d'intellectuels de Bretagne, de France et de l'étranger ne se sont consacrés à l'étude de la langue bretonne où n'ont pris en mains sa défense. La sixième édition de la grammaire de M. Vallée, *la langue bretonne en 40 leçons* est en voie d'épuisement ; la réédition du vocabulaire de Le Gonidec s'enlève comme du pain ; les stocks de livres bretons, en magasin depuis des années, se liquident rapidement, car les acheteurs se font de jour en jour plus nombreux ; l'Université est on ne peut mieux disposée à ouvrir ses portes à la langue et à la littérature bretonnes, et n'attend pour le faire que la suprême autorisation ; dans l'enseignement primaire même, il est facile de constater une plus large compréhension des revendications « bretonnantes » ; les articles en faveur du breton se multiplient dans les grands journaux et revues. Veut-on une idée de la sympathie qu'éveillent à l'étranger, chez des francophiles, les revendications « bretonnantes ». Voici ce que je traduis d'un journal catalan de Barcelonne, *La Veu de Catalunya* (7 sept. 1920) :

« Il est indubitable que cette langue bretonne possède tous les droits qui peuvent la faire respecter et admirer ; structure, vocabulaire, littérature et ancienneté en font une des langues les plus originales parlées en Europe.

« C'est pour toutes ces raisons et mérites que les bretonnants ne comprennent pas l'attitude de l'Etat français, dont le résultat est d'abâtardir et d'éteindre l'un des éléments essentiels de l'âme française. Certainement, la loyauté, le sacrifice des bons soldats de Bretagne méritait plus de considération. L'enseignement officiel en est arrivé à admettre l'arabe et l'annamite comme langues à option aux épreuves du baccalauréat, concessions justes refusées à la langue bretonne.

....

Cette attitude ne semble ni de bon gouvernement ni de bonne justice.

....

Les Bretons espèrent que ceux qui, en France se préoccupent des résultats de l'enseignement auront à cœur de faire sentir leur influence pour faire cesser l'injustice qui se commet contre leur langue, et nous qui respectons et admirons toutes les gammes de modalités qui forment la belle âme française, et qui avons foi dans l'universrlité de sa culture, nous sommes de cœur avec eux,

La grande France de la victoire fera justice à la Bretagne invaincue et essentielle. »

Les élus des départements bretonnants eux-mêmes ont compris qu'ils ne pouvaient rester en marge de ce mouvement de sympathie. A la dernière session du Conseil général du Finistère, un homme qui s'était déjà imposé notre respect par ses interventions pour l'enseignement du breton auprès du Ministre de l'Instruction Publique, M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère, a pris l'initiative d'un vœu demandant l'introduction facultative de notre langue dans les établissements secondaires, et, chose extrêmement précieuse à enregistrer, ce vœu a été adopté à l'unanimité. C'est la première fois qu'une assemblée composée de personnes à tendances politiques aussi opposées que celles de MM. Lancien, Le Bail, Louppe, etc... d'une part, et MM. Trémintin, Mocaër, L. Boucher, etc... de l'autre, s'unit dans le respect d'une langue autrefois honnie des partis de gauche, et traitée en domestique par ceux de droite.

Enfin, les Lafferre ne sont heureusement pas ministres inamovibles, et mon intime conviction est qu'une intervention adroite auprès de l'homme éclairé et libéral qu'est M. Honnorat, serait suivie d'une circulaire qui donnerait satisfaction aux plus essentielles de nos revendications.

A cette fin, il serait bon que toutes les sociétés bretonnes s'entendissent pour le lancement d'une pétition à faire signer par le plus grand nombre possible de personnes, sans distinction d'opinions politiques, de croyances, et même de nationalité. La consultation terminée, l'action parlementaire concertée fera le reste.

L'occasion est favorable ; montrons-nous gens pratiques et unissons-nous pour en tirer parti.

F. GOURVIL.

P. S. — Je signale de nouveau aux amis de notre langue que le meilleur moyen d'éclairer l'opinion sur la question de l'enseignement du breton est de répandre autour de soi la brochure éditée par *Mouez ar Vro* : **Quelques Opinions sur les Langues Locales dans l'Enseignement**. Prix franco, 0 fr. 45.

KONTADEN « MOUEZ AR VRO » 1

Marvailh ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

Gwechall e oa en Rom eun Impalaër braz anvet Dioklésian. Eva, e wreg a zeuas da vervel abred, hag evit sevel e vab penher e vennas fiziout anezan er Seiz Den Fur a Rom.

Ar re-man a oa anvet : Bantelus, Ogustus, Malkwidas, Lukulus, Kato Goz, Olus ha Martinus ; an Impalaër a c'halvas anezo dirazan, ha p'en em gavchont, goulenn a rejont perak hen devoa laket klask anezo.

— « Setu aman an abeg », a lavaras an Impalaër. « C'hoant am eus e tiskfec'h d'am mab ar stumm beva hag holl reolennou ar vuhez ».

— « Etrezon-me ha Doue », eme Bantelus, « gwaranti a ran d'it mar fizies da vab ennon, e tiskin d'ezan kement a c'houzon va-unan, koulz ha va c'houec'h keneil, ac'hann da seiz vloaz ».

— « Ya », eme Ogustus, « ma roer d'in ar mab, me zisko d'ezan kement a c'houzon, me ha va c'houec'h keneil, a-benn e seiz vloaz ».

— « Ya », eme Kato Goz, « an diskadurez hag an ijin a c'hello digemerout, me lavar e roïn anezo d'ezan.

— « Ya », eme Olus, « mar vez roet d'in da vab da gelem, me a dou diski anezan ar gwella ma c'hallin ».

Neuze, an Impalaër a lakeas en e benn rei e vab da vaga ha da zevel d'ar Seiz Den Fur ; ha lakat a reas sevel eun ti war ribl ar ster Tibr, en eul lec'h koant ha kled, en diavaez a Rom evit ma vije eno sioul, ha pell diouz trouz ar bed.

Ar Seiz Den Fur a skrivas ano ar Seiz Skiant war ar mogeriou, dre holl en ti hag e kelennchont ar mab betek ma oe dare e spered, kempenn ha reiz e holl gomzou, ha pouezet mad pep-hini eus e oberiou.

Hogen, digouezout a reas eun deiz ma addimezas an Impalaër d'eun Impalaëres kran a bell-vro ; ha digas a reas anezi gantan d'e lez, en eur guzat outhi hen devoa eur mab, a-berz e wreg kenta.

A benn eur pennad an Impalaëres a c'houlennas digant pep den el lez hag-hen n'hen doa an Impalaer bugel abet. Nann e responted d'ezi bep tro. Koulskoude, eur wech en em gavas gant eur wrac'h koz, dant abet d'ezi en he genou :

— « En ano an Nenv », eme an itron, « lavar d'in ar wirionez ».

— « N'hen deus mab abet », eme ar wrac'h.

— « Gwaz a ze d'in, mar n'hen deus hini », a lavaras an Impalaëres.

— « Hogen », eme an hini goz, ne dal ket ar boan d'it klemm diwar-benn-ze ; kaout a ray eur mab diganes, mar n'hen doe hini digant e wreg kenta ».

Ha goude eur pennad, o tistrei diwar he sonj :

— « Na vezes ket trist, eur mab d'an Impalaer a zo er skol gant ar Seiz Den Fur a Rom ».

Neuze ar wreg a zeuas da gaout he he gwas, laouan a feson, hag e lavaras d'ezan.

— « Perak e peus kuzet da vugel ouzin ? »

— « N'hen kuzin ket pelloc'h », eme an Impalaër. Warc'hoaz e kasin unan bennak d'e gerc'het ».

Hag an abardaevez-ze, evel ma oa ar mab o vale diwezad gant e vistri skol, holl e weljont en sklerded ar stered hag en aroueziou ar wabren e oa gwestlet ar paotr da vervel mar na vije en dro d'ezan eun difenn start ha reiz.

Hag ar mab e-unan a gomprenas kement-ze, hag e lavaras d'e gelennerien : — « Mar gallit difenn ac'hanon dre ho furnez ar seiz devez kenta, me en em zifenno va unan an eizved deiz.

Ar Seiz Den Fur a douas lakat o holl c'halloud evit difenn buhez o diskibl.

Hag antronoz, setu kannaded o tont a-beurz an Impalaër evit kerc'het ar mab d'e ziskouez d'an Impalaëres nevez.

En em wiska reas holl en seiz, voulouz, ha mezer aour, hag, heuilhet gant e gelennerien e kerzas tresek palez e dad.

Goude erruout el lez, ha beza digemeret gant e dad hag an dud a renk uhel, ne lavaras ket eur gir. Ha droug ez eas en tad o welet e oa mud e vab unik, hag e kasas anezan da gaout an Impalaëres.

Houman kerkent ha m'hen gwelas a oue leun a zroug-karantez evitan. E zougen a reas en eur gambr guz, hag e tivizas gantan e pad pell, oc'h ober van lavaret d'ezan komzou karantezus. Erfin e klaskas e zistrei diwar hentchou ar furnez.

Ar paotr, o welet kement-ze a dec'has kuit, hag hi a laoskas eur griaden uhel, a zilammas he c'hurunen hag e taolas anezi d'an douar. Tresek kambr an Impalaër e redas evel eul luc'heden, hag eur souez eo na oa ket bruzunet pennou he bizied ken buan ha ken krenv e skoe he daouarn an eil en egile. Eur wech dirak he gwas e klemmas hen doa ar mab klasket ober droug d'ezi.

An Impalaër a reas neuze al leou touet brasa a c'hellched klevet : unan abalamour ma oa mud e vab, na oa forz gantan e welet maro pe veo, an eil dre m'hen doa dismeganset an Impalaëres, ne vije ken e ene ennan pelloc'h eged an deiz warlerc'h.

(Da heuilh).

Troet en brezoneg gant
BARR-ILIO.

Un peu de tact, s. v. p.

Si l'horreur du Boche peut être en soi une chose louable, il faut au moins la pratiquer avec discernement, et ne pas en accabler ceux qui, par leur origine ou leur conduite ne méritent pas d'en pâtir.

Le savant professeur Marstrander, de l'université de Christiania (Norvège) connu dans tous les milieux savants pour ses brillantes études sur les langues celtiques, étudie sur place, depuis an, le sous-dialecte cornouaillais des environs de Concarneau. A cause de la crise des logements, il est obligé de coucher sous une tente au cours de ses excursions ; c'est probablement ce qui a éveillé contre lui la méfiance, et ce qui est pis, l'hostilité de la population avec laquelle il aurait un urgent besoin de se trouver en contact étroit et sympathique. A chaque instant ce ne sont qu'insultes et vexations de toutes sortes ; la nuit sa tente est entourée de gens qui lui crient « Boche ! » « Heraus ! », et douaniers et gendarmes font dans son logis de toile des raids à main armée.

Il serait tout de même temps que de pareilles stupidités envers le francophile ardent que s'est toujours montré ce savant prissent fin.

Les travaux auxquels il se livre témoignent assez de l'intérêt qu'il prend à notre langue et aux choses de chez nous, et c'est bien mal reconnaître sa sollicitude que de le traiter comme le dernier des réprouvés.

Nous espérons que les autorités mises au courant de ces faits regrettables auront à cœur de les faire cesser immédiatement, et que notre excellent confrère l'*Union Agricole* de Quimperlé daignera mettre la publicité dont il dispose dans la région de Concarneau au service d'une cause que nous avons cru devoir défendre ici dès que nous en avons eu connaissance.

M. ar V.

Le Régionalisme en marche

Le délégué du Ministre des Beaux-Arts à Morlaix

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Paul Steck, Inspecteur général des Arts appliqués au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, est venu le samedi 25 courant à Morlaix, où il a fait, à la Sous-Préfecture, une conférence-causerie pleine d'intérêt, en vue de l'extension de la rénovation des industries régionales artistiques.

La séance s'est ouverte à 17 heures. M. le Sous-Préfet a présenté à M. Steck les personnalités présentes : MM. de Guébriant, Conseiller Général, Président des « Amis de Kerjean », Maire de Saint-Pol de Léon, Keryvel, Inspecteur primaire, Thoraval, Mingam et Julien, professeurs de dessin au cours municipal, Marcel Puyo, représentant la Chambre de Commerce, Le Morvan, Agent-Voyer d'arrondissement, Louis, Heuzé, et Charles Penther, architectes, Emile Le Bras, Conservateur du Château de Kerjean, Lajat, imprimeur, Tanguy, industriel, Prigent, directeur de la coopérative « l'Ameublement et le Bâtiment », Piton, Kérautret, Gautier et Tréanton, ébénistes-sculpteurs, Prat-Carabin, industriel, André et Bloc'h, représentant la presse régionale.

M. le Sous-Préfet présente les excuses de Mme Delangle, artiste peintre, Conservatrice du Musée de Morlaix, de M. Gourvil, Directeur de *Mouez ar Vro* et de M. Nicolas, peintre, et le conférencier prend la parole.

Il excuse tout d'abord M. François Carnot qui n'a pu, à son regret venir à Morlaix. Il indique, en débutant, que c'est dans le sens indiqué par M Fruit, Sous-Préfet de Morlaix, dans son récent discours au Congrès de la « Fédération régionaliste de Bretagne », qu'il convient d'orienter un régionalisme pratique, c'est-à-dire dans les voies d'une rénovation artistique littéraire, industrielle et économique : pour « l'évolution dans le cadre de la tradition ».

Dans un langage à la fois précis, clair et imagé, M. Steck expose le but poursuivi par le Comité Central Technique des Arts appliqués de Paris et principalement par le Comité régional de Rennes : extension et développement des industries régionales et de l'art breton ; préparation professionnelle des artisans.

Il fait ressortir l'importance du marché européen des industries d'art : 3 milliards avant la guerre, dont 2 milliards en Autriche et en Allemagne et 1 milliard en France. Ce marché étant fermé actuellement pour les pays vaincus, il y a un effort à faire pour que la France s'en assure la maîtrise. Il faut entendre d'ailleurs, par industrie d'art, non seulement ce qui est luxueux et riche, mais jusqu'au moindre objet doué d'équilibre harmonieux. Il n'y a pas, en effet, d'art inférieur : la cuiller de bois, le petit encrier, le moindre morceau d'étoffe peinte, qui dénotent de la part de l'artisan un effort dans la recherche du goût et de la ligne harmonieuse, constituent des objets artistiques au même degré que la statue ou le tableau.

L'éminent conférencier définit les moyens pratiques que le Comité central et le Comité régional entendent mettre en œuvre pour la poursuite de leur but : expositions, création d'un musée régional, préparation des apprentis, création de Chambres de métiers, conférences pour le public, etc.. Il convient de rénover les industries régionales dans un sens à la fois moderne et traditionnel, en envisageant le triple point de vue esthétique, éducatif et économique.

L'éducation professionnelle de l'ouvrier est insuffisante ; c'est, actuellement, une éducation manuelle simple ; il n'y a pas de création dans l'esprit. La loi du 25 juillet 1919, dite loi Astier, dont l'application va être poursuivie, comporte l'obligation de cours de métiers dans les villes, pour les apprentis de 14 à 18 ans, en vue de leur préparation professionnelle. M. Steck établit la nécessité, pour notre pays, qui ne peut lutter avec la production étrangère en ce qui concerne les industries à grand rendement, d'un effort vers le développement des qualités individuelles qui se rencontrent fréquemment chez le fils du peuple, ayant « l'instinct d'un bon métier ». Notre pays est par excellence, dit-il « un pays d'artisans ». L'aide de l'Etat est acquise également pour des bourses dans des écoles régionales. Il insiste sur ce point qu'il est préférable d'orienter les aptitudes vers les écoles et les arts régionaux, plutôt que de les guider vers Paris, où ils ne sont que trop attirés par l'attrait d'une gloire et d'une destinée brillantes et illusoires.

Puis l'Inspecteur Général aborde la question de l'établissement d'un musée régional des arts appliqués dans lequel seraient réunis les meilleurs modèles : panneaux, enseignes, etc.., simples et épurés. Chaque pièce aurait une fiche analytique comportant une explication commentée. Le musée ainsi entendu compléterait l'éducation technique et professionnelle des artisans et du public, et aurait un but à la fois utile et décoratif. Il ne faut pas, en effet dit-il, perdre de vue que les objets doivent être conçus *utiles* et *beaux*, avec toujours, une destination pratique. M François Carnot, Président de l'Union Centrale des Arts décoratifs, qui, retenu à Paris par ses occupations, n'a pu comme on l'a dit plus haut, venir à la réunion, apportera son aide à la recherche des pièces nécessaires à la garniture du musée.

L'emplacement éventuel du musée fait l'objet d'un échange d'idées entre M. Steck, M. le Sous-Préfet, M. de Guébriant et quelques membres de l'Assemblée. Le lieu choisi devra être central, relié aux centres de production par des communications faciles, et se trouver lui-même producteur. L'idée est émise d'une consultation des principales sociétés régionalistes bretonnes à ce sujet. M Steck estime que M. Fruit, à la suite de sa récente participation au Congrès de Morlaix et du discours si remarqué qu'il y a prononcé, est tout qualifié pour servir d'intermédiaire entre les diverses sociétés. M. le Sous-Préfet se met entièrement à la disposition du Comité régional, mais craint que sa qualité de représentant du Gouvernement ne soit un obstacle au succès d'une consultation en vue de l'union des associations. M. de Guébriant indique qu'un groupement pourrait être constitué autour de M. le Sous-Préfet pour mener une action dans ce sens. M. Steck posera la question au comité régional de Rennes. Il est, en tout cas, à peu près décidé qu'on tentera de grouper en une « fédération régionale » les différentes sociétés régionalistes, tout en leur laissant leur autonomie propre, afin de pouvoir faire concorder les efforts, chaque fois qu'il s'agira des intérêts généraux de la région.

L'éminent conférencier parle ensuite du programme des expositions envisagées : 1° de Juin à Août 1921, exposition d'art moderne à Rennes, par des artisans de Paris, avec section réservée aux artisans bretons ; 2°, 9 ou 10 mois après, exposition régionale, au Pavillon de Marsan, à Paris, des arts traditionnels bretons rénovés ; 3° exposition internationale des arts décoratifs à Paris en 1925 ou 1926, où trouveront place les industries artistiques provinciales. Il fait appel aux personnalités présentes pour la préparation de ces manifestations, par la recherche d'artistes et d'artisans, et pour la création de modèles nouveaux. Des conseils techniques seront donnés à la province par le Comité Central de Paris, qui n'hésitera pas à envoyer sur place, dans le cas de demande avec but précis, le personnel technique susceptible de ramener l'ouvrier à la véritable tradition, qui lui parlera le langage professionnel, et saura, au besoin, lui donner l'exemple au point de vue manuel M. Le Sous-Préfet servira d'intermédiaire pour ces demandes entre les producteurs et les Comités de Rennes et de Paris.

Un autre concours sera également prêté, en ce qui concerne l'éducation du public, par le Comité central. Des conférences seront faites en vue de l'éducation générale du public, qui trop souvent fait preuve de mauvais goût, afin de lui inculquer une doctrine artistique moderne, s'appuyant sur le passé. Cette éducation sera complétée par des publications, et notamment par un bulletin du Ministère des Beaux-Arts.

Des Sous-Comités seront créés dans chaque département pour se mettre en rapport avec le Comité de Rennes, pour assurer le recrutement d'artistes exposants et organiser des expositions qui seront subventionnées par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

L'éminent Inspecteur poursuit sa causerie en faisant appel surtout aux architectes pour la propagande de la bonne et saine doctrine artistique et la lutte contre le mauvais goût Il faut, dit-il, « restituer aux objets, même simples, leur véritable caractère, et ne pas les laisser au gré, au caprice ou à la fantaisie des métiers. Ne considérons pas l'art comme une expression de luxe, mais donnons aux ouvriers le sentiment qu'ils peuvent produire des choses supérieures. La joie de la création de l'objet artistique développera en eux l'amour de leur métier ».

M. Steck dit quelques mots de la crise de l'apprentissage, qui peut, en partie tout au moins, être conjurée par le vote prochain d'une loi organisant les Chambres de métiers, et par l'orientation donnée aux aptitudes des Pupilles de la Nation. Une sélection sera faite parmi ceux-ci en vue de créer des artisans et des ouvriers de qualité, recherchant l'analyse.

Et le distingué causeur résume sa conférence par l'énoncé des buts précis dont la réalisation est poursuivie par le Comité Central Technique de Paris et le Comité Régional de Rennes : propagande par l'idée en vue d'une renaissance artistique régionale, basée sur une tradition rénovée; création de musées, d'expositions ; appui, conseils, leçons et subventions en vue de la formation d'artisans et du développement de la culture personnelle et du goût de l'ouvrier dans le sens moderne et traditionnel. Il fait appel à tous les membres présents les invitants à répandre ces idées autour d'eux, il incite les producteurs qui désirent obtenir des renseignements et des avis, à se mettre en rapport avec M. le Sous-Préfet, qui veut bien servir d'intermédiaire entre eux et les Comités de Rennes et de Paris.

« Nous avons tous, dit-il en terminant, notre mission à remplir. L'art est un capital qui doit être mis au service de l'industrie, pour la gloire et le bien de notre pays ».

La remarquable conférence-causerie de M. Steck a été chaleureusement applaudie. M. le Sous-Préfet se fait l'interprète de l'assistance en lui adressant les plus vifs remerciements.

M. Fruit ajoute qu'il se tiendra à la disposition des intéressés pour appuyer et transmettre leurs demandes au Ministère et aux Comités Central et régional des Arts appliqués. Ainsi qu'il a eu l'occasion de le dire au récent Congrès régionaliste, il estime que le rôle du représentant du Gouvernement est de favoriser les initiatives locales, et de servir d'intermédiaire entre les promoteurs de ces initiatives et le pouvoir central.



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Douarnenez, Guiclan, Le Faou, Lesneven.

Mardi. — La Feuillée, Plabennec, Telgruc.

Jeudi. — Guipavas, Hanvec.

Vendredi. — Châteauneuf-du-Faou, Morlaix.

Samedi. — Morlaix, Landerneau.

Montroulez (Morlaix)

Le cours du beurre

La production reste faible dans plusieurs régions de la Bretagne par suite de la fièvre aphteuse et les consommateurs n'admettant aucune restriction sont les seuls auteurs des hauts prix du moment

Les beurres fermiers au détail devraient se payer de 7 fr. 25 à 7 fr. 50 la livre

La Foire Haute

La grande foire annuelle d'octobre s'annonce on ne peut plus favorablement. De nombreux établissements forains se montent hâtivement sur les places Thiers et Cornic, et d'autres sont attendus.

Le temps, lui aussi, semble vouloir se mettre de la partie et pour peu qu'il se conserve beau d'ici le 15, une affluence inaccoutumée est à prévoir pour les trois jours consécutifs de foire et de lendemain de foire.

Fin de la grève des tanneurs

Les tanneurs qui s'étaient mis en grève pour obtenir une augmentation de salaire se sont remis au travail, à la suite d'une réunion de conciliation tenue sous la présidence de M. Le Hétet, juge de paix de Morlaix. Patrons et ouvriers se sont mis d'accord, une augmentation de salaire de 1 fr. 60 de moyenne ayant été acceptée de part et d'autre.

Société amicale de Morlaix

Avis. — Réunion générale trimestrielle, dimanche 10 octobre prochain, à 9 h. 30, hôtel de ville, salle des conférences (art. 18 des statuts).

Le Conseil d'administration fait un dernier appel à tous ceux qui ont été mobilisés qui ont le désir de faire partie de la Société Amicale, quoique ayant atteint leur 30e année mais n'ayant pas dépassé leur 35e a vouloir bien se faire inscrire avant le 31 décembre 1920.

Fédération des Sociétés patriotiques

Les membres du bureau de la Fédération des Sociétés Patriotiques de Morlaix (présidents et vice présidents) sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain, à vingt heures 30, dans une des salles de l'hôtel de ville. Objet : fête annuelle.

Patronage Saint-François-Xavier

Etant donné le succès sans précédent des séances artistiques de dimanche dernier, il a été décidé de donner dimanche prochain une autre représentation avec le même programme. Qu'on se le dise !

Comité de propagande pour l'emprunt

Le comité de propagande pour l'emprunt de l'arrondissement de Morlaix a tenu sa première réunion le vendredi 24 septembre, à 10 heures 30, à la Sous-Préfecture, sous la présidence de M. Fruit, Sous-Préfet.

Il a été procédé à la formation du bureau, qui est constitué comme suit :

Président : M. Fruit, Sous-Préfet ;

Vice-Président : M. Artur, président de la Chambre de Commerce ;

Secrétaire : M. Borgnis-Desbordes, président du Comité d'Administration de la Caisse Rurale et Ouvrière du Canton de Morlaix, président du conseil d'administration de la Banque Populaire de Morlaix ;

Trésorier : M. le Receveur des Finances de Morlaix ;

Membres : MM. Bourgot, conseiller général ; Perrot, président du Tribunal de Commerce, président du Syndicat Agricole de l'Arrondissement de Morlaix ; Keriv.l, inspecteur primaire ; Prodhomme, directeur de la Banque de France ; Herr, adjoint au maire de Morlaix ; Ch. Le Febvre, avocat, vice-président de la Société d'Education Populaire ; Monestier, principal du Collège de Morlaix ; P. Clorec, maire de Ploujean.

Les premières bases de l'organisation de la propagande dans l'arrondissement ont été jetées dans cette réunion.

Le bureau du comité se réunira de nouveau le lundi 4 octobre, à 17 heures, à la Sous-Préfecture.

Transfert des corps des militaires morts pour la France

Le maire de Morlaix a l'honneur de porter à la connaissance des veuves, orphelins, ascendants ou descendants des militaires et marins morts pour la France entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, qu'ils trouveront à la mairie, bureau militaire, à partir de maintenant les formules de demandes à établir en vue d'obtenir le transfert, aux frais de l'Etat, dans le cimetière de leur choix, des corps de leurs morts.

Ces demandes devront être produites avant le 2 janvier 1921 pour les militaires ou marins inhumés en France ou en Belgique, et avant le 2 avril 1921 pour les militaires ou marins inhumés hors de France ou de Belgique.

Exposition de la F. R. B.

Il convient d'ajouter aux noms des lauréats publiés par *Mouez ar Vro*, les noms de MM.

BRETON, pâtissier à Brest, gâteau breton, diplôme de médaille d'or.

POSTOLLEC, pâtissier à Brest, diplôme de médaille d'or.

M CAP-BARAZEUR, huîtres, passage de Plougastel, diplôme d'honneur.

Représentation du Baz-Valan

L'Association des Anciens Combattants, Mutilés, Veuves et Orphelins de la Grande Guerre donnera à son profit, au théâtre municipal de Morlaix, une représentation de gala du *Baz Valan*, le lundi 18 octobre 1920, à 8 h. 1/4 du soir.

Inutile de rappeler le succès remporté par la pièce de Louis Giblat. Depuis deux mois notamment, c'est par milliers que les spectateurs l'ont applaudie à Plougasnou et à Morlaix. De nombreuses demandes réclamaient une troisième audition dans notre ville.

Rien ne sera épargné pour donner à cette séance l'éclat le plus soigné. Décors, danses, chants seront présentés au public dans la meilleure note bretonne. Les bardes de notre ville y diront de leurs œuvres et Châteauneuf-du-Faou y déléguera ses danseurs.

L'Association des Anciens Combattants ayant de lourdes charges, une belle mission à remplir, compte sur le public morlaisien pour lui manifester sa sympathie et fera salle comble le 18 courant.

Conférence pour l'Emprunt

En raison de la Foire Haute, la tournée de conférences pour l'Emprunt, fixée au 17, sera reportée au dimanche 24 octobre.

Banque Populaire de Morlaix

Monsieur le Maire a reçu la lettre ci-après de M. le Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire de l'Arrondissement de Morlaix.

Monsieur le Maire,

Malgré la publicité que nous avons donné à la création de la Banque Populaire de l'Arrondissement de Morlaix, il arrive encore fréquemment que certains de vos administrés, ignorant son existence, s'adressent à des parlementaires ou au Ministre lui-même pour bénéficier des avantages que les lois du 13 mars 1917 et du 24 octobre 1919, accordent en matière de prêts à court et long terme, au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie, aux petits commerçants, industriels et artisans démobilisés. Il nous paraît désirable que vous portiez à la connaissance de tous par les moyens de propagande dont vous disposez, que la Banque Populaire de l'Arrondissement de Morlaix, est actuellement en mesure de répondre à toutes les demandes de crédit qui lui seront faites tant au titre de la loi de 1917 (petit et moyen commerce, petite et moyenne industrie), qu'au titre de la loi de 1919 (petits commerçants, petits industriels et artisans démobilisés).

Toutes les demandes de crédit devront être adressées, avec un timbre de réponse, à M. Théophile Cabon, directeur de la Banque Populaire de l'Arrondissement de Morlaix, Hôtel-de-Ville, place Thiers.

Emprunt 6 % de 1920

Souscriptions des fournisseurs

Le Maire de Morlaix a reçu la lettre suivante de M. le Préfet à la du 27 septembre 1920 :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vue de faciliter les souscriptions des fournisseurs de l'Etat au prochain emprunt, M. le Ministre des Finances a décidé de consentir à ces derniers des facilités analogues à celles qui leur ont été accordées lors des émissions précédentes.

Lorsqu'un fournisseur aura déclaré son intention d'affecter à une souscription toute ou partie du montant de sa créance, il sera procédé immédiatement à la liquidation et au mandatement des accomptes susceptibles d'être payés.

Toutefois ces accomptes ne sauraient être ordonnancés qu'en vertu des clauses figurant aux marchés et qu'après constatation des services faits.

Les intéressés désireux de souscrire dans les conditions ci-dessus indiquées devront en faire la demande en s'engageant à affecter à la souscription les deux tiers au moins de la somme ordonnancée.

Je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires afin que les dispositions qui précèdent soient portées le plus tôt possible à la connaissance des Insdustriels, Entrepreneurs ou Commerçants de votre ville susceptibles d'en demander l'application à leur profit.

Départ du maréchal Foch

M. le Maréchal Foch et sa famille ont quitté leur propriété de Traonfeunteuniou en Ploujean, mardi soir, 5 octobre, et ont pris pour Paris le train de 19 h. 53, à Morlaix.

M. le Maréchal Foch a été salué, avant son départ, par M. Fruit, Sous-Préfet de Morlaix, qu'il a reçu dans son wagon-salon, et avec lequel il s'est assez longuement entretenu jusqu'au départ du train. Aucun incident ne s'est produit: le Maréchal a été salué respectueusement par les personnes peu nombreuses présentes sur le quai de la gare.

Un service d'ordre très discret était assuré par M. Sapin, Capitaine de gendarmerie, et par M. Cadet, Commissaire spécial adjoint.

Théâtre de Morlaix

Cinéma Pathé

Au programme de cette semaine le merveilleux film **Travail**, d'après le célèbre roman de E. Zola. Tout le monde voudra admirer la perfection de la mise en scène et l'interprétation hors de pair de ce chef-d'œuvre de l'art cinématographique. Principaux interprètes : MM. *Mathot*, le héros de Monte-Christo, *Rafaël Duflos* de la Comédie Française, Mme Huguette Duflos, etc., etc...

La friture de Colette, *Pathé-Journal* et *Coco de Chicago* rehausseront encore cette séance.

N'oublions pas de mentionner aussi l'excellent orchestre à corde dirigé par M. Auduc qui a déjà obtenu une faveur très méritée du public des précédentes séances.

Il est sage de louer ses places dès à présent.

Mouvement de la population

du 1er au 7 Octobre 1920

Naissances

François Baron, fils de Paul et de Jeanne Derrien, Château. — Marie Le Berre, fille de Jean et de Anne Le Breton, Château. — Paul Salaün, fils de François et de Yvonne Carer, 17, place Cornic. — Henri Gourvès, fils de Alphonse et de Léocadie Lormier, 13, rue Courte. — Félix Le Marrec, fils de Félix et de Jeannie Thépaut, 3, rue du Porsmeur. — Denise Péron, fille de Jean et de Jeanne Edcat, 26, place Thiers. — Odette Criminec, fille de Jean et Jeanne Lozach, 4, rue au Fil. — Anne et Pierre Martin, enfants jumeaux, de Guillaume et de Marie Bourhis, 22, rue Basse. — Marguerite Le Brun, fille de Pierre et Jeanne Roué, 81, rue de Brest.

Publications

Marc Troadec, cultivateur et Marie Le Scour, laveuse. — Joseph Rolland, ébéniste et Ambroisine Garion, cigarière.

Mariages

Yves Coton, employé des chemin de fer et Anna Stéphan, factrice. — Jean Lécuyer, employé des chemins de fer, et Jeanne Le Coz, cigarière.

Décès

Marie Ollivier, veuve Le Jeune, Château, 79 a. 8 m. — Pierre Lecomte, époux de Victorine Lefèvre, Château, 78 a. 10 m. — Françoise Vay, veuve de François Coignard, Château, 77 a. 11 m.

Cinéma Skating

Varier est la devise de l'établissement cinématographique de la rue des Brebis. Les séances des 9 et 10 octobre combleront les vœux de tous, grands et petits. *Mater Dolorosa* sera un film remarquable où se déroulera le martyre d'une mère avec un réalisme qu'Emmy Lynn a su élever jusqu'au sublime. Une comédie sentimentale et une fantaisie abracadabrante, des vues instructives et le journal sur l'écran cesseront un programme dont voici le détail :

Cueillette de nidt de Salangue (Ile de Java).

Pathé-Journal, actualités mondiales.

Mater Dolorosa, comédie dramatique en 4 parties, interprêtée par Mlle Emmy Lynn, MM. Tellier et Gillies d'après l'œuvre d'Abel Gance.

La fortune de Colette, comédie sentimentale en 2 parties.

La chambre n° 23, comique de la série Mac Sennet.

Incessamment : *Impéria.*

Enquete de commodo et incommodo

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, dans les communes de Taulé et de Carantec, au sujet de la création d'appontements en rade de Morlaix. Cette enquête sera ouverte du lundi 11 octobre au lundi 18.

M. Tilly-Kerveno est désigné pour remplir les fonctions de Commissaire-enquêteur, pour la commune de Taulé, et M. Raillard, architecte naval à Carantec, pour cette dernière commune.

Stud-book du cheval breton

Le Stud-book du cheval de trait et le stud-book du cheval postier, viennent de fusionner en une association unique, qui a pris la dénomination de *Syndicat des Eleveurs du cheval breton*. La nouvelle société a son siège à LANDERNEAU. Elle comprend deux sections : l'une, pour le cheval de trait et l'autre, pour le cheval postier. Elle étend son action sur les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Le bureau du Syndicat des éleveurs du cheval breton est ainsi composé :

Président : M. Joseph Boucher, conseiller général, à Landerneau.

Vice-Présidents : M. Razivet, vétérnaire à Bégard, Côtes-du-Nord.

M. Le Rouzic, ancien député, Directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Rennes.

Secrétaires : M. Berthelemé, Conseiller général au Cloître - Plében, Finistère.

M. Frouin, vétérinaire départemental, à St-Brieuc, Côtes-du-Nord.

M. Lanco, vétérinaire départemental, à Vannes, Morbihan

M. Pic, Directeur des Services agricoles de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Secrétaire-général : M. le commandant Pichon, à Kéremma, en Treflez, Finistère.

Trésorier ; M. Souliere, Directeur des Services agricoles, à Quimper, Finistère.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Joseph Boucher, Conseiller général, à Landerneau, président du syndicat.

Un vœu de la Chambre de Commerce

J'ai l'honneur de vous signaler que, à l'occasion de la grande foire qui va se tenir à Morlaix les 15, 16 et 17 courant, il y aurait intérêt à ce que:

1° Le train M V. 246 fût, pendant ces trois jours, affecté uniquement au service des voyageurs, ce qui, en reportant à 18 h. 10 l'heure départ, permettrait d'effectuer en 2 h. 12 le trajet Morlaix Saint-Brieuc.

2° Que fût formé à Morlaix un train spécial dans la direction de Brest, avec départ vers 18 h. 45 puisque le B 3, jusqu'à modification, ne dessert pas les gares intermédiaires et que le B 37 ne dépasse pas Morlaix.

Je me permets de vous prier de transmettre cette demande à Monsieur le Chef d'arrondissement à Rennes, avec votre avis que j'espère favorable.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Concours d'Animaux Reproducteurs de Races Bovines

Un Concours d'Animaux reproducteurs de Races Bovines (Durham pure et Armoricaine) aura lieu à Morlaix, le 14 octobre 1920.

Les primes seront décernées par une commission itinérante, qui passera dans les localités ci-après :

Le 12 Octobre, à Landivisiau, à 14 h. ; le 13, à Plounévez-Lochrist, à 9 h. ; le 13, à Lanmeur, à 15 h. ; le 14, à Morlaix, à 10 h.

Les éleveurs qui désirent présenter des animaux pour l'obtention de primes de conservation doivent en faire la déclaration par lettre, avant le 11 Octobre, 17 heures, délai de rigueur, à M. Marzin, Secrétaire, 9, rue de la Prison, Morlaix, en ayant soin d'indiquer leur Nom, Prénoms et Adresse, ainsi que la race, le sexe, l'âge de chaque animal, et la localité dont ils font choix pour la présentation de leurs animaux.

La déclaration devra être accompagnée, à titre de droit d'inscription, pour chaque animal, d une somme qui sera de 5 francs pour les exposants sociétaires, et de 10 francs pour les exposants non sociétaires.

Le même exposant peut présenter autant d'animaux qu'il voudra dans chaque catégorie, en obtenir autant de prix qu'il en aura présenté d'animaux de mérite. Un animal ne peut être présenté dans deux localités différentes.

Les lauréats des animaux primés dans les concours des commissions itinérantes de l'arrondissement de Morlaix en 1920, sont obligatoirement tenus de présenter ces animaux au concours départemental de Carhaix, qui se tiendra le 23 et 24 octobre prochain.

Les frais de déplacement par chemin de fer ainsi que les frais de séjour à Carhaix, seront remboursés aux intéressés.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Morlaix

Primes d'approbation aux étalons de trait

Le jeudi 14 octobre 1920, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à Morlaix, au Pouliet, un concours pour les étalons de trait, âgés de trois ans et au-dessus, susceptibles de recevoir la prime d'approbation départementale :

Fonds du département	5.000 fr.
Office départemental agricole ..	2.400
Fonds des sociétés d'encouragements et souscriptions volontaires	600
Total général	8.000 fr.

Pour être admis à concourir les propriétaires devront résider dans l'arrondissement de Morlaix, faire inscrire leurs animaux chez le secrétaire (9, rue de la Prison, Morlaix) jusqu'au *jeudi 14 octobre*, avant 11 heures.

PLOUJEAN

Bas de la Rivière. — La fête du Bas de la Rivière, aura lieu dimanche prochain 10 octobre, voici le programme :

9 h., du matin : concours de boules, 20, 12 et 8 fr. ; concours de galoche, 20, 12 et 8 fr. ; clôture 18 heures. — 14 h., concert donné par l'*Union Musicale*, sous direction de M. Surel ; 14 h. 15, course à la godille pour jeunes gens, 5, 3 et 2 fr. ; 14 h 30, course à la godille pour jeunes filles, 5, 3 et 2 fr. ; 14 h. 45, course à l'aviron pour hommes, 2 rames, 5, 3 et 2 fr. ; 15 h., course à l'aviron pour femmes, 2 rames, 5, 3 et 2 fr. ; 15 h. 15, courses de lenteur, bicyclettes, 10, 5, 3 et 2 fr. ; 15 h. 30, jeux divers ; 16 h. 15, course de canots automobiles, 1 médaille argent et bronze offerte par M. Richard ; 16 h. 30, baptême de bateaux ; 17 h., course de bateaux à misaine au-dessous de 5 m., 1er prix, 20 fr., 2e, 10 fr., par M. Richard ; 17 h., danses bretonnes.

Distribution des prix à l'issue des courses.

PLOUESCAT

M. le Sous-Préfet de Morlaix a été chargé de transmettre l'adresse suivant : le Conseil municipal de Plouescat exprime à M. Paul Deschanel, au moment où son état de santé l'oblige à résigner ses hautes fonctions, ses regrets et ses vœux de prompt rétablissement.

Le Conseil municipal de Plouescat adresse à M. Alexandre Millerand, élu Président de la République par l'Assemblée Nationale, à une imposante majorité, ses respectueuses félicitations et l'assure de son dévouement à la Patrie et à la République.

ROSCOFF

La liste de M. Daniélou, maire sortant, est réélue en entier. M. Brousmiche, candidat isolé, a recueilli 211 voix sur 546 votants

SIZUN

Inauguration du Monument aux Morts. — Cette cérémonie s'est déroulée dimanche dernier 3 octobre à 11 h. 30, sous la présidence de M. Fruit, Sous-Préfet de Morlaix, après un service funèbre célébré en l'église paroissiale à la mémoire des disparus

Le monument, érigé sur la place de l'église, très sobre de lignes, en granit de Kersanton, consiste en une pyramide ornée d'attributs guerriers et surmontée d'un coq gaulois : il porte les noms de 134 enfants du pays morts au Champ d'honneur.

Les discours ont été prononcés sous une pluie battante. Tour à tour M. de Rusunan, Maire de la Commune ; M. Charreteur, ancien maire et ancien conseiller général ; M. le Sous Préfet de Morlaix ; M. Ch. Lefevbre, avocat à Morlaix, au nom du Souvenir Français ; M. Baron, Professeur au Collège de Morlaix, ont pris la parole et ont exalté en termes élevés le patriotisme des enfants de Sizun, et de la population rurale du Léon, et adressé un souvenir ému aux morts dont les noms seront perpétués par le monument pour les générations futures.

Malgré le mauvais temps, une foule recueillie se pressait autour des orateurs.

A midi et et demi, un banquet réunissait un grand nombre de convives autour de M. le Sous-Préfet ayant à ses côtés les autorités locales. M. Quéméneur, conseiller général, souffrant, s'était fait excuser.

Après un discours de M. le Sous-Préfet, furent chantés quelques chants patriotiques dont les refrains furent repris en chœur par l'assistance.

En somme, très belle manifestation républicaine et patriotique.

Pour l'Unité de la Bretagne

Nous avons déjà parlé à maintes reprises du congrès organisé par *l'Hermine de Bretagne*, et qui doit se tenir à Rennes, les 16 et 17 octobre. *L'Hermine de Bretagne* demande à tous les habitants de la Bretagne, et particulièrement aux femmes, de participer à cette grande assemblée qui aura lieu dans la Grand'Chambre du Parlement de Bretagne, au Palais de Justice, et dans le cas d'impossibilité d'y assister, de signer la déclaration ci-dessous, de la découper dans *Mouez ar Vro* et de l'adresser directement à l'*Hermine de Bretagne*, 38, Boulevard Laennec, à Rennes, avant le 15 octobre.

Adhésion Gratuite :

Je soussigné..........................
Qualité............ Adresse ....
Déclare me faire représenter par le présent bulletin à l'Assemblée de Rennes, et demander que l'intégralité de la Bretagne soit respectée dans la réforme administrative, parceque la Bretagne forme un front historique, géographique et économique, qu'elle a un passé qui ne lui permet pas d'être divisée, et qu'elle a besoin pour se développer de toutes ses forces morales et de tous ses moyens d'action économiques.

A......., le...... Octobre 1920.
(Signature)

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.



Noms de Familles

LE PRIOL. — Sobriquet. « Le Prieur ». C. f. *Prioldy* « prieuré », dans Grégoire de Rostrenen. *Priol* est emprunté au français (pour *-eur* donnant *ol* en breton c. f. *horol* « horreur », etc...) On a les graphies et formes suivantes : *Le Prioll* (Plouézec, XVI[e] s.) *Priour* (id. en 1683), *Prioul ; Priollic* (Arch. du Morbihan, 1599). *Le Priollic* (id. 1679).

AUDREN. — Nom ancien. La plus ancienne forme connue est *Altroen* (Cartul. de Redon, 797). Le Cart. de Landev. à la date de 1052 donne *Aldroen*. Ce nom comprend le terme *aol*, « rivage », correspondant au gallois *allt* « falaise, escarpement », et l'adj. *roen*, « royal », qui apparaît sous diverses formes dans beaucoup de noms anciens et dans le moderne *Roignant*. D'après ces deux termes il est assez difficile de donner un sens exact au nom *Audren*. Comme nous l'avons déjà dit, à maintes reprises, la traduction, et même l'interprétation de noms anciens peuvent souvent prêter à l'arbitraire. Dans une étude identique donnée il y a quelques années dans l'*Union Agricole* de Quimperlé, partant du sens de « hauteur » conservé par le gallois, j'avais interprété *Altroen* : « Altesse royale » ; je redonne aujourd'hui cette interprétation pour ce qu'elle vaut.

Le nom *Audren* est assez fréquent. On le trouve parfois avec l'article français soudé : *Laudren, Laudrin* (*Journal de Pontivy*, 3-10-20). Il a passé dans le nom de lieu *Keraudren*, fréquent comme nom de famille dans le pays de Ploumilliau (C.-du-N.)

LE MAGUET. — Epithète. Equivalent breton du n. fr. *Nourry, Le Nourry* ; participe passé du verbe *maga*, « nourrir », d'où encore *magaden*, « nourrisson », *magadur*, « nourriture », *mageres*, « nourrice », etc...

Le nom *Le Maguet* apparaît dans le rentier de Tréguier de 1540. On connaît également les composés *Le Doumaguet, Le Dromaguet* (Inv. des Arch. des C.-du-N.) auxquels le français *Malnoury, Maunoury* me semblent correspondre exactement.

Les noms *Magadur, Magado*, sont dérivés du radical *Mag*, comme celui-ci, avec une signification différente.

KERDILÈS. — Nom de lieu devenu nom de famille. *Diles* est vraisemblablement un nom propre qui fut porté par un comte de Cornouailles mentionné dans le Cartul. de Landévennec : *Diles Heirguor Chebre*. Sa signification m'est inconnue. On le retrouve dans *Coatilès*, nom d'une propriété en Taulé (Finist.)

LE DIGABEL. — Epithète. Composé du privatif *Di-* et du mot *Kabel* aujourd'hui évincé par *tok* dans le langage courant et signifiant « chapeau », c. f. *Kabel-dousek* « champignon », quelquefois, à tort : *Skabel-dousek* (escabeau, au lieu de Chapeau à crapaud).

L'épithète de *Digabel* aura été appliquée à quelqu'un ayant l'habitude de sortir nu-tête.

ROPARS. — Prénom ancien, d'origine germanique, id. au français *Robert* dont les formes anciennes sont *Hrodebert, Hrotbert*. Le Cartulaire de Landévennec offre *Rotberth* ; plus tard, le *t* de *Rot* étant devenu spirant, on a eu *Rosperz* (c. f. le *Rantier de Tréguier*, 1540) et *Rospars* qui existe encore, puis les différents *Roperz* (Plouézec, XVI[e] s.) ; *Ropertz* (Quimper - Guezennec, 1630) ; *Ropert* (Tréguier 1540) ; *Roper, Ropar*, privés de la spirante finale.

Un registre de Décès de Guingamp à la date de 1628 offre le diminutif *Ropersic*.

Il y a quelques villages de *Keropers* et *Keropars* en Basse-Bretagne.

DANIELOU. — Dérivé du prénom *Daniel* dont la forme bretonne *Déniel*, est répandue comme nom de famille. Le gallois offre les formes *Deinioel, Deiniol*, etc...

Il y a Bretagne de nombreux *Ploudaniel, Pleudaniel, Kerdaniel, Trédaniel*, etc...

GLOAGUEN. — Prénom féminin ancien. Le cartulaire de Quimperlé p. 79 nous l'offre comme nom de femme sous la forme *Gloegun*, faute probable pour *Gloeguen* ou *Gloegen* ; cette dernière graphie se trouve dans le cartulaire de Quimper à la date de 1311 (982 folio 10) : *Gloeguen, fille de Levenez*.

Composé de l'adjectif *Gloeu*, aujourd'hui disparu, id. au gallois *gloyw*, « brillant, limpide », et du mot *ken* « peau ».

Le nom *Gloaguen* me paraît particulier à la Basse-Cornouaille, surtout, au pays de Quimper et du Cap.

Le quartier de Quimper appelé *Mescloaguen* est désigné dans le Cartulaire : *Campus Gloeguen*.

Il y a eu autrefois une famille de *Kerloaguen* ou *Kergloaguen* qui s'est fondue dans les de Carné.

QUIDELLEUR. — Nom de profession. Dérivé de *kidel*, gall. *cidell*, angl. *kidlle*, vieux-français *guidel, guideau* : Dans le dict. de Grégoire de Rostrenen c'est *qidell*, f. « guideau, filet qui s'attache à deux pieux à l'embouchure d'une rivière », dans celui de D. Le Pelletier : *Kidell* « nasse ». Le Gonidec donne *kidel*, puis *kidella* « pêcher aux filets ».

Quidelleur est donc à traduire : « fabricant, ou marchand de filets ».

LE BOEDEC. — Probabl. épithète. Dérivé de *boued*, gall. *bwyd*, « nourriture, appât ». Il est assez difficile de déterminer duquel de ces deux sens est sorti le n. de f. ci-dessus. *Boëdec* peut signifier aussi bien « celui qui prépare la nourriture » que « grand mangeur » ou « l'appâteur ».

Un *Guéguen Le Bouedieuc* signe en 1442 une chartre de l'abbaye de Lestiala. Le nom se retrouve à différentes époques avec ou sans l'article sous les graphies *Bouédec, Boëdec* etc...

FRANCIS GOURVIL.
Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques.

L'expansion bretonne au XX[e] siècle

1. Partie

I. — Essai sur la population bretonne aux XIX-XX[e] s

a. Mouvement de la population.
b. Populations urbaines et rurales.
c. Les centres ruraux.
d. La concentration urbaine.
e. La Bretagne et la région ouest.

II. — *Migrations intérieures.*

a. Migrations temporaires. — Nomadisme. — Ouvriers agricoles.
b. Migrations sédentaires. — Des villes vers les villes. — Des campagnes vers les campagnes. — Des campagnes vers les villes.

III. — *Population française en Bretagne*
IV. — *Population étrangère en Bretagne*

2. Partie

L'expansion bretonne en France

a. Région parisienne.
b. Normandie.
c. Région ouest.
d. Autres régions.
e. Ouvriers étrangers et ouvriers bretons en France.

III[e] Partie

L'expansion bretonne à l'étranget

I — *Emigration temporaire.*

a. Emigration commerciale.
b. Emigration ouvrière.

II — *Colonisation.*

a. Canada.
b. Etats-Unis.
c. République Argentine.
d. Emigration Africaine.

Nombreuses cartes, graphiques et tableaux statistiques. Une partie seulement de cet ouvrage sera publié par une revue. Le volume paraîtra dès que l'auteur sera assuré d'au moins *cent souscriptions*.

Bien qu'il soit impossible de fixer dès maintenant le coût de ce volume, nous prions les personnes qui auraient l'intention de souscrire de bien vouloir donner leur nom soit à M. le Directeur de *Dihunamb*, 54, rue de la Comédie à Lorient, soit à l'auteur à Vitré. Cela sans engagement de leur part.

Ce que nous savons sur les Celtes

CONFÉRENCE faite par M. Georges DOTTIN
Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes

Théâtre de Morlaix — 15 Septembre 1920

(*Suite*)

Cette société, si merveilleuse, si étrange et si rude à certains égards, est caractérisée par des sentiments chevaleresques qui contrastent singulièrement avec ses farouches coutumes de guerre. Conall Cernach, un des principaux héros du cycle d'Ulster, pour venger la mort de son ami Cûchulainn, lance un javelot contre Lugaid et le rend manchot ; mais aussitôt, pour continuer le combat, il se fait attacher au côté avec des cordes la main correspondante à celle qui manquait à Lugaid. Jamais un guerrier irlandais n'attaquait un ennemi lorsque celui-ci n'était pas sur ses gardes, lorsqu'il lui demandait merci, ou lorsqu'il paraissait trop faible. Lors de la retraite de l'armée irlandaise, qui avait envahi l'Ulster pour s'emparer du célèbre taureau de Cualngé, la reine Medb, qui commandait l'armée d'invasion est surprise par Cûchulainn à un moment où elle était hors d'état de se défendre ; non seulement, il ne la blesse pas, mais il la prend sous sa protection et l'accompagne jusqu'aux frontières de son pays. Le même Cûchulainn a la douleur d'avoir pour adversaire dans la même expédition de Cualngé un de ses anciens compagnons d'armes ; c'est en vain qu'il s'efforce de le détourner de s'attaquer à lui ; et chaque soir, avant le coucher du soleil, à l'heure où finissait le combat, ils s'embrassaient l'un et l'autre tendrement.

Mis Elianor Hull, qui a publié sur la littérature gaélique les études les plus pénétrantes que l'on ait aujourd'hui, a remarqué l'activité tragique et la gaîté de ces guerriers. L'activité tragique est particulièrement visible dans une épopée analysée par M. Anatole Le Braz, dans son *Histoire du théâtre celtique* et qui porte le titre de *Histoire du cochon de Mac Datho*. Ce cochon avait été nourri par trois cent vaches pendant sept années ; on le servit entouré de quarante bœufs étendus au travers. Il est vrai qu'il s'agissait de nourrir les guerriers de deux des cinq provinces d'Irlande, les gens d'Ulster et les gens de Connaught. Tout alla bien jusqu'au moment où il fallut découper ce cochon monstrueux. Quel était celui auquel revenait cet honneur ? Quel était le plus brave guerrier d'Irlande ? Chacun des héros successivement expose ses titres en public. Mais chaque fois que l'on peut citer une aventure désavantageuse pour le prétendant ou pour sa famille, celui-ci est éliminé. Il ne reste en présence que Cêt, fils de Maga, qui représente le Connacht et Conall Cernach, fils d'Amorgess, qui représente les Ulates. Cêt finit par convenir que Conall est meilleur guerrier que lui. Mais, ajoute-t-il, si Anluan était dans ce château, lui du moins pourrait lutter contre toi. Quel dommage qu'il n'y soit pas ! — « Il y est », réplique Conall, et tirant de sa ceinture la tête d'Anluan, il la lança contre la poitrine de Cêt. Un flot de sang jaillit de la bouche de Cêt qui se mit à l'écart, tandis que Conall s'installait à la place d'honneur. Conall, avant de faire les parts ; prit pour lui la queue de cochon, que neuf hommes suffisaient à peine à porter. Puis il donna aux gens de Connacht les deux pieds de devant ; ils jugèrent la part trop maigre et se jetèrent sur les Ulates ; Fergus arracha un chêne et frappa à coups redoublés sur ses adversaires ; Mac Datho lâcha dans la mêlée son chien qui à lui seul pouvait garder toute la province ; le chien s'élança sur les guerriers de Connacht et en fit un grand carnage ; il saisit dans sa gueule l'essieu du char qui emportait le roi et la reine de Connacht. Le cocher lui coupa la tête ; la tête resta attachée à l'essieu et ne tomba qu'à plusieurs lieues de là.

La gaîté des héros irlandais se manifeste dans les circonstances le plus dramatiques. Cûchulainn rit de voir un corbeau boire le sang qui coule de ses blessures. Il plaisante avec ses adversaires comme les héros d'Homère. La truculence des propos et des actes, qui s'exprime souvent en longues périodes contenant d'interminables émunérations de substantifs et d'adjectifs, où tout est excessif et énorme touche toujours au grotesque. Quand Cûchulainn était en colère, ses cheveux devenaient plus piquants que l'aubépine ; un de ses yeux rentrait dans sa tête si profondément qu'une grue n'aurait pu l'atteindre avec son bec, l'autre sortait de la longueur d'un pied et paraissait aussi grand qu'une chaudière à cuire un bœuf.

Pour le calmer, il fallait trois cuves d'eau fraîche ; il échauffait tant la première qu'elle éclatait ; l'eau de la seconde bouillait, celle de la troisième était à peine supportable. Cûchulainn était un contorsionniste de première force. Il faisait remonter son foie et ses poumons dans l'intérieur de sa bouche, il faisait tourner ses pieds et ses mollets de façon à mettre ses pieds derrière lui et ses mollets par devant. Nul ne l'égalait pour faire des tours d'adresse. Il jonglait avec des objets de pesanteur différente : neuf pommes, neuf poignards, neuf javelots. Il prenait cent cinquante aiguilles et les jetait à terre successivement l'une derrière l'autre, si adroitement que la pointe de chaque aiguille entrait dans le chas de la précédente. Ce mélange d'ingéniosité et de gaie truculence nous fait penser à quelque héros du plus gaulois de nos conteurs, Rabelais, le joyeux curé de Meudon, tandis que les fées et les sorcières de l'époque irlandaise nous amènent dans un monde différent, ceuli du *Songe d'une nuit d'été* et de *Macbeth* de Shakespeare dans les œuvres de qui Anatole Le Braz lors de la fête qui fut il y a quelques années célébrée à Rennes, cherchait les traces d'inspiration celtique.

(*A suivre*).

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (37)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

Dans le sanctuaire existent quatre bancs dépendant des manoirs de Kerloaguen, de Lesven, de Goasvalli et de Mezédern. A droite, sous la seconde arcade du chœur, est une tombe armoriée et un banc à accoudoir et prie-Dieu, possédés par les Penfeunteuniou, seigneurs du Cosquer. Au 3[e] pilier de droite s'appuie un autel dédié à Saint-Efflam et timbré des armoiries des Goudelin, seigneur de Kerloaguen au XVI[e] siècle : *d'azur à l'épée d'argent garnie d'or*. Au-dessous, un jubé « entrecoupé » ou à claire-voie ferme le chœur, près d'un banc appartenant à M. de Lésormel, seigneur de Penarstang. A gauche du maître-autel, une pierre tombale élevée dépend de la terre de Corvez, vendue par les seigneurs de Coatélant-Plourin à ceux de Mezédern.

La première chapelle au haut du bas-côté gauche et, dédiée à Saint-Joseph, est possédée par les seigneurs de Kerloaguen, dont la chapelle domestique a le même vocable. La seconde chapelle a pour patrons Sainte Marguerite et Saint Gildas ; elle appartient aussi à la terre de Kerloaguen et montre dans son vitrail, ainsi que sur ses clefs de voûte, l'*épée* héraldique de la Tour et contestée par la dame de Kerloaguen au sieur de Partevaux, acquéreur du manoir dique des Goudelin. En face, contre le troisième pilier du chœur, il y a l'autel de Saint-Erasme, avec un banc timbré de *l'aigle* des Kerloaguen.

Dans la troisième chapelle, vouée à Saint-Yves, le vitrail renferme plusieurs écussons aux armes des Dinan et des Laval, anciens seigneurs de Disquéou et de Bodister, des Le Lagadec de Mezédern. Salaün de Lesven, Morice de Guenarchant, du Méné de Goasvalé. La propriété de cette chapelle est prétendue par le sieur du Bois Bonnemetz, marchand à Morlaix, qui vient d'acquérir le manoir de Guernarchant. Dans la nef, au quatrième pilier, s'adosse un autel dédié « à Saint *Goulven* (sic), patron de la paroisse », et flanqué d'un banc in ivis entre les familles Salaün de Kermoal et Le Lagadec de Mezédern.

La quatrième et dernière chapelle est celle de Notre-Dame de Pitié, fondée jadis par les seigneurs de la Tour. Le pilier situé en face soutient l'autel de Saint Sébastien accompagné d'un banc aux Le Lagadec de Mezédern. Enfin, près des fonts baptismaux, sous une arcade armoriée, est la sépulture des seigneurs de Corvez, dont les écussons émaillent la fenêtre voisine.

L'inventaire de cette aile achevée, Maître Bouyn remonte au haut du bas-côté droit ; il y trouve, dans la première chapelle, deux autels dédiés, l'un à Saint-Roch et Saint-Laurent, l'autre à Saint-David ou Divy. Le premier dépend de la terre de Keraudren, le second de la terre de Penarstang, qui a ses armes au blason parlant des de La Tour : *d'azur à la tour donjonnée d'or*, sur le vitrail et les écussons de l'enfeu pratiqué dans la muraille, où repose depuis 1593 l'évêque François de La Tour.

La chapelle suivante, celle de St-Eloy, appartient aux seigneurs de Mezédern, qui y ont une tombe haute sous voûte et un banc. Vient ensuite la chapelle de Rosampoul, qui abrite l'autel du Saint Rosaire, et dont M. du Parc de Kergadou, conseiller au Parlement de Bretagne, revendique la propriété. La troisième chapelle, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, partage par moitié ses prééminences entre les seigneurs de Kerloaguen et ceux de Penarstang, la quatrième chapelle dépend du manoir de Goasvalé et a pour patronne Sainte-Anne. On y voit en divers endroits le blason des du Méné : *de gueules à la fasce d'argent surmontée d'un lambel d'or* et des Salaün : *d'argent à la hure de sanglier arrachée de sable*, seigneurs de Goasvalé aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Dans la nef le commissaire note les trois autels de Saint-André, St-Germain et Saint François « lesquels autels ont esté faitz par des prestres et ne sont armoyez, non plus que les piliers de ladite nef, hors le premier dans lequel est *un calice*. » En sortant par le porche du bas, il remarque à la clef de voûte un écusson écartelé de Kerloaguen et de Goazpern et au dessus de la porte celui de Goazpern plein qui porte : *d'or au lion de gueules accompagné de sept billettes d'azur*. Ces dernières armes, soutenues de deux lions et timbrées d'un casque, décorent aussi le pignon du porche lateral, et tout à l'entour de l'église est une lisière de grands écussons peints chargée des armoiries de Kersauzon (*de gueules au fermail d'argent*), de Kerloaguen et alliances.

Cette lisière se retrouve sur les murs « de l'église appelé la chapelle de Christ ou sainct Sauveur sittuée sur le cimitière du costé du midy ». Dans sa principale vitre sont divers écussons des Morice de Guernarchant, Salaün et du Méné de Goasvalé, et devant le marche-pied de l'autel, il y a plusieurs dalles sur lesquelles sont sculptées les mêmes armes. Le bras de croix de gauche est prohibitivement prétendu par le sieur de Mezédern. Dans celui de droite est une grande fenêtre à deux panneaux et plusieurs roses dans lesquelles sont les armes des Goazpern du Cosquer en alliances avec celles des Le Floc'h, Pinart Lézormel, de La Tour et Jourdain de Kerverzic.

L'église de Plougonven existe encore à peu près telle que la décrivit François Bouyn en 1679, et malgré de déplorables mutilations et supressions, on y retrouve en maints endroits les traces de ses vieilles prééminences seigneuriales. Mais la chapelle de Christ a été totalement rebâtie en 1745 sous une forme maussade et pauvre qui n'a rien laissé subsister du passé.

Le 31 août 1681, le sieur de Rains se fait fournir par les fabriques de Plougonven et de Saint-Eutrope une nouvelle déclaration de toutes les maisons et terres de la paroisse, tant nobles que roturières, pour servir à « la confection du papier terrier et reffomation du dosmaine de Morlaix ».

(*A suivre*)

L. LE GUENNEC.

Le Gérant
P. O. [signature]

N° 58. — SAMEDI 16 OCTOBRE 1920.

Mouez ar Vro

3 Gwenneg **(LA VOIX DU PAYS)** 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

La muflerie ne paie pas,

écrivait Urbain GOHIER

(Vieille France 17-9-19).

... mais elle fait payer :

Pour avoir été mufles vis-à-vis de l'Irlande, nous payons à nos « chers » Alliés et aux Boches leur charbon trois fois plus cher qu'il ne vaut.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	10 fr.
Département et limitrophes	10 fr.
Autres départements	10 fr.
Etranger	11 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée



Darvoudou braz henthouarn

Daou drein, unan karget a varc'hadourez hag unan all a veajourien, a zo en em dreantet disadorn diweza en kichen Houille, tost da Bariz. Eun express a oa o vont tresek Mantes a gavas war e hent, a-dreuz d'ezan, bagoniou distaget diouz eun trein marc'hadourez, torret stagel unan anezo. O veza ma ye gant herr braz, ha ma oa peurgarget, an trein beajourien na c'hellas ket aretel en poent, hag eur stok spontus e oue. Bagoniou leun a dud a oue bruzunet, ha siouaz, kalz eus ar re-man o deus kavet eno ar maro. Konta reer e zo tennet daou-ugent a dud varo, draillet o c'horf a zindan an dismantrou, hag emesk an dud gloazet kaset d'an hopitaliou, re all a zo marvet da heul o blesuriou.

Disul goude lein, en Asnières eun darvoud henvel tre a zo en em gavet gant daou drein beajourien. Peder bagon a drived klast a zo bet diskaret gant mekanik an trein tréanter. Tregont a dud gloazet a zo bet c'hoaz eno, hag unan anezo a varvas en hospital an deiz warlerc'h.

Dimeurz e c'hoarveze memes tra gant daou drein marc'hadourez en Lardy, war linen an Orléans. Rener unan anezo a zo bet gloazet bras, hag ahendal, bagoniou marc'hadourez a zo bet drailhet ha koufonet an traou a oa enno.

Evel ordinal e klasker petra zo kirriek d'an holl reuziou-ze. Petra bennak, red eo taeli pled penaos en bro abet na zigouez kement a reuziou hent-houarn evel er Franz.

En em lazet

Eun dimezel binvidik bras, d'ezi eun ti kaër en Pariz, he devoa roet bod eur pennad 'zo d'eul lakipot he devoa anavezet en Vichy, hag heman a oa aet kuit diganthi o laëres d'ezi daou golhier perles ha gwalinier, o devoa etrezo holl eun dalvoudegez a zaou vilion.

Pe an dromplëres, pe laëronsi he bizouiou a oa kaoz, aboue an Dimezel Soubeyrand a gouezas er glac'har brasa. Na zeue ken emaez he zi ha na c'houlle reseo den. Na oa ken en-dro d'ezi nemet eur vatez. Gweledigeziou spontus a zeue d'ezi ha sao-taol e wele en peb lec'h laëron ha muntrerien kuzet. Kredi a rae ivez e oad o klask ampoezoni anezi.

Eun deves, ar vates, na oa ket o chomm en ti n'he doe respont abet pa zeuas evit goulenn digor. Hag epad daou pe tri devez na welas evelse den o vont pe o tont en ti. Disadorn a yeas da gonta an doare d'ar c'homiser. Heman a zeuas, eilet gant eun dorzeller (serrurier) hag eur medisin. Pa 'n em gavchont dirak an ti, e klevchont en diabarz ki bihan an dimezel o yudal d'ar maro. Torret an norojou e kavched er zalkorronk (salle des bains), an dimezel gourvezet en he gwad, digor gwazied he brec'h ha re e gouzoug, yen e c'horf. Gant eur gontel chase he doa en em lazet. Araok mervel he doa skrivet war eun tamm paper : « C'hoant ho peuz da verzeria ac'hanon, hogen n'ho pezo ket ac'hanon en beo ».

Eur Breton speredet

Eur Breton, yaouank c'hoaz, M. A. Loth, mab an Aotrou Loth, brudeta den a studi ar brezoneg hag ar yezou keltiek, a zo o paouez dizolei en dra a zo galvet da ober eur vad dispar en amzer da zont d'al listri ha d'an nijerezed taped gant ar vrumen. Gouzout a reer pegement a zroug a 'n em gav dre ar vrumen war mor, o veza n'hall ket al listri awechou kaout o hent da vont er porziou.

An aotrou Loth hen deus kavet an tu da lakat anezo da anavezout o hent dre an amzer ar muia stouvet. Setu aman penaos : o lakat eur red electrisité troc'h-didroc'h (courant alternatif) en eun tortiz dindan ar mor, heman a laka da redek en-dro d'ezan gwagennou « magnetik » a ya betek eur pennad mad dioutan. Guikefreou (appareils) ispisial a zo evit reseo ar gwagennou-ze, hag eul lestr a dap anezo a glev, koulz lavavaret, ar porz o c'hervel anezan, hag e c'houvezo diouz ma vo krenv pe gwan ar vouez, pe e vo war an hent mad, pe eman o pellât dioutan.

Taoliou esa a zo bet graet dija en Brest dirak ministr ar vorërez, ha da vad int deut. Prestik ez er da lakat eun tortiz (cable) a seurt-ze en holl borziou-mor braz.

Ar pez a dalvez evit al listri-mor a dalvez ive evit an aer-listri, gant-ze, an nijerezed a c'hallo implijout a doare-ze evit douara pa vo brumen deo.

Eur gavaden eo hag a ra enor d'an aotrou Loth ha da Vreiz war eun dro.

L'IRLANDE
devant l'opinion anglaise et celtique

Bien des gens croient, en France, qu'aucune solution amiable du problème irlandais n'est possible, à cause de l'incapacité où se trouverait l'opinion britannique de comprendre réellement ce problème.

D'autres vont même plus loin, et sourient de nos appels aux sentiments de fraternité de race des Gallois et des Ecossais pour hâter la solution du dit problème ; ceux là nous disent :

« — La fraternité celtique ? quelle fichaise ! vous arriverez plus vite à rendre l'Irlande sympathique aux Saxons pur-sang qu'aux Gallois par exemple. Il existe entre les Bretons et les Gaëls une vieille inimitié que le protestantisme n'a pas précisément eu pour effet d'atténuer. Pour les Gallois, l'Irlandais restera toujours le *Gywddel budr*, le « sale gaël », et l'obstination malheureuse de Lloyd George dans une politique irlandaise qui sera la honte de sa carrière, s'explique parfaitement par cette rancune atavique ».

Je ne sais jusqu'à quel point est exacte cette assertion en ce qui concerne Lloyd George ; tout tend malheureusement à lui donner une base ; mais ici comme ailleurs, la généralisation me paraît arbitraire, et pour ma part je me refuse à croire qu'il faille considérer la question irlandaise comme insoluble à cause de la prétendue incompréhension d'une collectivité aussi intelligente que celle formée par le peuple anglais et le peuple gallois.

Je n'en veux pour preuve que la façon sévère dont la majorité de la presse anglaise a accueilli les discours prononcés à Llandndno et à Carnavon par le Premier Ministre, dans lesquels celui-ci sembait plaider pour la politique de représailles qu'il ains taurée en Irlande.

Dans le *Times* du 11 voici ce qu'on peut lire :

« Nous nous demandons si oui ou non le pays comprendra la gravité du discours de M. Lloyd George sur l'Irlande. A Carnavon, une grande occasion s'offrait au premier ministre et il l'a pitoyablement perdue. Il a quitté son déguisement libéral et s'est montré comme un apologiste d'une bande d'assassins. Cette attitude nous paraît être la pure négation du libéralisme tel que nous le comprenons et tel que nous avons essayé de temps à autre de le définir. »

Et dans le *Daily Télégraph* du même jour :

« Le discours de M. Lloyd George donne l'impression que la campagne de répression en Irlande a été poursuivie avec l'approbation tacite du gouvernement. Il est vrai que le Premier demande l'ouverture d'une enquête. Il faut que celle-ci ait lieu le plus tôt possible. Un gouvernement responsable pour l'Inde et pour l'Afrique ne peut tolérer que l'on ternisse la réputation de l'Angleterre. »

Mais ce qui plus que tout me réjouit, au cours du dépouillement des feuilles d'Outre-Manche que j'effectue chaque semaine, c'est le retour de l'opinion galloise contre Lloyd George et sa politique irlandaise.

Certes, peu de gens là-bas doivent envisager la possibilité d'une séparation complète entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, mais, il m'apparaît que petit à petit on se persuade que la solution à laquelle semble se cramponner le gouvernement est tout à l'opposé de la logique et de la justice.

Les feuilles galloisantes elles-mêmes, *Y Brython* et *Y Genedl Gymreig* entre autres, habituellement si pleines d'admiration pour tout ce que fait et dit le grand *Cymro*, craignent qu'il ne finisse par se perdre aux yeux de l'histoire. Mais, le plus significatif des désaveux de l'attitude hostile de Lloyd George vis-à-vis d'Erin, je le trouve dans *The Welsh Outlook*, la plus sérieuse peut-être des revues de langue anglaise de la principauté. C'est un article intitulé : *The Premier, Wales and Ireland* dont je demande la permission de traduire de larges extraits :

«.. Nous ne pouvons oublier les brillantes promesses des premières années politiques du Premier Ministre, les aspirations de sa nature démocratique, son affection innée pour son pays natal, et sa sympathie passionnée pour le pauvre et l'opprimé. Longtemps avant que la guerre n'en eut fait une figure mondiale, le Pays de Galles l'avait choisi comme un porte-parole national et un gage, et nous ne pouvons en ce moment regarder sans anxiété les effets que produit le développement de la tragédie irlandaise, non seulement sur son propre nom, mais aussi sur le nom du Pays de Galles. Si M. Lloyd George amène en Irlande un second 98, l'Angleterre s'en repentira probablement, mais si nous pouvons en juger d'après le passé, son repentir prendra largement la forme d'une injure pour le « *Welshman* » qui aura conduit l'Empire à la honte, et de plus pour ses infortunés compatriotes...

« M. Lloyd George gouverne en ce moment l'Irlande exactement de la façon dont Metternich gouvernait la Lombardie et Venise dans les quarante premières années du siècle dernier. En détail, il peut y avoir quelques points de différence. La tyrannie autrichienne en Italie se préoccupa beaucoup de l'essor économique du pays, mais sous le présent régime, toutes nos bonnes intentions pour l'amélioration de la situation sociale et économique en Irlande semblent avoir été oubliées, et nos soldats brûlent délibérément par voie de représailles les crèmeries coopératives, détruisant ainsi l'œuvre de l'un des mouvements les plus spirituels et les plus louables de notre époque. La tyrannie autrichienne en Italie ne fut jamamais si stupide...

« Le douze Sept. avant que rien n'eut transpiré des atrocités de Ballbriggan. M. Stephen Gwynne, un homme de haute moralité, *protestant et loyaliste*, qui bien qu'ayant dépassé l'âge militaire, servit plusieurs années dans l'armée, écrivait dans l'*Observer* (journal notoirement dévoué au premier ministre) « *Sous le nom de Police le gouvernement a créé une force d'irréguliers qui sont employés à arrêter les crimes contre la police en commettant d'autres crimes en représailles* ». Ces graves paroles n'ont-elles pas été confirmées par de récents événements ? Mais revenons à notre comparaison. Tant qu'il s'agit de l'étouffement du sentiment national et de son expression légitime, il n'y a guère à choisir entre le régime Autrichien dans l'Italie du Nord, et le régime Anglais dans la plus grande partie de l'Irlande actuelle. C'est la même histoire : « Nous n'aimons pas qu'un jeune peuple pense, si nous ne connais-

Marvailh
ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

(Tennet diouz *Cymru Fu*)

KENDALC'H

Hag an nozvez-ze, pa oant o unan, an Impalaërez a lavaras d'he fried. « Arruout a ray ganit abalamour d'az mab evel ma zigouezas gwechall gant eur wezen bin vras dre eur wezen bin vihan a zave en he c'hichen. Eur brank d'an hini vras a harze ouz an hini vihan da zevel sonn ; perc'henn ar gwez a c'houlennas digant e liorzour trec'hi ar brank-ze. Troc'het ar skour ar wezen a-bez a zizerias ha red e oe diskar anezi. Evel gant ar wezen e tigouezo ganit dre da vab, e peus roet ewit da vrasa gwall, da vaga d'ar seiz Den Fur a Rom.

Eman hen o klask en koz lakat an dud vad-ze d'az tistruji ».

Ouz he c'hlevet an Impalaer a gounnaras hag a lavaras e vije laket e vab da vervel an deiz warlerc'h.

Hag an an Impalaëres a dremenas an nosvez-ze er blijadur vrasa. En yaouankiz an deiz e savas an Impalaër ; en em wiska 'reas hag e kerzas tresek al lezvarn evit goulenn digant an Dud Fur pesort maro rey d'e vab.

Neuze e savas Bentilus, gag e lavaras :

— « Aotrou, mar d'eo abalamour m'eo mud da vab e lakes anezan da vervel, reisoc'h e vezfe dit kaout truez outan eged beza kriz en e gever. Gwazoc'h a ze d'ezan eged da neb den all. A hendall, mar d'eo abalamour m'eo bet tamallet gant an Impalaëres e lazes anezan, memes tra e c'hoarvez ganit abeurz da vab evel ma c'hoarvezas gant eur marc'heg brudet abalamour d'e gi. » — « Petra 'ta ? eme an Impalaër — Doue a zo test, eme an Den Fur, ne lavarin ket d'it eur gir diwar-benn-ze ken n'az po roet da c'hir da lezel da vab en buhez hirio epad an deiz. »

— « Roet eo » a respontas an Impalaër, « kont d'in an doare ».

— « Eur weclr e oa en Rom en den kaer ha kalonek, hag e oa e di eun tamm ermaes a ger. Eun devez e oa c'hoari vras gant an aotronez, ar varc'heïen hag an dud a renk uhel, hag an Itron a yeas gant an holl vitizien da welet ar c'hoari, hep lezel den abet wardro an ti. Hogen eur mab bihan bloaz a oa lezet e-unan da gousket en e gavel er gambr, hag eur c'hi-red gourvezet war al leur en e gichen. Raktal eun naër-wiber a zidoullas diouz moger al liorz, hag a yeas a-ruz tresek ar gambr elec'h e kouske ar c'hrouadur.

E oa o vont da gregi ennan pa n'em daolas ar c'hi-red warni, ha setu eur gann spontus o sevel etre an daou loen ; kement en em zifretchont o lammet eus an eil tu d'egile, ma wintas ar c'havel ganto hag e kouezas war e c'hinou. Koulskoude an trec'h a chommas enfin gant ar c'hi ; dont a reas a benn da zrailha an naër-wiber a dammou, hag achu ar gann e kuzas an tammou adreg ar c'havel.

Pa zeuas ar mitizien d'ar gèr, o welet ar c'havel war e c'hinou, ha gwad tro-war-dro d'ezan, mont a rejont en eur grial tresek an itron hag e lavarehont d'ezi en doa drebet ar c'hi ar mabig bihan.

Houman d'he zro a yeas en eur c'harmet da ziarbenn he gwas, hag e tigemennas d'ezan ar c'helou kriz. P'en em gavas an aotrou d'ar gêr e oa kousket ar c'hi, yost gant ar skuizter, e kichen ar c'havel ; hogen, o klevet e vestr o tostat, dihuni a reas hag e krogas da chilpat en-dro d'ezan, leun e grew a wad serpant. Hogen, ar mestr, dall gant ar fulor, a dennas e gleze hag a skoas ar paour kez ki betek trec'hi e c'houzoug ha distaga e benn diouz e gorf.

Goudeze, pa yeas da zistrei ar c'havel, e welas e oa ar mabig ennan, yac'h pesk ha kousket sioul, hag an aër-wiber en e gichen drailhet a dammou munut. Neuze, o komprenn e fazi, o welet pegement e oa bet 'nem dromplet diwar-benn e gi mad, en em lakas da ouela gant glac'har, hag e holl dud d'e heul. »

An Impalaër a lavaras neuze na vije ket lazet e vab an deiz-ze.

Da boënt koan, an Impalaër n'hen doa tamm naoun, hag e wreg a c'houlennas digantan hag hen e oa gwelloc'h gantan divizout eged dibri ; heman a lavaras ya, ha krog ar gaoz etrezo, hi a zachas an diviz war ar mab, evit gouzout hag hen e oa bet laket d'ar maro — « N'eo ket c'hoaz », eme an Impalaër. — « Gouzout a ran », emezi, « eż eo abalamour d'an Dud Fur. Hogen, silaou : o kredi ar re-ze, en em gaout a ray ganit evel ma 'nem gavas etra ar wiz-gwez hag ar maesaer ». — « Petra 'nem gavas 'ta ? », a c'houlennas an Impalaër. — « Kred ac'hanon start, « eme ar wreg, ne lavarin gir d'it a ze ken n'az po touet d'in lakat da vab da vervel warc'hoaz. Panaved ze na glevi sort ». — « Toui a ran », a respontas hen, « mervel a ray ».

Ar wreg a 'n em lakas neuze da gonta an doare ha setu aman penaos e teuas ganti :

(Da heuilh).

Troet en brezoneg gant

BARR-ILIO.

sons pas les sujets de sa pensée », et tout ce que cette attitude implique.

Sur le terrain strictement légal, tel qu'il est conçu jusqu'ici par les nations européennes civilisées, les prétentions autrichiennes au gouvernement du nord de l'Italie, étaient, somme toute, plutôt meilleures que les prétentions du parlement anglais à gouverner l'Irlande, basées qu'elles sont sur un Acte d'Union, obtenu par force et par fraude, et qui a été dénoncé par tous les chefs populaires de l'Irlande depuis un siècle.

....

Il faut se souvenir d'un autre point. Metternich ne prétendait jamais croire en la Démocratie ; sa théorie était que les sujets n'ont rien à faire avec la loi, si ce n'est la respecter et lui obéir. Mais le Premier Ministre et la majorité des membres du Parlement n'ont pas cette excuse. Les hommes qui parlèrent si facilement de faire la guerre pour faire régner la démocratie sur le monde, gouvernent l'Irlande de telle façon que non seulement la démocratie irlandaise, mais aussi bien l'aristocratie, des gens comme les O'Connor Don, Lord Shaftesbury et Sir Horace Plunkett sont en révolte contre eux.

« Le gouvernement donne deux raisons pour justifier la continuation de sa police « Habsbourgienne » en Irlande — la première, que la sauvegarde de l'Empire l'exige, la seconde, qu'il est nécessaire pour la protection de la vie des serviteurs du pays en Irlande.

En ce qui concerne la première, quelqu'un peut-il sérieusement penser qu'une police qui a été universellement dénoncée par la presse des meilleurs alliés de l'Angleterre, puisse fortifier notre Empire ? Mais nous voudrions porter la question sur un terrain moralement plus élevé. Nous disons qu'il est inutile de parler des intérêts de l'Empire lorsque des questions morales sont en jeu ; si une cause conduit inévitablement à l'erreur et au crime, des chrétiens doivent l'abandonner quelque en puissent être les conséquences, et la question se pose pour nos compatriotes de savoir s'il existe dans les principes nouveaux quelque argument de défense pour le présent gouvernement de l'Irlande.

....

Le policeman régulier est aussi en sûreté à Dublin qu'à Cardiff. Les infortunées victimes sont des hommes employés au travail politique de ce qu'on peut franchement appeler un régime tzariste. Le gouvernement fut prévenu il y a un an par Sir Horace Plunkett, qui connaît comme peu son Irlande, du danger d'employer la police à un tel travail, mais son avis fut repoussé avec dédain : si le gouvernement veut épargner la vie de ses servants, et de même des Irlandais, qu'il désarme les constables, et si les autorités locales ne peuvent être investies de pouvoirs, que la police soit confiée à des magistrats locaux, que les forces militaires soient remplacées par la justice civile, et que soit instaurée une politique d'amnistie générale, et nous osons prédire que les vies seront épargnées en Irlande et dans tout l'Empire. « La seule chose qui puisse sauver la situation en Irlande est un acte de générosité, montrant la confiance et la foi dans le peuple, et c'est la seule chose qui n'ait jamais été essayée. Il y a quelque temps, à Pwllheli, le premier ministre faisait appel aux Eglises pour donner au monde une direction chrétienne. Il y a pour lui une occasion de montrer au monde ce qu'une grande expérience politique d'application du Christianisme pourrait produire. Si l'expérience n'est pas tentée, les Progroms de Belfast, les atrocités de Balbriggan et les crimes de toutes sortes sa multiplieront et s'étendront.

Mais hélas ! dans toute l'histoire du monde, combien d'hommes d'état ont eu le courage de traiter des questions politiques en Chrétiens, ou — simplement — en Hommes?

F. GOURVIL.

Nos Abonnés

dont l'abonnement a commencé avec les premiers numéros de la collection et se trouve ainsi terminé, sont priés de nous régler le plus promptement possible le montant de leur nouvel abonnement, soit 10 fr. pour la France et 11 fr. pour l'Etranger.

MINISTÈRE DES FINANCES

Les souscriptions à l'emprunt 6 % sont reçues sans frais à la Recette des Finances, 43, rue Gambetta.



Montroulez (Morlaix)

La Foire

La Foire Haute bat son plein. Une grande animation règne dans toutes nos rues et sur nos places.

Nous ne connaissons pas encore, à l'heure où nous mettons sous presse, le résultat des transactions sur le champ de foire. Il est probable cependant que les chevaux présentés seront moins nombreux que l'année dernière, car de nombreux marchands et des missions étrangères parcourent notre pays depuis des mois et ont acheté une quantité considérable de bêtes à des prix très rémunérateurs. Le gouvernement Japonais entre autres, en a acquis un certain nombre pour des prix variant de 14 à 16.000 francs

Le temps qui se maintient au beau favorise la fête, et le commerce local connaîtra trois journées de belles recettes.

Beurre

L'atténuation de l'épidémie de fièvre aptheuse et la production augmentant par suite du beau temps dont sommes favorisés ont provoqué une baisse de 150 fr. par cent kilos, quinze sous par livre sur les marchés de beurre en gros.

Les beurres fermiers devraient se payer de 6 fr. 75 à 7 fr. la livre mais les consommateurs, véritables auteurs de la vie chère, ne s'imposeront aucune restriction et ils paieront n'importe quel prix au détail pour satisfaire leur gourmandise.

Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel, dans son audience du 9 courant a prononcé les jugements suivants :

Guerlesquin. — Jeanne Le Jeune, femme Barbier, 62 ans, cultivatrice à Pont-ar Marot, a injurié le commandant de la brigade de gendarmerie. Cent francs d'amende.

Plounévez-Lochrist. — François Le Gall, 27 ans, cultivateur à Kernévez, a frauduleusement soustrait des graines d'oignons au préjudice des époux Sparfel : cinquante francs d'amende avec sursis.

Pleyber-Christ. — Jean Laurent 40 ans, sans profession ni domicile fixe, avait frappé de plusieurs coups de bâton, M. Alain Nocé, au village de Guillogués, sans la moindre provocation. Il l'aurait assomé sans l'intervention de voisins qui, avant de l'empoigner, durent le poursuivre pendant plus d'un kilomètre : deux mois de prison.

Plougoulm. — Jean Paugam, 28 ans, 2e maître canonnier, à Toul-al-Lan, a chassé sans permis : cinquante francs d'amende.

Plougasnou. — Marguerite Guyader, femme Troadec, 63 ans, et Jeanne Postic, femme Le Lay, 41 ans, toutes deux cultivatrices, l'une à Samson, l'autre à Kervennou, ont pénétré ensemble sur la voie des chemins de fer armoricains, sans autorisation : cinquante francs d'amende, avec sursis.

Saint-Jean du-Doigt. — François Coquin, 23 ans, cultivateur, a pénétré sur la voie des C. F. A. : cinquante francs d'amende, avec sursis. La même peine à Judith Laviec, veuve Gourvil, 36 ans, cultivatrice, à Kervern, pour le même délit.

Sizun. — Louis Fournier, 53 ans, mécanicien du cylindre à vapeur, a mis sa machine en marche devant un cheval. Epouvanté, le cheval à jeté M Louarn contre le talus et la voiture a passé sur les deux jambes du malheureux. Le mécanicien est condamné à 1 mois de prison, avec sursis.

Morlaix. — Nicolas Bayec, 47 ans, journalier, sans domicile fixe, déjà condamné plusieurs fois, a volé un drap au séchoir près du collège de jeunes filles : trois mois de prison

Vente de blés de semence. — La Société d'Agriculture de Morlaix informe les cultivateurs qu'elle doit recevoir prochainement un lot important de blés de semence de 1er choix. En raison du grand nombre de demandes, les intéressés sont priés de vouloir bien s'inscrire au plus tôt au siège de la Société.

Institut Polytechnique de Bretange

— La rentrée scolaire 1920-1921 s'annonce comme devant être extrêmement importante, confirmant et dépassant le succès de l'année 1919-1920. Les élèves qui désirent entrer à l'Institut Polytechnique de Bretagne, à Rennes, dans le but d'obtenir en fin d'études les diplômes *officiels* de « hautes études commerciales de l'Université de Rennes » de la Section Commerciale, ou d'ingénieur Chimiste » de la section Chimie sont invités à s'inscrire *sans retard* au Secrétariat de l'institut, 23, Rue Victor Hugo, Rennes.

Consultation des Nourrissons

La consultation des nourrissons aura lieu Lundi prochain 18 courant à 14 heures au bureau de bienfaisance.

Musique-municipale

Les répétitions reprendront le Mercredi 20 octobre à 20 heures 15.

Quelques sociétaires ont oublié la recommandation faite au sujet des gibernes. Prière aux retardataires de s'y conformer le plustôt possible.

Mouvement de la population

du 7 au 14 Octobre 1920

Naissances

Yvette et Alexandre Pelleter, enfants jumeaux de Louis et de Eugénie Tréguier, 2, place Thiers. — Renée Boga, fille de René et de Anne Berréhar, rue Daumesnil.

Publications

Marc Troadec, cultivateur et Marie Le Scour, laveuse. — Jacques Paugam, employé des chemins de fer et Jeanne Meudec, cultivatrice. — François Moal, cultivateur et Catherine Calvez, s. p. — Joseph Rolland, ébéniste et Ambroisine Garion, cigarière. — Jean Auffret, menuisier et Marie Ropars, cigarière. — Nicolas Douenne, quartier maître mécanicien et Louise Bourcy, s. p. — Jean Péron, peintre et Hélène Boure, couturière — Olivier Jolivet, marin de commerce et Marie Pouliquen, couturière. — Paul Le Jeune, employé et Marie Rousvoal, cigarière. — Léopold Joseph, artiste peintre et Camille Pourroy, s. p.

Mariages

Jean Loussaut, maître mécanicien et Françoise Saliou, cigarière. — Lucien Bocquel, commerçant et Aline Salmas, s. p. — Michel Quéré, industriel et Jeanne Guillemet, employée des Postes. Louis Miossec, ingénieur et Claire Laborde, s. p.

Décès

Math eu Kérouanton, épouse de Françoise Zoc, Château, 71 a. 8 m. — Séraphine Duhamel, veuve de Pierre Fouché, 6, Quai de Léon, 72 a. 11 m.

Pour Buxerulles la filleule de Morlaix

Mme Fruit, l'une des Présidentes du « Comité de patronage de Buxerulles », a reçu de Mme Caill, femme du Maire de Plouzévédé, la somme de 84 fr. 20, produit d'une quête faite dans cette commune au profit de la filleule de Morlaix.

Remerciements à Mme Caill et aux généreux habitants de Plouzévédé.

Allocations Militaires

Les allocations militaires seront payées à la Recette des finances, le mardi 19 octobre de 9 heures à midi, et de 1 h. 1/2 à 3 heures.

Les intéressés sont instamment priés de se présenter aux jour et heures fixés.

Objet Perdu

Perdu du petit Collège à la rue des Vignes une pèlerine caoutchouc de garçonnet, marque « Torillon », la rapporter 42, rue des Vignes contre récompense.

Dans les Syndicats

Boulangers. — Les camarades boulangers sont priés de se réunir dimanche 17 octobre 1920 à 10 h., au Temps-Perdu.

Objet : travail de jour dans la boulangerie.

Questions diverses.

La présence de tous les Camarades est indispensable pour traiter cette question si importante.

Union Fédérale

La section des veuves de la guerre, orphelins et ascendants, est prié de se réunir à la Mairie, salle des Conférences, le samedi 23 octore à 16 h.

Présence indispensable.

La secrétaire, J. CALLAREC

Fédération des Sociétés patriotiques de Morlaix

La fête annuelle des Sociétés patriotiques de Morlaix aura lieu le 31 octobre.

Les détails seront donnés ultérieurement. Réunion des membres du bureau, le mardi 19 courant à 20 h. 30 dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Bons de Pain et de Sucre

Les bons de pain et de sucre à prix réduit seront distribués à la mairie aux heures habituelles des Bureaux) Bureau du Secrétariat pour les enfants) et Bureau d'Assistance pour les vieillards) du Mardi 19 courant au Samedi 23 inclus. *Aucune distribution ne sera faite après cette date.*

Cinéma Skating

Le succès remporté samedi 16 et dimanche 17 octobre, par tous les numéros comiques, sentimentaux ou dramatiques, des dernières séances données à l'établissement de la rue des Brebis, a été énorme. Le prochain spectacle comportera *Volonté*, un film d'art, adaptation du célèbre roman de Georges Ohnet, œuvre magistrale avec une interprête exquise : Huguette Duflos, de la Comédie Française, qui jouera le rôle d'Hélène de Graville, en butte aux intrigues de l'aventurière Diana, à qui Mme Linker, prêtera son charme troublant. Jeanne Brindeau, de la Comédie Française, complètera un trio féminin exceptionnel dans le rôle d'Emilie Lereboulley. Les vues pittoresques, le comique hilarant de *L'Amour s'envole*, et le sourire de la mignonne Mary Osborne, complèteront un ensemble d'attractions hors pair.

« Le Parfum »

Nous apprenons que la Tournée Souché si avantageusement connue donnera au Théâtre de Morlaix, le 26 octobre, l'amusante Comédie du Palais-Royal,

Le Parfum

dont le succès a été consacré par plus de 300 représentations.

Théâtre Municipal

Le succès obtenu la semaine passée par *Travail*, l'œuvre de *Zola*, ira en augmentant à mesure que se dérouleront sur l'écran les péripéties de ce roman sensationnel.

C'est au milieu des applaudissements d'une salle enthousiaste que *Mathot*, le héros du *Comte de Monte Cristo* a fait son apparition dans le rôle de Luc Froment.

Une musique spécialement adoptée à la pièce a donné la note indispensable à cette belle représentation

Le 2e chapitre de *Travail, L'Apostolat*, voudra être vu par tous.

A côté de cette œuvre nous trouvons au programme *Fascination*, superbe comédie dramatique en trois parties, *Pathé Journal*, actualités du monde entier et un comique désopilant : *Madame Petipont blanchisseuse de fin.*

Le brillant orchestre de l'établissement sous la direction de *M. Auduc*, lauréat du conservatoire de Lyon, exécutera des morceaux choisis qui charmeront les fidèles habitués de notre scène municipale. Un bon conseil : retenez vos places du samedi au bureau de location.

Le Baz-Valan au théâtre de Morlaix

La location des places est ouverte à dater du jeudi 14 courant à 9 heures du matin chez le concierge du théâtre.

Rappelons que le prix des places est de 6 fr., 5 fr., 4 fr., 3 fr., 2 fr., 1 fr. 50 et 1 fr., droits et taxes en plus.

Rien n'a été épargné par l'*Association des Anciens Combattants, Veuves et Mutilés*, de guerre pour faire de cette séance une soirée de gala.

Décor dressé sous la direction de notre sympathique et talentueux compatriote M. Lintanff, peintre décorateur à l'Opéra Comique.

Soli de flûte à la première et à la deuxième partie, exécuté au cours de l'action par M. Ruellou, le remarquable flûtiste Morlaisien.

Danses aux binious par des danseurs choisis de Châteauneuf-du-Faou.

Chants bretons par les bardes Gourvil et Pipi-Talon.

Tout a été mis au point avec un soin extrême.

Aussi fera-t-on bien de ne pas tarder à retenir sa place, car lundi 18 courant à 8 h. 1/4 du soir il y aura pleine chambrée.

Ouverture des portes lundi à 7 h. 3/4.

Pour l'Emprunt

Le Bureau du *Comité de propagande pour l'Emprunt de l'arrondissenent de Morlaix* s'est réuni à la Sous-Préfecture, lundi dernier, 4 octobre, à 17 heures, sous présidence de M. le Sous-Préfet.

M. Trémintin, Conseiller Général du canton de Plouescat, assistait à cette séance.

M. Fruit a donné connaissance de la lettre de démission, comme membre du « Comité » de M. Bourgot, Conseiller Général du canton de Morlaix, et de l'accusé de réception de cette démission, dont le bureau a pris acte.

On s'est ensuite occupé de l'organisation de la propagande.

Des Sous-Comités cantonaux, avec délégués dans toutes les communes de l'arrondissement, sont en train de se constituer, à l'instigation de M. le Sous-Prefet.

Il a été convenu qu'une causerie serait faite, à Morlaix, Salle des conférences de l'hôtel de ville, dimanche prochain 17 Octobre, à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Morlaix, en vue de grouper toutes les personnalités susceptibles d'apporter au Comité de propagande leur concours et leur appui. Une rapide causerie y sera faite sur l'organisation de la propagande et sur la nécessité du succès de l'emprunt, succès auquel seront invités à collaborer tous ceux qui, détenant une parcelle d'autorité ou d'influence, peuvent avoir une action utile et efficace sur l'opinion publique.

La première tournée de conférences sera faite le Dimanche 24 octobre, dans les communes de l'arrondissement, dont 5 chefs-lieux de canton, suivant l'itinéraire ci-après :

Lanmeur, à 11 h., par M. Carou, professeur au Collège de Morlaix et M. Cavellat, Juge de Paix.

Plouigneau, à 11 h., par MM. Chaumeil et Suriret, professeurs au Collège Morlaix.

Plouézoch, à 11 h., par MM. Philipot et Creis, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure.

Plougasnou, à 11 h., par M. Keryvel, Inspecteur Primaire et M. Thoraval, Directeur d'Ecole à Morlaix.

Plougonven, à 11 h., par MM. Le Gall, professeur au Collège et Kerbrat, instituteur à Morlaix.

Lannéanou, à 15 h. 30, par MM. Le Gall, professeur au Collège et Kerbrat, instituteur à Morlaix.

St-Jean duDoigt, à 14 h., par M. Thoraval, Directeur d'Ecole à Morlaix et M. Keryvel, Inspecteur Primaire.

Taulé, à 15 h. 20. par M. Borgnis-Des-Directeur de la Banque Populaire de Crédit de l'Arrondissement de Morlaix.

St-Thégonnec, à 11 h., par M. Monestier, Principal du Collège de Morlaix et M. Delmas, professeur au Collège.

Guiclan, à 15 h. 30, par M. Monestier, Principal du Collège de Morlaix, et M. Delmas, professeur au Collège.

Sizun, à 11 heures, par M. Lédan, Professeur au Collège de Morlaix.

Saint-Sauveur, à 15 h. 30, par M. Lédan, Professeur au Collège de Morlaix.

Le 18 octobre, à l'occasion de la foire de Plouescat, une conférence sera faite dans cette localité sous la présidence de M. Fruit, Sous-Préfet de Morlaix qui se propose, d'ailleurs, de se rendre, pendant la durée de la souscription, aux principales foires de l'arrondissement, pour y grouper les agriculteurs en des réunions et causeries sur l'emprunt.

Des tracts seront distribués dans les campagnes.

Le « Comité » fait appel à tous les fonctionnaires et à toutes les personnalités susceptibles d'apporter un concours effectif et efficace à la propagande pour l'Emprunt, dont le succès est si utile à l'œuvre patriotique du relèvement national.

FÉDÉRATION DES ANCIENS PRISONNIERS de GUERRE

Section de Morlaix et environs

Les A. P. G., les ascendants, les veuves et orphelins de P. G. décédés, sont invités, dans chaque commune, à se réunir, à l'issue de la grand'messe, près de l'église, dimanche prochain, 17 octobre Toutefois, ceux qui n'ont pas été touchés par cette convocation à temps, devront encore se réunir le dimanche suivant, 24 octobre, dans les mêmes conditions. Dimanche prochain, 17 octobre, après s'être groupés, les camarades voudront bien choisir un délégué communal. Ce dernier est invité, après entente préalable, à faire le nécessaire pour pouvoir réunir ses amis, sitôt après dans un local disponible. Ils lui verseront trois francs, montant de l'adhésion individuelle Seuls, les orphelins sont dispensés de verser cette somme. Le délégué conservera le double de la liste des adresses exactes des adhérents. Il transmettra le montant des adhésions reçues, mois les frais d'envoi, ainsi que la liste des adresses au secrétaire-trésorier, M. Le Fur, instituteur à Morlaix. Par les soins du délégué communal, qui fera connaître au trésorier, sa propre adresse, les adhérents recevront, dans la suite, leur carte de membre actif, un bulletin individuel, à remplir, relatif au remboursement des colis, les status, un appel.

Notes : I. — A la réunion du 3 octobre dernier, les délégués des communes qui y étaient représentées, ont été désignés. Ils se feront connaître à leurs camarades les 17 et 24 octobre, à la suite de la grand'messe.

II. — Les A. P. G. de Morlaix et des communes limitrophes verseront directement leurs adhésions au Bureau spécialement organisé, à cet effet, à la prochaine assemblée générale. Il n'est question ici que des camarades non encore adhérents, mais susceptibles de le devenir.

III. — La prochaine assemblée générale est fixée au dimanche 31 octobre ; elle aura lieu à 9 heures 1/2 précises du matin, salle des conférences de la mairie de Morlaix Les délégués communaux sont particulièrement convoqués à cette assemblée générale.

IV. — D'ores et déjà, le bureau définitif affirme qu'il y a nécessité à se grouper d'urgence autour de la Fédération Nationale, à laquelle est affiliée notre Fédération régionale, siège social : Scrignac. *Le Président*, BOULCH.

SAINT-POL-DE-LÉON

Constitution d'un sous-comité cantonal. — Un sous-comité cantonal de propagande pour l'emprunt s'est constitué à St-Pol-de-Léon, sous la présidence de M. de Guébriant, maire et conseiller général. Font partie de ce comité :

MM. les notaires de St Pol-de-Léon, les directeurs de banque, le curé de St-Pol, le supérieur du collège, le receveur des contributions indirectes, le greffier de la justice de paix, le receveur des postes, les instituteurs et institutrices.

LANDIVISIAU

La propagande pour l'Emprunt. — Un Comité cantonal de propagande pour l'Emprunt, rattaché au Comité de l'arrondissement de Morlaix, s'est constitué à Landivisiau. En voici la composition :

Ernest Grall, Industriel, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Morlaix ;

Laurent Bouher, Conseiller Général, Maire de Lampaul-Guimiliau, industriel ;

Bellec, Conseiller municipal de Landivisiau, notaire ;

Pouliquen, Maire de Landivisiau, notaire.

Ce comité fera une tournée de conférences dans les communes suivant l'itinéraire suivant :

Le dimanche 24 octobre : à Guimiliau, à Lampaul-Guimiliau et à Landivisiau ;

PLOUJEAN

Fête du Bas-de-la-Rivière. — Un temps idéal a favorisé ces fêtes et récompensé ceux qui s'étaient donné à tâche de leur donner l'ampleur q'elles ont revêtu. Une foule compacte venue de toutes les agglomérations environnantes, était accourue dès le matin. Tôt après diner, les réjouissances commencèrent, au son des joyeux airs de l'*Union Musicale* de Morlaix habilement dirigée par son chef, M. Surel. Parmi les personnalités morlaisiennes et ploujeannaises remarquées sur les lieux, citons, M. Fruit Sous-Préfet de Morlaix et Mme Fruit, M. Bourgot, conseiller général, M. Henry, adjoint au Maire de Ploujean, etc...

Sur la place se dressaient le bûcher du feu de joie et l'estrade des musiciens. Non loin, l'emplacement réservé aux joueurs de galoches, et chez le Corre les fins joueurs de boules à la cocarde. Les joutes sur l'eau obtinrent le plus grand succès. Tous les concours furent ardemment disputés, surtout celui des fumeurs de pipes, et suivis par la multitude. A 4 h. 30, M. l'abbé Thomas, recteur de Ploujean, baptisait le bateau de M. Boulay : *Alexandrine*, dont la marraine était Mme Richard et le parrain M. Hamon. Puis ce furent les danses, un banquet chez Mme Le Goff, les feux de joie et de bengale, autour duquel évoluèrent les danses bretonnes inlassables.

Souscription à l'Emprunt 6 0/0 1920

Trois cas peuvent se présenter :

a) Un souscripteur à 100.000 francs de numéraire ou de Bon de la Défense.

Il doit d'abord faire verser l'intégralité de son numéraire ou de ses Bons en compte de souscription, de préférence avant le 20 Octobre, afin de profiter des bonifications accordées par le Trésor.

Cela fait, il peut :

Ou souscrire avec l'intégralité de son crédit ; en ce cas, 6,000 francs de rente 6 °/° lui coûteront 100.000 francs ;

Ou bien faire employer la moitié dudit crédit en achat de rente 4 °/° ou 5 °/° sur le marché spécial ; en ce cas, sur la base des cours actuels, 6,000 francs de rente ne lui reviendront qu'à 98.600 francs.

b) Un souscripteur ayant à la fois des Rentes anciennes et des disponibilités en numéraire ou bons, fait verser son numéraire ou ses bons en compte de souscription, de préférence avant le 20 octobre, pour profiter des bonifications accordées par le Trésor : il a droit d'accoler à cette souscription une valeur égale en rentes 4 °/° ou 5 °/° et cette opération transforme pour lui 4.000 francs de rente 4 °/° en 4.260 francs de rente 6 °/°.

c) Quant au souscripteur possédant uniquement des rentes 4 °/° et 5 °/°, il peut, lui aussi, couvertir ses rentes en 6 °/°, mais pour cela, il faut qu'il vende sur le marché spécial la quantité de rente nécessaire pour disposer d'un crédit égal au montant des rentes à convertir calculées sur leurs cours de reprise.

Nota. — Les coupons échéant avant le 30 novembre restent acquis aux acheteurs de rentes aussi bien sur le marché spécial que sur le marché ordinaire.

EMPRUNT NATIONAL

Appel des Comités du Finistère

SOUSCRIVEZ :

C'EST VOTRE DEVOIR.

La France fait appel à tous ses enfants, survivants de la Grande Guerre, et les convie à poursuivre l'œuvre sainte de réparation nationale, commencée par les précédents emprunts. Combattants, vous avez donné votre sang ; ouvriers, laboureurs, industriels, fonctionnaires, vous avez coopéré au salut commun. Vous prêterez bien votre argent pour achever la tâche commencée ; il le faut pour que nos ruines se réparent, pour que notre change remonte, pour que l'action de la France rayonne dans le monde. Et surtout il le faut pour nos morts soient contents de nous, comme nous sommes fiers d'eux.

C'EST AUSSI VOTRE INTÉRÊT

L'emprunt de 1920 est le meilleur des placements. Emis à 100 fr., il rapporte 6 fr., ce revenu est net d'impôts présents et futurs.

Souscrire à l'emprunt c'est donc faire son devoir de bon citoyen d'abord, et du même coup, devenir créancier de la France qui est le plus solide et le plus loyal des débiteurs ; c'est prendre hypothèque sur les richesses naturelles du pays.

Et l'état s'engage à ne pas offrir le remboursement avant 10 ans ; on souscrit en pièces de monnaie, même démonétisées ; en Bons de la Défense, en Bons du Trésor.

Sont admis, pour moitié de versement, les titres de rente des emprunts de guerre.

On souscrit, sans aucune formalité, chez les agents du trésor, les banquiers, notaires, à la poste, dans les caisses d'épargne, dans les syndicats agricoles.

Les fonds versés avant l'ouverture de l'emprunt sont productifs immédiatement et jusqu'à la clôture d'un intérêt de 5,75 °/°.

Tous les Français conscient de leurs intérêts et de leurs devoirs voudront souscrire dans toute la mesure de leurs moyens.

Cie DES CHEMINS DE FER ARMORICAINS

RÉSEAUX DU FINISTÈRE ET DES COTES-DU-NORD

LIGNE DE MORLAIX-PRIMEL-LANNION

HORAIRE des TRAINS

à partir du 1er Octobre 1920

MORLAIX..... dép.	9.10	9.10	13.30	16.40	18.»»
Ploujean..........	9.21		13.41	16.51	18.41
Bas de la Rivière..	9.31		13.51	17. 1	18.21
Dourduff-en-Mer..	9.36		13.55	17. 5	18.25
Plouézoc'h ... (arr.	9.46			17.15	18.35
Plouézoc'h ... (dép.		9.55			18.42
Kermouster (1)....		10. 4			18.51
St-Jean-du-Doigt..		10.16			19. 3
Plougasnou.......		10.23			19.10
St-Nicolas-le-Diben		10.28			19.15
PRIMEL........ arr.		10.33	N'a lieu que les Dimanches et Fêtes		19.20
PLOUEZOC'H.... dép.	9.52			17.20	
Lanmeur.........	10.13			17.41	
Plouégat-Guerrand	10.22			17.50	
Goasmelquin (1)...	10.28			17.56	
Pont-Menou (1)....	10.30			17.58	
Plestin-Grèves (arr.	10.42			18.10	
Plestin-Grèves (dép.	10.50			18.15	
LesQuatre-Chemins	10.54			18.19	
Saint-Efflam......	11. 5			18.30	
Pont-ar-Yar (1)....	11.10			18.35	
St-Michel-en-Grève	11.20			18.45	
Ploumiliau........	11.31			18.56	
Ploulech..........	11.38			19. 3	
Le Quinquis (1)...	11.47			19.12	
LANNION..... arr.	11.55			19.20	

LANNION..... dép.		7.10			15.15
Le Quinquis (1)...		7.17			15.22
Ploulec'h.........		7.26			15.31
Ploumiliau........		7.34			15.39
St-Michel-en-Grève		7.46			15.51
Pont-ar-Yar (1)...		7.55			16.»»
Saint-Efflam.......		8. 1			16. 6
LesQuatre-Chemins		8.10			16.15
Plestin-Grèves (arr.		8.15			16.20
Plestin-Grèves (dép.		8.20			16.25
Pont-Menou (1)...		8.28			16.33
Goasmelquin (1)...		8.30			16.35
Plouégat-Guerrand		8.41			16.45
Lanmeur.........		8.50			16.53
PLOUEZOC'H ... arr.		9.10			17.16
PRIMEL....... dép.	8.30		N'a lieu que les Dimanches et Fêtes	15.40	
St-Nicolas-le-Diben	8.36			15.46	
Plougasnou.......	8.43			15.53	
St-Jean-du-Doigt..	8.48			15.58	
Kermouster (1)....	8.59			16. 9	
Plouézoc'h... (arr.	9. 8			16.18	
Plouézoc'h... (dép.		9.15		16.25	17.21
Dourduff-en-Mer..		9.25	14.10	16.31	17.30
Bas de la Rivière..		9.32	14.16	16.40	17.36
Ploujean..........		9.42	14.26	16.50	17.46
MORLAIX..........		9.52	14.35	17.»»	17.55

(1) Arrêt facultatif ouvert seulement aux voyageurs sans bagages et aux chiens accompagnés. Les trains ne s'y arrêtent que lorsqu'il y a des voyageurs à prendre ou à laisser. Les voyageurs à prendre doivent faire signe au mécanicien. Les voyageurs à laisser doivent prévenir le conducteur du train à la station précédente.

(a) Les trains D 301 et D 302 n'ont lieu que les Dimanches et jours de Fête.

La Cie des Chemins de fer Armoricains croit devoir rappeler à MM. les Voyageurs qu'il est formellement interdit, sous peine de procès-verbal, de monter dans le train sans avoir, au préalable, pris un billet. Sont seuls dispensés de cette formalité les voyageurs qui prennent le train dans les haltes non gardées et aux arrêts facultatifs. — Les correspondances ne sont pas garanties.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

Essai de Vade-Mecum

pour servir à l'ÉTUDE de la LITTÉRATURE BRETONNE

Notre seul but, en dressant cette Bibliographie sommaire, a été d'essayer de fournir un guide aux personnes désireuses d'acquérir quelques connaissances sur la Littérature de langue bretonne.

En attendant que nous possédions une Histoire générale de cette Littérature, et que soit terminée la Bibliographie générale des publications en Breton que nous préparons depuis longtemps déjà et que nous espérons pouvoir mener à bonne fin, nous osons croire que la présente nomenclature sera de quelque utilité.

« Evit Breiz hag evit ar Brezoneg ! »

PREMIÈRE PARTIE

I. — Importance des Langues Celtiques.

Arbois de Jubainville (H. d') : Les Celtes et les langues Celtiques (*Revue Archéologique*, février 1882).

Bellouino (Léon) : De l'utilité d'un glossaire de notre vieille langue bretonne (*Bull. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1867, 59).

Bois de la Villerabel (Du) : Leçons d'Outre-Manche aux Celtes d'Armorique (*Bull. Archéologique de l'Association bretonne*, 3e série, 1897, 17).

Buléon (Abbé) : La langue bretonne considérée aux points de vue religieux, pédagogique, social et national, Vannes, 1897 (Reproduit dans *Cymru'r plant*, 1899, 328).

Dottin (G.) : Les Etudes celtiques depuis 1900. M. H. d'Arbois de Jubainville (*Revue des Etudes Anciennes*, avril-juin 1910).

id. : La Philologie celtique, suivie d'une bibliographie (*La Science Française*, 1915, II).

Ernault (Emile) : Rapport sur les Etudes celtiques (*Congrès bibliographique*, 1888).

id. : De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, ou la langue bretonne devant la Science (Saint-Brieuc, Guyon, 1877).

Hovelacque (Abel) : La Linguistique. Branche celtique. pp. 338 à 347, Paris, 1877.

Le Goff (P.) : M. Jégouzo, son influence sur les Etudes bretonnes (*Revue Morbihannaise*, 1908, 341).

Le Goffic (Charles) : Le mouvement panceltique (*Revue des Deux-Mondes*) 1er Mai, 1900).

Loth (J.) : De l'importance des Etudes de linguistique celtique au point de vue historique (*Annales de Bretagne*, I, 72).

id. : Les Etudes celtiques, leur importance et leur avenir (*Revue Internationale de l'Enseignement*, XXXV, 404).

id. : Les Etudes celtiques : leur importance (*Revue hebdomadaire*, 20 sept. 1919).

Maury (A.) : Les Etudes celtiques en Allemagne (*Revue Germanique*, 1859, 1).

II. — Enseignement du Breton

Brémond d'Ars (A. de) : L'enseignement des langues celtiques (*Revue Historique de l'Ouest*, IX, 98).

id. : Enseignement de la langue celtique. Création d'une chaire à Rennes (*Conseil Général du Finistère*, 1893).

Dottin (G.) : Le Breton à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes (*Revue de Bretagne*, XLVII, 77).

Guyot-Jomard : Préface du Manuel breton-français. Vannes, 1863.

Guyesse (E.) : Lettre au Ministre de l'Instruction publique sur l'Enseignement de la langue bretonne (*Revue Celtique*, XXXI, 117).

Jézégou (Abbé) : Enseignement de la langue bretonne dans les écoles du Finistère (*Bull. Association bretonne*, 1913, 251).

La Borderie (A. de) : Création d'une chaire de langue bretonne à Rennes (*Revue de Bretagne*, 1888, I, 5).

Le Clerc (Abbé) : Le Breton dans l'Enseignement secondaire. Un exemple. (*Annales de Bretagne*, avril 1910).

Loth (J.) : L'enseignement du Breton (*Bull. de l'Association Bretonne*, 1897).

id. : La chaire de Celtique au Conseil général du Finistère (*Annales de Bretagne*, VIII, 733).

id. : Nouvelles bretonnes (*Revue Celtique*, VII, 394).

Morvran Goblet (Iann) : Le droit à l'enseignement du Breton (*Revue de Bretagne*, 1902, 241).

Térilis (J.) : La langue bretonne dans les écoles (*Revue Morbihannaise*, V, 348).

Vallée (F.) : La langue bretonne et les écoles. Saint-Brieuc, 1895.

Gourvil (F.) : Quelques Opinions sur les Langues locales dans l'Enseignement, br. in-8o. Morlaix, 1920.

Dès 1810, Eloi Johanneau demandait la création d'une chaire de langue celtique à Paris et d'une école normale de la même langue au centre de la partie de la péninsule armoricaine habitée par les Bretons bretonnants (V. *Mémoires de l'Académie Celtique*, V, 291, n. (1)).

La création d'une chaire de Langues Celtiques au Collège de France fut réclamée par Ernest Renan, en 1858.

En 1865, M. P. G. de Dumast, dans sa brochure : *L'Enseignement Supérieur tel qu'il est organisé en France et sur le genre d'extension à y donner*, demandant la même création.

Daniel BERNARD.

(A suivre)

Ce que nous savons sur les Celtes

CONFÉRENCE faite par M. Georges DOTTIN

Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes

Théâtre de Morlaix — 15 Septembre 1920

(Fin)

Si nous voulons conclure cette brève revue de la civilisation des anciens Celtes, il importe de faire ressortir que cette civilisation n'est pas seulement importante du point de vue social (organisation des cités) et du point de vue économique (commerce avec les Iles Britanniques et l'Europe centrale), mais aussi du point de vue artistique. Nous ne pouvons que conjecturer quels étaient les thèmes ordinaires de la littérature poétique des Gaulois. C'étaient des hymnes de guerre et de victoire que les cavaliers gaulois chantaient en chœur en revenant de la bataille ; les bardes composaient des panégyriques des hommes illustres et des braves tombés dans les combats, mais aussi des poésies satiriques. Les druides lançaient des incantations magiques contre les ennemis ; éducateurs de la jeunesse, ils faisaient apprendre à leurs disciples plusieurs milliers de vers sur les lois de la nature et sur l'immortalité de l'âme. Il est possible que les traditions gauloises sur les fondations de villes et sur les conquêtes des Celtes dans l'Europe centrale soient parvenues aux Grecs et aux Romains par l'intermédiaire de poèmes épiques. De toute cette littérature nous n'avons conservé que la traduction grecque d'une triade bardique : « honorer les dieux, ne faire aucun mal, être brave ».

Mais la littérature des Celtes insulaires est considérable. La littérature gaélique commune à l'Irlande et à l'Ecosse est conservée dans un millier de manuscrits dont plusieurs sont d'immenses in-folio de plusieurs centaines de pages chacun ; nous avons à la bibliothèque de Rennes outre les facsimilés photographiques et lithographiques des principaux manuscrits irlandais, un manuscrit original du XVe siècle qui a appartenu à des membres de la colonie irlandaise de Nantes au XVIIe siècle. Cette littérature comprend, sauf le genre dramatique, tous les genres : épopées, au nombre de 350, poèmes lyriques, chansons, contes ; annales, traités de géographie historique, de droit, d'astronomie, de médecine, de grammaire ; dictionnaires et glossaires. La littérature galloise, moins riche, offre des romans, des poèmes lyriques, des triades, des généalogies, des recueils de coutumes, des traités de médecine, des interludes. Tous ces textes sont maintenant accessibles, en traductions française ou anglaise. Ils constituent un ensemble comme il n'en existe point chez d'autres peuples de renseignements sur les institutions et les idées qui n'ont point subi l'influence de la Grèce et de Rome.

Quant à la musique celtique, déjà célèbre dans les plus anciennes traditions des Iles Britanniques, je n'en dirai rien puisque vous allez tout à l'heure en entendre d'intéressants spécimens.

Ainsi, les peuples celtiques peuvent s'enorgueillir de toute la grandeur de leur passé. Le passé des Gaulois appartient à la France entière, le passé des Celtes, des Iles Britanniques et en particulier le passé des Celtes de Grande Bretagne appartient plus étroitement aux Bretons d'Armorique. Il ne reviendra jamais sous la forme qu'il revêtait aux époques lointaines dont l'histoire nous apparaît comme une déesse distante et silencieuse, voilée de légendes et de mystères. Mais la tradition des Celtes coureurs d'aventures qui partaient gaiement à la conquête de Rome ou s'embarquaient, sans jeter un regard en arrière, pour le féerique pays de l'idéal, n'est pas morte parmi nous. En ces temps prodigieux, où tant de races et de peuples que l'on croyait ensevelis, pour toujours, dans le linceul des dieux morts, sont, à la clameur terrible de la guerre, ressuscités de leur tombeau, les Celtes pensent encore au roi de la Table Ronde qui dort entouré de ses pairs dans l'île merveilleuse et lointaine, et se disent qu'il n'est pas impossible qu'un jour vienne enfin où Arthur s'éveillera de son long sommeil.

Georges DOTTIN.

POUR LA BRETAGNE INTÉGRALE

CONGRÈS DES ASSOCIATIONS BRETONNES A RENNES

16 & 17 Octobre 1920

Samedi 16 octobre 1920. Première journée. — A 9 heures. — Séance préparatoire réservée aux Congressistes, qui seront accueillis par la Direction et la Rédaction de l'*Hermine de Bretagne*, au grand amphithéâtre de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, rue Hoche, où se tiendra d'ailleurs la permanence pendant toute la durée du Congrès. — Grâce à l'aimable concours du Syndicat d'Initiative, les Membres du Congrès y trouveront tous renseignements utiles pendant leur séjour à Rennes, et pourront y faire leur correspondance.

En la Grand' Chambre du Parlement de Bretagne, Palais de Justice de Rennes :

A 10 heures. — Séance d'ouverture, sous la présidence de M. Janvier, maire de Rennes.

Conférenciers : M. Jean-Desthieux, délégué de la Fédération Régionaliste Française ; M. le Marquis de l'Estourbeillon, ancien député, président de l'Union Régionaliste Bretonne : *Le Régionalisme appliqué à la Bretagne.*

A 13 h. 30. — Deuxième séance, sous la présidence de M. Plédy, Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes.

Conférenciers : Me Chauveau, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, professeur à la Faculté de Droit : *Intégralité de la Jurisprudence en Bretagne* ;

M. Béziers, conservateur du Musée Géologique et Minéralogique de Rennes, président de la Société Géologique de Bretagne : *Intégralité du Sol Breton.*

A 15 h. 30. — Troisième Séance, sous la présidence de S. E. le Cardinal Dubourg, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, Métropolitain de Bretagne.

Conférenciers : M. B. Pocquet du Haut-Jussé, continuateur de la Borderie, historien de la Bretagne, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne : *Le Régionalisme et l'Histoire de Bretagne* ;

M. Dottin, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes : *La Race et les Peuples Celtiques.*

M. l'abbé Bossard, président de la Section des Beaux-Arts de la Fédération Régionaliste de Bretagne, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique : *L'Art en Bretagne.*

A 17 heures. — Quatrième séance : Sous la présidence de M. Alliez, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Conférenciers : M. Trémintin, conseiller général du Finistère : *La Bretagne économique* ; M. Léon Berthaut, président général du Comité supérieur des Hospitaliers sauveteurs Bretons : *La Bretagne maritime, son unité.*

A 20 h 30. — Salle Duguesclin, rue Brizeux, Représentation de Gala, en l'honneur des Congressistes :

Théodore Botrel, dans ses œuvres.

Le Bazvalan, pièce bretonne en trois actes, de Louis Giblat.

Dimanche 17 octobre. 2e journée.

En l'église Notre-Dame-en-Saint-Melaine, à la messe de 9 heures, audition de musique religieuse bretonne par le maître G.-A Collin, compositeur de musique et organiste de la paroisse.

A 9 h. 3/4. — En la Grand'Chambre du Parlement de Bretagne, au Palais de Justice : Séance de clôture du Congrès.

A 11 h. 1/2. — Visite de l'Hôtel de Ville, sous la direction de M. Janvier, maire de Rennes.

A 14 h. 30. — Salle Duguesclin, rue Brizeux, 3. Conférence sur la *Chanson populaire* et particulièrement la *Chanson bretonne*, par le maître Julien Tiersot, secrétaire général du Conservatoire national de Musique, organisée par l'Ecole libre de Musique de Rennes et le Cercle Saint-Yves de Rennes.

A 16 h. 30. — Visite de la Ville, sous la conduite de M. P. Banéat, directeur du Musée archéologique de Rennes.

A 20 h. 30, salle Duguesclin, rue Brizeux, 13. Représentation populaire :

Botrel, dans ses œuvres ;

Le Bazvalan, pièce bretonne en 3 actes, de Louis Giblat.

*Pour tous renseignements, s'adresser Bureaux de l'*Hermine de Bretagne, *38, boulevard Laënnec, Rennes.*

Feuilleton de « Mouez ar Vro » (38)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(Suite)

XIV

Les testaments et les fondations continuent d'être nombreux dans la seconde moitié du XVIIe siècle. J'en ai déjà cité bon nombre, et la série risquerait, en se prolongeant de devenir fastidieuse. Parmi ceux des gens du peuple, il y a pourtant lieu d'analyser pour la diversité de ses legs pieux et charitables, l'acte testamentaire de Guillaume Salün, de Toulivinen, qui dicte ses volontés dernières le 18 août 1661. Après avoir fondé le service annuel de rigueur, il donne à l'hôpital de Lanmeur la 7me partie d'un boisseau de froment. — à chacun des 3 fabriques de Plougonven 3 livres. — à N.-D. du Folgoat et à N.-D. Sainte-Anne en *Auré*, 3 livres. — à la chapelle tréviale de Saint-Eutrope, et à celle de Saint-Michel, 30 sols. — à *Messieurs* Saint-Germain et Saint Sauveur, 15 sols. — à l'église tréviale de *Lanleanou*, 6 livres. — à N.-D. de Callot, 30 sols. — à Catherine Salaün, femme Yvon Le Corvez, 3 livres. — à Jean Labat, son valet, 3 livres, plus lui payer 25 livres 10 sols de gages arriérés. — à Jeanne Berregar, sa servante, 3 livres, une chemise toile *donge*, une paire de bas de *carisé* blanc, une paire de souliers et le choix entre une génisse prête à être servée ou 3 livres, plus lui payer 30 livres de gages arriérés. Par ailleurs, il déclare qu'Hervé Bourven, du moulin Gaspern, et autre Hervé Bourven, de Kerallouant, lui sont redevables, l'un de 12, l'autre de 29 livres (1).

François Le Corvez, de Pontaliguen, fait en 1663 un legs testamentaire à la fabrique. Hervé Pezron et Ollive Le Lay sa femme fondent en 1673 un service solennel et une prière nominale, en donnant à l'église 3 renées froment de rente sur *Parc-Mécu*, à Parc-an-Aotrou. En 1674, Hervé Le Saoult, de Ponthouars, lègue pour dotation d'un service annuel un boisseau froment de rente sur le convenant Runcouff en Plouigneau (2).

A la date du 28 mars 1680 se place le testament d'un notable *quevaisier*, Allaire Pezron, du village de Kergorre, qui débute par de paternelles et sages recommandations : « Considérant que N. S. Jésus-Christ laissa pour héritage sa paix à ses disciples, la désirant et souhaittant laisser pour principalle et meilleure succession à sa femme et ses enffentz, qu'il suplye par amictyé paternelle de s'entre-aymer et porter honneur et respect après son debcoix à Marguerite Marachleur mère, ainsy qu'ils ont faict jusques a present, affin de les informer de ses dernières intentions, a dict et déclare, statue et ordonne ce qu'ensuit :

« Recommande son âme à Dieu, à la Sacrée Vierge-Marie nostre Dame, et à tous les saincts et sainctes de Paradis, — demande à être inhumé dans l'église, et que ses obsèques, services, octave et funérailles soient observées par ses héritiers selon sa qualitté et condition ».

Il fonde 2 services annuels hypothéqués sur *Liors-Rivoalen*, à Kermerchou en Lanmeur, et une messe sur l'autel privilégié chaque lundi pendant 1 an. — Donne une vache à la fabrique et à l'église de Christ. — 5 sols à chacune des chapelles de Saint-Germain-Kervizce, Saint-Michel, Saint-Souron et Saint-Sauveur (1). — 5 sols à chacune des églises de Callot, de *Buhulat* (Bulat-Pestivien), du Folgoat, de Plourin, de Sainte-Anne en Auray, de Saint-Jean-du-Doigt et Saint-Corentin de Scrignac.

Il déclare que lorsqu'il acquit de l'abbaye du Relec le convenant-quevaise qu'il possède à Kergorré, il obtint l'agrément du « chapitre des nobles et vénérables religieux » à ce que l'un de ses enfants, François Pezron, le préféré sans doute, lui succédât dans les droits de cette quevaise, bien qu'il ne fût pas le dernier-né, le *juveigneur* auquel l'usement réservait ce privilège. Mais ledit François étant mort il y a 5 jours sans avoir joui du convenant en question, son père désire que le plus jeune des enfants de ce François en dispose à son tour. Et au cas où il hériterait aussi des deux autres quevaises que le testateur possède au village de Kermeur, il devra payer 300 livres à chacun de ses 6 frères et sœurs. Cet article prouve qu'il y avait des accommodements avec la règle soi-disant inflexible de la quevaise, lorsqu'un père de famille voulait avantager tel de ses enfants qui lui en paraissait digne (1).

En 1690, Marguerite Meur, femme de Guy Le Goff, lègue par testament aux prêtres de Plougonven la moitié du lieu de Kermoric, valant de rente 3 quartiers froment, 1 quartier avoine, 30 sols argent, 3 corvées à bras, 2 chapons et 14 livres de beurre, moyennant 3 services annuels, une prière aux prônes et un *De Profundis* sur sa tombe après vêpres. L'autre moitié du même convenant appartenait déjà à la fabrique, qui l'avait acquise en 1653 du seigneur de Kerloaguen, et à laquelle François Larhantec fournit déclaration en 1679, en reconnaissant qu'il lui doit de rente convenancière 7 quartiers froment 1 renée seigle, 3 renées avoine, 4 chapons, 6 poulets, 14 sols 2 deniers d'argent et 20 livres de beurre (2).

De son côté, le clergé paroissial savait faire fructifier l'excédent de ses revenus, au lieu de le laisser dormir inutile au fond d'un coffre. En 1668, il devient le créancier d'Hervé Le Fouler et Anne Salaün sa femme, qui lui consentent un contrat de constitution d'une rente de 22 livres 10 sols sur l'hypothèque de leur convenant de Lezozen (3).

(A suivre)

L. LE GUENNEC.

(1-2) Arch. du Presbytère.

(1) Il est curieux que de cette largesse soient exclues les chapelles de Saint-Eutrope et de Saint-Albin. Les montagnards n'aimaient guère, semble-t-il, les gens de la trêve.

(1-2-3) Arch. du Presbytère.

Ro. [signature]

Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 59. — SAMEDI 23 OCTOBRE 1920.

360.000 BRETONS ont exprimé le désir de voir conserver à la Bretagne ses frontières historiques.

Combien exprimeront le désir contraire ?

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	10 fr.
Département et limitrophes	10 fr.
Autres départements	10 fr.
Etranger	11 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Ar C'hlenved Peultrin e Breiz

Eur medisin breizad, an Ao. Léon Palaux, a zo o paouez ober eur mestr-labour doktoriez : *La Tuberculose Pulmonaire dans l'Armor chez la Population Maritime* (1), elec'h e tisklery anat astennadur ha grevusted ar c'hlenved-peultrin en Breiz, hag ispisial en Arvor.

Gouzout a reer ez eo ar broïou stok d'ar mor a zo en Breiz ar muia poblet, pegwir ez eus enno a blasou etre 170 ha 180 den dre gard-leo-karre, evit 55 den en kantoniou eus an Argoat evel Kallak ha Skaer, ha 72 er Franz, an eil da gas d'egile. En Broiou an Arvor eo ive ma ra ar c'hlenved-peultrin ar muia a reuz emesk ar vartoloded hag o zud.

Gwechall, an dud war an oad o deus sonj, ar c'hlenved-ze na oa ket, kouls lavaret, anavezet en Breiz. A boan ma klevet komz a vloaz da vloaz e oa marvet hen-a-hen « poitriner », hag ar vedisined o dije nebeut-tre a boatrinerien da soagnal. Hogen breman re alies siouaz e weler tud a bep oad, gwazed ha merc'hed, glaz o liou, kleuz o diouchod hag o c'hilpenn, o vale trist, hag a zoug skler aroueziou an *droug-skevent* (Tuberculose pulmonaire). An Dr Tarle, en e dezen, tremenet en Montpellier en 1911 a lavare e oa deg dre gant a vugale en Breiz taget gant an droug-skevent, hag abaoue, an niver-ze n'en deus graet nemet kreski. Dre eurvad, ar mor hag an aër yac'h a laka kalz anezo da wellaat ha da barea araok o gourded (virilité). Hogen kalz a varv ez yaouank, falc'het gant ar c'hlenved.

En 1914 ar « statistique » a zisklerie penaos an eizved eus an holl dud a varve er vro a varve dre an droug-skevent, ha konta 'reer ez eo aet ar marviou ze war wasaat abaoue ar brezel, en holl departamanchou a Vreiz.

Departamanchou Penn-ar-Bed ha Kostez-an-Nord eo ar re ar mui skoet gant ar c'hlenved, ha, zoken, an daou-man a zeu da genta er Franz a bez, goude ar Seine hag ar Seine-ha-Oise, evit ar marwenteziou c'hoarvezet dre an Tuberculose. Brest a 'n em gav dustu warlec'h Pariz gant 60 marventez dre 10.000 a dud.

Ar c'hlenved a sko da bep oad azalek an hini izella betek ar gozni ; koulskoude war an dud a ugent vloaz betek daou-ugent vloaz eo e ra ar muia a reuz. Dreist-holl er Voraërez (marine) e kouez kalz klanv gantan, ha bep bloaz e vez « reformet » kalz a vartoloded a zeu da ruza, betek mervel d'ar ger, elec'h ma roont c'hoaz awechou o c'hlenved d'ar re a zo en-dro d'ezo.

Kalz a dud o deus taolet pell zo eur galv evit labourat enep eur c'hlenved a zo gwest da zistruji hon gouenn ma na rer ket ar pez eo dleet evit e herzel. Ha kement Breizad mad, a gar e Vro hag e ouenn, a dle ober eus e wella evit sikour ar brezel enep an droug-skevent.

Kontrol d'ar pez a gred an darn vuia, na c'haner, na zeuer ket war an douaa gant an droug-ze. Hogen tapout a reer anezan buan, evit meur a rezon. En em skigna ra dre amprevaned bihan-bihan anvet en galleg « bacilles » a vev er skevent klanv, hag a vez distaolet en aër dre an alan pe dre grench ar re glanv. Milionou anezo a zo én eur bannac'h krench. Gant an aër e vent kaset-digaset, mont a reont dre holl, war ar boued, en dilhad, hag all ; ar c'heilhen a ra kalz evit o skigna. Ha pa gavont eur skevent gwan bennak, en eun den pe en eun aneval, e lojont enni hag e krignont anezi betek he c'has da netra.

Ar « basil » na c'hall ket ober droug d'eur skevent krenv. Holl marteze, ec'h alanomp milierou anezo bemdez hep koll hon yec'hed, hogen dal ma teu ar c'horf da wanaat, hon diou skevent a zo dare d'ar c'hlenved evel eun douar torret prest da veza hadet. Hag ar feblentez-ze a zo digaset dreist-holl dre loustoni ar c'horf, loustoni an tier, an « alcoolisme » (droug ar boeson), ar boued fall, an dienez, ar skuizter, an dimeziou etre kerent tost.

Siouaz, an holl draou-ze a gaver puilh awalc'h en Breiz, ha setu perak moarvad e ra ar c'hlenved kement a dre hon bro.

Ar yec'hedoniez (hygiène) n'eo ket c'hoaz heuilhet striz awalc'h he lezennou ; tud a zo o deus aoun rak an dour d'en em welc'hi, ha da netaat o ziegez ; tiegezou a zo, a vev berniet en tier hep aër na sklerijen, ha breman dreist-holl, ma eo ken dies kaout d'en em loja frank, n'eo ket war nebeutaat ez ayo an tiegezou-ze ; a-hendall ar boeson a ra bepred kalz a zroug da vugale ar re en em vev.

Ar re glanv a daol alies o c'hrench dre-holl, en o zi, en iliz, en hostaliri, er ru... Ar c'helhien a vez lezet da nijal ha da vont dre holl, hag a lez « basiliou » var ar boued, war vuzellou ar vugale vihan kousket... En eur gir, lezet e vez gant ar c'hlenved pep ezetamant d'en em skigna.

An aër, ar sklerijen, an netadurez (propreté) ar vuhez kompez eo enebourien gwasa an droug-skevent. Mar karit ho pugale, mar ho peus c'hoant da virout o yec'hed, hag hoc'h hini hoc'h unan, roït aër d'ho ti, en eur zigerri frank ho prenestou an aliesa'r gwella, lezit sklerijen an eol da vont dre holl en ti, hi a laz ar gwella had ar c'hlenved ; na skubit morse hep doura al leur, he torchit ar boultren alies, korf kouls ha daouarn ha bizach, na evit ket a alkool, lezit an nebeuta'r gwella a ridojou war ho kambr, lakit ar re glanv da veza net en-dro d'ezo ; lazit ar muia ma c'hellfet a geilhen, hag emoc'h kouls lavaret emaes a riskal da baka ar c'hlenved.

Leor an Aotrou Palaux, a ra enor d'ezan, a ziskouez pegen grevus eo an droug hag an tu da zont a-benn anezan. Labouriou a sort d'ezan a dlefe beza etre daouarn an holl en hon bro, rak ma na saver ket da vad enep an « tuberculose », eman gouenn ar Vretoned o vont da ged, krignet gant ar c'hlenved, a-benn hanter-kant vloaz marteze.

Pegwir n'hen deus hini ac'hanomp a gement n'hallfe ket ober brezel d'ezan, gwall gablus e vezfemp ouz e lezel d'en em astenn evel en deus graet betek-hen.

REZOUARN.

(1) 1 l 176 pajen, 250 × 160 mm. Pariz, e ti Ollier-Henry. 1920.

POUR LA BRETAGNE INTÉGRALE

Congrès des Associations, Groupements et Corps constitués de Bretagne

Notre directeur n'a pas pu se rendre au Congrès organisé par l'*Hermine de Bretagne* à Rennes, les Samedi 16 et Dimanche 17 courant. Malgré le quasi-mutisme de l'édition finisténienne de l'*Ouest-Eclair*, les échos qui nous en sont parvenus sont tout-à-fait réconfortants. Le Congrès de l'*Hermine* sera certainement fécond en résultats, et nous aurions voulu pouvoir souligner son importance par un compte-rendu détaillé. A défaut de celui-ci nous ne pouvons mieux faire que de publier les procès-verbaux que nous ont aimablement communiqué les organisateurs :

Séance du 16 octobre 1920

Le Congrès organisé par l'*Hermine de Bretagne* a tenu ses quatre séances en la Grand'Chambre du Parlement de Bretagne à Rennes, sous la présidence effective de MM. Janvier, maire de Rennes ; Demangeat, procureur général près la Cour, remplaçant M. le Premier président Plédy, indisposé ; S. E. le cardinal Dubourg, archevêque de Rennes, Dol et St-Malo ; Aliez, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Fr. Simon, directeur de l'*Hermine de Bretagne*, qui expose que le but du Congrès est d'exprimer le sentiment des Bretons sur la division éventuelle de la France en régions, et fait connaitre que 360.000 adhésions individuelles ou collectives lui sont parvenues, divers orateurs exposent la question bretonne sous tous aspects d'où il découle que la Bretagne est une, et que l'ancienne limite de la Province correspond à une réalité.

Séance du 17 octobre 1920

Grand'Chambre du Parlement de Bretagne

Présidence de M. Fr. Simon, directeur de l'*Hermine de Bretagne*.

Une grande affluence de congressistes remplit la vaste salle. Le problème de la division éventuelle du territoire français en régions administratives est examiné, et toutes conséquences pesées tant au point de vue de la Bretagne elle-même que de toute la France. Une discussion très serrée et appuyée de très nombreux arguments, s'ensuit. Cette discussion close, M. le Président met aux voix l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité moins trois voix :

« Le Congrès des Associations, groupements et corps constitués de Bretagne, réuni les 16 et 17 octobre 1920, en la Grand' Chambre du Palais de Justice à Rennes, déclare que dans la division administrative éventuelle de la France, l'intégralité de la Bretagne comprenant ses cinq départements doit être respectée, parceque la Bretagne forme un tout géographique, géologique, historique, juridique, judiciaire, économique ; qu'elle a un passé qui ne lui permet pas d'être divisée, et qu'elle a besoin pour se développer de toutes ses forces morales et de tous ses moyens d'action économiques ».

Un vœu présenté par M. C. Lemercier d'Erm demandant que dans le cas où l'unité de la Bretagne ne serait pas admise, les Bretons accepteraient pour éviter le morcellement, une région agrandie, n'est pas pris en cousidération.

Le Congrès nomme une Commission de sept membres composée de MM. F. Simon, directeur de l'*Hermine* à Rennes ; P. Mocaër, conseiller général du Finistère ; de l'Estourbeillon, ancien député du Morbihan ; M. Esnault, président des Comice et Société Agricoles de Loudéac ; Collin, industriel à Nantes ; H. Quilgars, président de section de l'Union Régionaliste Bretonne ; abbé Bossard, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, pour les travaux historiques et scientifiques ; et donne mandat à cette Commission de poursuivre la réalisation de la décision du Congrès par toutes interventions nécessaires, et de former un Comité permanent d'intérêt général de Bretagne.

*Le Directeur de l'*Hermine de Bretagne*,*
Président du Congrès,
Fr. Simon.

Le Secrétaire Général du Congrès,
H. Quilgars.

Marvailh ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

(Tennet diouz *Cymru Fu*)

KENDALC'H

« Eur wezen-ber a oa en eur c'hoad en Franz. Eur wiz-gwez a oa ivez er c'hoad, ha na venne dibri frouezen abed nemet diouz ar wezen ber-ze.

Eun deiz, eun maeser a 'n em gavas dirak ar wezen ; gwelet a reas ar frouez warni, hag int kaer ha tentus, ha setu hen da leunia e c'hodellou ganto. War gement-man ar wiz-gwez a 'n em gavas gant he fred, hag ar maeser na gavas gwelloc'h d'ober eged pignal en beg ar wezen gant e garg per. Pa welas ar wiz na oa koulz lavaret peren abet ken, evel ma oa ordinal, en em lakat a reas da froenni ha da skrignat he dent, hag erfin e welas ar paotr en beg ar wezen, hag en he c'hounnar e krogas da ziskar ar wezen a daoliou dent.

O welet kement-ze, ar maeser a zonjas taeli e ber d'an traon d'ar wiz, evit he digounnari, hag houman a zrebas anezo gant prez, ha goude beza chaket he gwalc'h en em daolas da gousket dindan ar wezen. Pa welas ar paotr e oa kousket al loen gwez, e tiskennas sioul d'an traon, ha gant e gontel e troc'has d'ezi gwazien deo he gouzoug.

« Setu penaos e tigouezo ganit ive, o kredi ar Seiz Den Fur. Da vab a laër diganit frouez da rouantelez, hag e lazo ac'hanout evit derc'hel anezo ».

An Impalaër a douas neuze na vije ket beo e vab hirroc'h eged an deiz warlerc'h. Hag antronoz e tiredas d'al lez-varn evit goulenn distruji e vab.

Neuze e savas Ogustus en e zav, hag e komzas evelhen :

— « Aotrou Impalaër, an nenv n'ez aotreo ket da ober evel a reas Hipokras d'e niz ». — « Petra oa ze ? » eme an Impalaër. — « Na lavarin komz ken n'az po roet da c'hir da lezel e vuhez gant da vab hirio epad an deiz ». — « En gwirionez, e rei a ran », a respontas an Impalaër.

« Setu aman an histor : Hipokras a oa ar medisin gwella a oa war ar bed ; eun niz, mab d'eur c'hwar, hen devoa. Roue ar Hongri a gasas eun devez kannaded da c'houlenn digant Hipokras dont da yac'haat eur mab d'ezan a oa klanv fall, ha na oa kazi esper abet da c'hallout e wellaat. Hogen, Hipokras a oa koz ha dall, ha n'halle kerzet na war varc'h na war droad eun hent ken hir. Dre ze e kasas e niz yaouank eno en e lec'h.

« Heman, oa em gavet el lez a c'houlennas gwelet ar roue, ar rouanes hag ar mab, hag e lavaras : « N'allan ober sort en-dro d'ar prins yaouank ken ec'h anavezin natur e dad ». Ar vamm a lavaras neuze d'ar medisin yaouank e oa bet hi mestres d'ar c'hont Navarr, hag e oa ar prins mab d'hennes. Ar medisin a lakeas rosta kig ejen yaouank, a roas anezan da zibri d'ar mab, hag a-benn nebeut, heman a zeuas da veza yac'h pesk. Distro e niz d'ar gêr, Hipokras a c'houlennas diganten penaos e oa deut a benn da yac'haat mab ar roue ken ouesk all. — « Gant kig ejen yaouank », eme an niz. — « Ma lavares gwir, eur mab-avoultr eo ar prins ». — « Gwir eo », eme an niz.

Ar paotr koz a gomprenas neuze e oa deut e niz da veza ken ampart hag hen, hag e oa red d'ezan e leza evit derc'hel e stad. Goulenn a reas digantan dont da vale en eul lec'h siouz ha kuz, hag eno e lavares : — « Klevet a ran c'houez louzou mad ». — « Me a wel anezo », eme ar paotr yaouank, « c'hoant ho peus d'o c'haout ? » — « Ya da », eme Hipokras, « setu va dorn, kas ac'hanon betek enno ». Evelse e reas an niz, ha pa oa ar paotr yaouank o plega da gutuilh al louzou, Hipokras a dennas e c'hourgleze, hag e sankas anezan e kalon e niz dre e gein, betek e laza. Da heul an torfed-ze, pep den a damallas Hipokras hag a gasaas anezan.

« Hag evelse, aotrou Impalaër e c'hoarvezo ganit ivez, mar lakes da vab da c'houzanv ar maro ». — « Na rin ket evit hirio, en gwirionez », eme an Impalaër.

Hag an abardaez-ze goude koan, an Impalaëres a c'houlennas hag hen e oa lazet ar mab. — « Ket », a respontas ar gwas. — « Ha, nan ? » emezi, « ac'hanta, memes tra e vi tapet gant da vab, evel eun den koz a renk uhel a oa laket gant e vab da drec'hi e benn ». — « Penaos en em gavas an dra-ze ? » eme an Impalaër. — « E gonta a rafen d'it, awalc'h, ma rofes d'in da c'hir da rei da vab da laza warc'hoaz ». — « Ober a rin, evit gwir ». — « Setu aman », emezi : — « Klevet am eus e oa gwechall en Rom eun Impalaër, Grasian e ano, a oa gwall-douget evit madou ar bed. Dastum ha bernia reas leiz eun tour a aour, arc'hant, ha traou prisius, ha goude beza prennet warno e lakas d'o diwall eun den pinvidik ha piz-raz ; hag e kendalc'he da glask c'hoaz el lec'hiou all, evit kreski e binvidigeziou,

Eur bourc'hiz koz paour a oa o chomm er gêr, d'ezan eur mab yaouank kalonek hag akuit. Ar paotr koz hag e vab a lakas en o fenn laëres eun dra bennak eus ar pez a oa en tour, hag eun nosvez e teujont a benn da vont ennan ha da ziskrapa eur zamm mad a draou dioutan, dre eun toull graet ganto er voger. Pa zeuas ar gwardian da welet an tour e taolas pled e oa dibouezet kalz a draou ; neuze, evit gwelet hag-hen e c'hallfe paka al laëron, e lakeas glud aprested en toull, en tu diabarz.

(*Da heuilh*).

Troet en brezoneg gant
BARR ILIO.



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Lundi. — Lesneven.

Mardi. — Commana, Irvillac, St-Pol-de-Léon.

Jeudi. — Berven, Huelgoat, Plougastel, St-Eloy.

Montroùlez (Morlaix)

Tickets de Charbon

Les tickets de charbon seront distribués à la mairie, Salle des Conférences, aux heures d'ouverture des bureaux, du Lundi 25 au Samedi 30 octobre inclus.

Aux Assises

On se souvient à Morlaix d'une affaire de vols de grande envergure, commis au préjudice de la Maison de Nouveautés Escoffier-Hamelin. Le 24 avril 1920, Mme Le Théo, née Le Breton, était surprise au moment où elle volait deux chemises dans le magasin où elle servait comme vendeuse depuis de nombreuses années. Etablissant un lien entre ce vol, et de fréquentes disparitions jusque là inexpliquées, les patrons firent faire au domicile de leur employée une perquisition, qui amena la découverte de tout un stock de marchandise d'une valeur supérieure à 25.000 francs. Une autre perquisition chez la sœur de la coupable y révélait la présence d'un second stock évalué à plusieurs centaines de francs.

A l'interrogatoire, les deux sœurs déclarèrent que toutes ces marchandises provenaient de vols commis depuis 1911.

Leur affaire s'est déroulée lundi dernier aux Assises du Finistère. La femme Théo a été condamnée à cinq années d'emprisonnement pour vol qualifié, et sa sœur Jeanne Le Breton, à un an de la même peine pour complicité et recel.

Guinidic récalcitre

C'est une vieille connaissance de la police que Rolland, dit Guinidic ; son casier judiciaire témoigne d'une fantaisie peu commune vis-à-vis des édits les plus divers : ivresse, braconnage, outrage aux agents de l'autorité, etc... Guinidic ne recule devant rien pour prouver son « affranchissement ». Lundi, le brigadier Guizien le trouva, comme par hasard, en état d'ivresse manifeste et bruyante. Aux observations présentées par cet agent de l'autorité il répondit par mille petites aménités qui touchèrent si profondément celui-ci que d'un élan spontané, il décida de lui offrir l'hospitalité de la nuit au « bidouf » municipal. Mais la dite hospitalité n'avait, il faut croire, rien d'attrayant pour l'intéressé, car réflexion faite, il décida de s'en passer ; et pensant se faire délivrer au plus tôt en se conduisant mal, il se mit en devoir de briser tout le matériel du local où il se trouvait enfermé. Il réussit en effet à se faire chasser du bidouf, mais ce fut pour aller humer l'ombre des carcéres de Creac'h Joly. *Katz a blijadur aze d'an nec'h !*

Un tamponnement en Gare

La liste des accidents de Chemins de fer s'allonge régulièrement depuis quelques semaines. Notre ville vient de lui offrir un nouvel élément. Jeudi matin, vers 5 h. 30, le train de marchandises I. D. 12, se dirigeait sur Paris, lorsqu'à environ 6 kilomètres de Plouigneau il se produisit une rupture d'attelage qui le priva de quelques-uns de ses wagons de queue. Ceux-ci, rapidement entraînés par la déclivité rebroussèrent chemin vers Morlaix et arrivèrent en gare animés d'une vitesse de train rapide.

M. Priser, chef du poste d'aiguillage, en apercevant la lanterne rouge, crut que c'était le train tout entier qui revenait et l'aiguilla sur la « plaine » vers le grand hall, où se trouvaient plusieurs wagons en déchargement. Un choc effrayant ne tarda pas à se produire, par la force duquel les wagons tamponneurs furent soulevés et projetés jusqu'aux poutres du plafond du hall. D'autres wagons sont broyés et l'on estime que les dégâts matériels sont très importants.

Grâce à la présence d'esprit de l'aiguilleur une catastrophe plus importante a pu être évitée. Il n'y a eu comme victime que le serre-frein de queue, qui par un hasard extraordinaire ne se plaint que de légères contusions.

Le Baz-Valan

La légende bretonne due au talent de notre compatriote, M. L. Giblat, et déjà fréquemment applaudie dans divers coins de notre pays, a été représentée lundi dernier sur notre théâtre municipal, au profit de *l'Union Nationale des Combattants.*

Une salle comble a applaudi l'œuvre et les interprètes. Deux couples de danseurs un « talabardeur » et un biniou de Saint-Thois rehaussaient la figuration.

Les bardes Gourvil et Pipi Talon ont fait entendre leurs morceaux les plus amusants au cours des entr'actes.

Bref, ce fut une soirée de tous points intéressante dont il convient de féliciter les organisateurs et les acteurs.

La Foire

Les fêtes de la Foire-Haute, se sont poursuivies avec le plus bel entrain, favorisées par un temps d'une clémence tout à fait inaccoutumée en cette saison.

Durant trois jours, la jeunesse de la ville et des environs s'en est donné à cœur joie sur nos places. Manèges, Casse Cous, Moulin du Diable, Cinémas, Confiseries, Loteries, etc, ont retenu jusqu'à une heure avancée de la nuit, dans l'étroit boyau des places Thiers et Cornic, la foule la plus compacte et la plus grouillante que Morlaix ait peut-être jamais vue. Confettis, pelottes et autres projectiles obligés des réjouissances publiques, ont été lancés sans relâche.

On signale un accident survenu au toboggan du *Devil's Mill* ; par suite de l'imprudence de jeunes gens, une demoiselle de Carhaix est tombée d'une hauteur de 3 mètres et s'est fracturée la jambe. Les bruits relatifs à un autre accident qui serait survenu au manège suspendu sont dénués de fondement.

Une fillette de huit ans, la petite Jeanne-Yvonne Fouillard, de Saint Jean-du-Doigt se perdit dans la foule samedi vers trois heures de l'après-midi. Elle fut retrouvée à Plougonven, dimanche matin.

Plusieurs personnes ont été victimes de « pertes » d'argent assez fortes, mais aucun flagrant déli de vol n'a été relevé. A ce propos, les autorités auraient été bien avisées de faire placarder comme de coutume, dans les endroits les plus fréquentés, les recommandations bilingues que la foire, faisant chaque année refleurir sur nos murs : *Attention aux Pik-Pokets--Diwallit deus al Laëron.* Peut-être plusieurs « pertes », eussent-elles ainsi été prévenues.

Au champ de foire, vendredi, les chevaux ont été payés de 3.000 à 3.500 fr., le nombre des bêtes à cornes présentées samedi n'est pas très élevé en comparaison de celui des années précédentes. Celà tient aux nombreux achats à domicile qui ont été effectués ces derniers temps.

Conférence-Causerie sur l'Emprunt

Ainsi que nous l'avions annoncé, pour marquer le point de départ de la propagande dans l'arrondissement de Morlaix, et à la veille de l'ouverture de la souscription, M. Fruit, sous-préfet de Morlaix a fait dans la Salle des Conférences de la Mairie de cette ville, le Dimanche 17 Octobre, à 10 h. 30, une causerie sur l'emprunt.

A cette réunion avaient été conviées les personnes susceptibles, par leur situation, leur fonction, leur influence personnelle, d'exercer une action utile sur l'opinion publique dans tous les milieux.

Deux cents personnes environ y assistaient.

M. le Sous-Préfet était entouré sur l'estrade des membres du Bureau du Comité de Propagande de l'arrondissement : MM. Artur, Perrot, Borgnis-Desbordes, Prodhomme, Monestier, Kéryvel, Paul Cloarec, Jézéquel et Herr.

Dans la sallle, remarqué les différents chefs de service, personnalités et fonctionnaires: MM. Le Clech, Picart, Boullet, du Penhoat, les professeurs des deux Collèges de garçons et de filles, Mme Dodille, les instituteurs et institutrices, les Présidents et Présidentes des principales Sociétés locales, mutualistes, patriotiques, les membres des bureaux de la plupart des syndicats patronaux et ouvriers, les membres de la Chambre de Commerce et du Tribunal de Commerce, de nombreuses personnalités morlaisiennes, MM. Queinnec, du Penhoat, Barvet, le Dr Daoulas, Le Lan, Rallu, Branellec, Puyo, Herr, Mmes Le Gac, Artur, Croissant, etc...

S'étaient excusés : MM. le chanoine Kérisit, archiprêtre, Lengliney, receveur des Finances, Grall et de Guébriant, Présidents des Sous-Comités cantonaux de Landivisiau et de Saint-Pol-de-Léon.

C'est devant cet ensemble de personnalités constituant un « cadre de propagandistes », que M. Le Sous-Préfet développa en une conférence extrêmement intéressante, les moyens que chaque propagandiste peut utiliser, selon sa fonction et sa situation sociale, pour assurer le succès de l'emprunt, qui servira à poursuivre l'œuvre de reconstitution nationale.

Ses paroles qui contenaient tant de précieux enseignements furent vigoureusement applaudies et la réunion prit fin à 11 h. 30.

Au tableau que nous avons publié, donnant l'itinéraire de la tournée de propagande pour l'emprunt du dimanche 24 octobre prochain, il convient d'ajouter les conférences suivantes, qui seront faites :

A Plourin, par M. Paul Cloarec, capitaine de frégate en retraite, maire de Ploujean, à 11 h.

A Saint-Martin des Champ, par M. Paul Cloarec, à 15 h. 30.

A Henvic, par M. Ch. Le Febvre avocat à 11 h.

A Carantec, par M. Ch. Le Febvre, à 15 h. 30.

Dans ces dernières communes le Sous-Préfet de Morlaix accompagnera le conférencier.

Elections au Conseil de Prud'hommes

Les élections au Conseil de Prud'hommes de Morlaix ont été fixées au Dimanche 7 Novembre, par arrêté préfectoral du 11 courant.

Il sera procédé à la nomination de douze membres du Conseil, dont six pour les quatre catégories de patrons et six pour les quatre catégories d'ouvriers ou employés.

Les élections auront lieu au scrutin de liste et par catégorie. Le scrutin sera ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Au premier tour de scrutin aucune élection ne sera valable si les candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue des suffrages, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour de scrutin, il y serait procédé le Dimanche 14 Novembre. La majorité relative assurera alors l'élection.

(Elections. — Section industrie)

Des élections auront lieu le dimanche 7 novembre prochain pour la nomination de :

2 juges patrons	de la première	catégorie
1 id.	de la 2e	id.
1 id.	de la 3e	id.
2 id.	de la 4e	id.
2 juges ouvriers	de la première	catégorie
2 id.	de la 2e	id.
1 id.	de la 3e	id.
1 id.	de la 4e	id.

Les candidats sont invités à bien vouloir se faire connaître à la mairie (bureau du secrétariat) pour le 3 novembre prochain, au plus tard, en raison du délai nécessaire pour l'impression des bulletins de vote.

Fédération des Sociétés Patriotiques de Morlaix

Le président de la Fédération des Sociétés partriotiques de Morlaix :

Vétérans des Armées de Terre ou de Mer, Combattants de 1870-71, Souvenir Français, Médaillés Militaires, Sous-Officiers, Société de Tir, Boys-Scouts, Combattants de la Grande Guerre, invite les membres de ces sociétés à assister à la cérémonie religieuse qui aura lieu à l'Eglise Saint-Matthieu le dimanche 31 octobre à 9 h. 10. A l'issue de la cérémonie, le cortège se rendra selon la tradition, au cimetière Saint-Martin, devant le monument du Souvenir Français.

Le cortège se réunira à l'Hôtel-de-Ville à 8 h. 15. Départ à 9 h.

Programme : réunion à l'Hôtel-de-Ville, Cérémonie à l'église Saint-Matthieu, ; Banquet à midi, Hôtel Bozellec-Lecomte. Les adhésions au banquet seront reçues chez M. Boustouler, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 28 Octobre inclusivement. Les dames sont admises au banquet.

Médaillés Militaires

Le président de la Section des Médaillés Militaires invite les camarades de la section à participer à la cérémonie patriotique du 31 octobre, porteurs de leurs décorations. Les adhésions se font dès maintenant chez le concierge de la Mairie. (Voir détails complémentaires dans la note de la Fédération).

Union fédérale

Il est rappelé aux veuves, orpelins et ascendants qu'ils doivent se réunir à l'hôtel de ville, samedi 23 octobre à 16 heures. Présence indispensable.

* *

Les mutilés et veuves de guerre sont avisés que le Crédit Immobilier vient d'être créé pour les aider à construire des maisons ouvrières.

S'adresser au bureau, 12, Grand'Rue, pour tous renseignements.

* *

Il existe au centre de Rééduction Professionnelle des Mutilés à Brest :

Menuiserie : 4 places.

Ferblanterie : 2 places.

Les demandes devront être adressées directement, soit au directeur du Centre de Rééduction à Brest, ou au chef du Service Administratif du Comité départemental des mutilés, réformés et veuves de la guerre, à Quimper.

Avis aux anciens sous-officiers

Section de Morlaix

Le président de la Fédération des Sociétés Patriotiques de Morlaix, nous a fait l'honneur de vous inviter à participer à la cérémonie que ladite Société célèbre annuellement, le président des Anciens sous-officiers (59me section de Morlaix), prie les camarades de vouloir bien, par leur présence, venir rehausser l'éclat de cette solennité.

Ils voudront bien se réunir à la Mairie de Morlaix, le dimanche 31 octobre courant, à 8 h. 3/4 du matin, ils rendront ainsi hommage tant aux Camarades de la Fédération, qu'aux anciens et nouveaux tombés au champ d'honneur. Les anciens sous-officiers devront être porteurs de l'insigne de la Fédération et des autres décorations dont ils sont titulaires.

Le Président, DALANÇON

Décoration posthume

Par décret du 17 avril 1920, la croix de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur a été attribuée à la mémoire du sous-lieutenant Le Garrec, Toussaint-François, du 342e régiment d'infanterie. Mort pour la France, s'est fait tuer courageusement pour maintenir par son exemple ses hommes à leur poste de combat sous un violent bombardement, le 19 mars 1915, à Beauséjour.

Musique Municipale

Les cours de solfège municipaux reprendront le Jeudi 4 novembre. Les jeunes gens désireux de les suivre, pourront se faire inscrire à la mairie, Salle des répétitions, à partir du lundi 24 octobre courant.

Récompenses mutualistes

Dans la liste des récompenses décernées aux mutualistes, nous sommes heureux de relever les noms suivants :

Médaille de bronze : Mme Broustail, née Le Gallic, Françoise, administratrice de la la société de secours mutuels de l'arrondissement de Morlaix, à Morlaix.

M. Pouliquen François-Marie, président de la société de secours mutuels des cantonniers de l'arrondissement de Morlaix, à St-Martin-des-Champs.

Mentions honorables : Mme Branellec, née Provot Augustine, secrétaire de la société de secours mutuels Notre-Dame du Bon Secours, à Morlaix.

M. Clou Jean-Marie, administrateur de la société de secours mutuels l'Amicale à Morlaix.

M. Fichez, François-Amédée, président de la section de la société de secours mutuels la Dotation de la jeunesse de France, à Mespaul.

M. Grall, François-Marie, trésorier de la société de secours mutuels Ste-Anne, à Morlaix.

M. Juvin, Auguste-André, administrateur de la société de secours mutuels l'Amicale, à Morlaix.

M. Kermorvant, Joseph, président de la Commission de contrôle de section de la société de secours mutuels « Association nationale des sous-officiers des armées de terre et de mer », à Ploujean.

Mlle Le Lamer, Angéline-Marie, administratrice de la société de secours mutuels Notre-Dame du Bon Secours, à Morlaix.

Mlle Macé, Delphine, trésorière de la société de secours mutuels la Fraternelle, à St-Pol de Léon.

Mme Manach, née Flammant Jenny, administratrice de la société de secours mutuels Notre Dame du Bon Secours, à Morlaix.

M. Périou, Georges, président de la société mutuelle des ouvriers tonneliers à Morlaix.

M. Troadec, Louis, administrateur de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Morlaix.

Nous adressons à ces dévoués mutualistes nos vives et sincères félicitations.

Syndicat des employés du commerce et de l'industrie

Les cours de comptabilité se sont ouverts jeudi dernier, 21 octobre, au siège du syndicat, 2, rue de Ploujean. Nous invitons les camarades qui désireraient suivre ces cours et qui ne sont pas encore fait inscrire de vouloir bien se présenter jeudi prochain, 28 octobre, à 8 heures du soir, au siège social, où les inscriptions continueront à être reçues.

Cours Municipaux de Commerce

Office de placement gratuit.

Homme marié, 27 ans, bonne instruction primaire demande place employé aux écritures ou garçon de magasin.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège des cours à l'Ecole Gambetta.

Chambre de Commerce

Le Président de la Chambre de Commerce de Morlaix a l'honneur de prévenir les intéressés que par décret du 12 septembre dernier, Monsieur Tisseau a été nommé agent faisant fonction d'attaché commercial en Norvège.

L'adresse de son bureau est à la Légation de France à Christiania, 12, Uranienborgveien.

* *

J'ai l'avantage de vous informer que je pourrai mettre à la disposition des Commerçants et Armateurs, des ceintures de sauvetage, dont les échantillons vous ont été envoyés précédemment, au prix de 7 fr.50 l'une, ainsi que des complets de toile huilée, au prix de 45 francs, l'un comprenant le chapeau, la veste et le pantalon.

Des réductions de prix pourront être apportées pour des quantités importantes.

Dans l'espoir que vous voudrez bien aviser les Commerçants et Armateurs de votre localité,

Recevez etc....

LE MARHADOUR.

Cinéma Pathé

La *Lutte*, 3e chapitre de *Travail* obtiendra cette semaine un succès considérable. D'une grandiose mise en scène, cet épisode en 5 parties plaira énormément.

Le reste du programme est également de tout premier ordre. Nous y verrons l'idole du public morlaisien. *Baby Marie Osborne* et son inséparable compagnon *L'Afrique*, dans une charmante comédie en trois paries : *Poupées de France.*

Pathé journal nous fera assister aux récentes actualités du monde entier et enfin *Lui* et *l'Autre* sauront dérider les plus moroses dans une bande d'un haut comique intitulée, *Lui... sur le tramway.*

Orchestre de premier ordre à toutes les séances.

Théâtre Municipal

Rappelons que c'est ce soir Vendredi que l'excellente troupe des *Tournées Parisiennes* doit représenter le grand succès de F. de Croisset : **La Passerelle.**

Pour l'emprunt

Le Matin organise un concours cinématographique doté de 150.000 francs de prix. Nous sommes heureux d'informé les habitués du *Cinéma Pathé* que la première bande de ce concours sera projetée dans cet établissement samedi 23 et dimanche 24 courant.

Cinéma Skating

Comme nous l'avions annoncé c'est le 23 Octobre que sera projeté sur l'écran de la rue des Brebis le grand film qui a fait courir tout Paris, **Impéria**, par M. Arthur Bernède l'auteur de Judex. Une salle comble applaudira les deux amis Mersan et Legay, plaindra la douce Miarka, et admirera le faste inouï du vieux prince Mikaël.

Impéria contient 12 épisodes. Le premier, le « serment de la Croix », mesure 980 mètres.

Pour corser un programme déjà si séduisant. C'est Protéa elle-même, l'extraordinaire et fascinante Protéa, si acclamée jadis et jamais oubliée. Nous la verrons traverser crânement les plus terribles aventures.

Le rôle de Protéa est tenu par Mme Josette Andriot, celui d'Impéria par Mlle Forzane.

Voici le programme :

Eclair-Journal.

Impéria, grand film ciné-roman en 12 épisodes, de M. Arthur Bernède.

1er épisode : *Le Serment de la Croix.*

Protéa V, drame en 4 parties.

Serpentin Reporter, interprété par *Cocantin.*

Œuvre de secours aux victimes de la guerre

L'*Œuvre le secours aux victimes de la guerre*, prie ses fournisseurs de présenter les bons de viande et de pain afin qu'ils soient réglés le 15 novembre, au plus tard, date à laquelle on procédera à l'inventaire de l'Œuvre.

Conseil d'Arrondissement de Morlaix

Session de 1920

Deuxième partie

Le Conseil d'Arrondissement de Morlaix, s'est réuni le Vendredi 15 Octobre, à la Sous-Préfecture, en la salle ordinaire des séances, pour la 2e partie de la session.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Etaient présents : MM. Le Morvan, du canton de St-Pol de-Léon, président ; Périou, du canton de Lanmeur ; Pouliquen, du canton de Landivisiau ; Le Bougeant, du canton de Plouigneau ; Dentel, du canton de Plouescat ; Caill, de Plouzévédé ; Kérébel, du canton de Sizun ; Hamon, du canton de Taulé et Paugam, du canton de St-Thégonnec, secrétaire.

Absent non excusé : M. Masson, du canton de Morlaix.

M. Fruit, sous-préfet, assiste à la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Le Morvan, président, après un dernier hommage à la mémoire de M. de Kermenguy, conseiller d'arrondissement du canton de Plouzévédé et doyen du conseil, décédé, adresse à son successeur, M. Caill, ses félicitations et ses souhaits de bienvenue, auxquels s'associe M. le Sous-Préfet.

M. le Sous-Préfet, après en avoir donné lecture, dépose sur le bureau, la circulaire de M. le Ministre des Finances, relative aux impositions départementales de 1921 et le mendement général pour les contributions foncières, personnelles-mobilières et des portes et fenêtres.

Après avoir pris connaissance des pièces et documents à l'appui, le Conseil d'Arrondissement décide à l'unanimité, d'arrêter le sous-départment pour 1921, comme suit :

1° La contribution personnelle mobilière sur les bases du 2e projet présenté par l'Administration des Contributions Directes, d'après les principaux fictifs arrêtés par le Conseil Général et basés sur le montant des valeurs locatives d'habitation imposables pour un total de 112.196 fr.

2° Portes et fenêtres, sur les bases du 1er projet présenté par l'Administration des Contributions Directes, d'après les principaux fictifs fixés par le Conseil Général, principaux fictifs afférents aux rôles de l'année courante pour un total de 107.752 francs.

Le Conseil d'Arrondissement adopte ensuite les vœux suivants :

1° *Vœu relatif au port de pêche de l'Ile de Sieck.*

Vœu demandant aux administrations compétentes l'améliorations du port de pêche de l'Ile de Sieck, en Santec.

Travaux très urgents : 1° réparation du môle en partie éboulé ; rejointoiement des maçonneries de ce môle, côté sud. 2° Curage du port. Ensuite que ce port soit compris dans la 1re catégorie des ports de pêche à améliorer, en raison du développement continu qu'il présente.

Vœu relatif à la construction d'un pont au Bac de la Corde.

2 Le Conseil d'Arrondissement renouvelle le vœu, antérieurement exprimé, qu'un pont soit construit, au dessus de la rivière « *La Penzée* », au Bac de la Corde.

Vœu relatif à une modification de l'horaire des trains des Chemins de Fer Armoricains, de Sizun à Landivisiau.

3° Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que l'Administration des Chemins

de Fer Armoricains, modifie l'horaire du train arrivant de Sizun à Landivisiau, à 17 h. 10 et avance cet horaire de façon à permettre aux voyageurs de prendre le train de 17 heures pour Brest.

Vœu relatif à la suite donnée aux vœux du Conseil d'Arrondissement.

4 Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu que la suite donnée aux vœux émis à la 1re partie de la Session lui soit communiquée dès après la session d'Août-Septembre du Conseil Général, afin qu'il en ait connaissance à la seconde partie de sa session, en Octobre.

Après adoption de ces vœux l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30, et la session est déclarée close.

Mouvement de la population

du 14 au 21 Octobre 1920

Naissances

Lucienne Jaouen, fille de Yves et de Céline Daniélou, 8, quai de Tréguier. — Jeanne Paugam, fille de Pierre et de Albertine Hébert, 47 rue du Nur.

Publications

François Eléouet représentant de commerce et Lucie Robin s. p.

Mariages

Pierre Facquet, employé des chemins de fer et Jeanne Le Tallec cigarière. — Jean Auffret, menuisier et Marie Ropars, cigarière. — Marc Troadec, cultivateur et Marie Le Scour, blanchisseuse. — Joseph Rolland, ébéniste et Ambroisine Garion, cigarière. — Basile Le Clech, ingénieur-électricien et Jeanne Auzou, s. p.

Décès

Marie Dubeau, veuve Abgrall, (Château) 51 a. — Rose Ronceray, veuve de Henry Gourmelon, (Château) 57 a. 2 m. — Marie Hemery, veuve Treveden, (Château) 34 a. 1 m.

PLOUIGNEAU

Nous avons relaté en son temps l'infanticide dont la fille Le Guern s'était rendue coupable. Le 4 août dernier, elle mettait au monde un enfant vivant qu'elle n'avait fait aucun préparatif pour recevoir Aussitôt après la naissance de l'enfant, elle l'étranglait à l'aide d'un lacet, et le dissimulait pendant deux jours sous ses couvertures ; ensuite, elle l'enterrait à proximité de sa demeure dans un chemin peu fréquenté.

Le crime découvert, le médicin légiste constata que l'enfant était né viable. L'accusée passa d'ailleurs à des aveux complets. Cette affaire vient d'avoir son dénouement devant les assises du Finistère. Après plaidoirie de M. Ch. Le Febvre, Marie-Françoise Le Guern a été acquitée.

PLOUESCAT

Une belle manifestation d'union sacrée a eu lieu en faveur de l'Emprunt, à Plouescat, à l'occasion de la Foire de Saint-Luc. Dans la salle du patronage, gracieusement mise à la disposition du comité de propagande. MM. Fruit, sous-préfet de Morlaix ; Trémintin, maire et conseiller général, l'Abbé Cléac'h, vicaire ; Dizerbo, juge de paix ; Nielly, maire de Plounévez-Lochrist, ont, tour à tour, pris la parole, devant un auditoire très sympathique, les uns en français, les autres en breton.

Excellent début de campagne patriotique.

Eun Ekleo eus Diskouezadeg Metz

Diski a reomp gant plijadur en deus kenta pakad chikore labouret gant uzinou adsavet ti *Black,* ha komp. eus Sainte Olle-Lez-Cambrai, kaset da ziskouezadeg (exposition), Metz, gounezet an uhella priz gant ar menneg *Priz Bras-Hors Concours.* Ar menneg ken meulusze en deus prouet penaos chikore ar *Gantinieres,* a zo deut en dro da veza ar pez a oa araok ar brezel : ar produ na c'heller tostaat outan neb hini all, kement e vel kalite hag evel founuster. Chikore ar *Gantinieres* graet gant traou eus an dibab a ro eun evaj eus ar c'henta gant nebeut a dra, e kichen ar chikoreou gwerzet re varc'had mad. Evurus omp da welet penaos ar merk-ze dispariset e kerz ar brezel (pegwir n'en doa nemet eun tamm uzin bihan, savet da c'hortoz, tost da Bariz), a zo deut a benn goude daou vloavez labour dischan da adsevel eun uzin bras, gant ar gwellaennou (perfectionnements), brasa. Gallout a reomp eta lavaret eman ar Gantinieres o vont da gemer war ar marc'had ar plas kenta elec'h ma oa araok ar brezel.

Souscription à l'Emprunt 6 0/0 1920

Trois cas peuvent se présenter :

a) Un souscripteur à 100.000 francs de numéraire ou de Bon de la Défense.

Il doit d'abord faire verser l'intégralité de son numéraire ou de ses Bons en compte de souscription, de préférence avant le 20 Octobre, afin de profiter des bonifications accordées par le Trésor.

Cela fait, il peut :

Ou souscrire avec l'intégralité de son crédit ; en ce cas, 6,000 francs de rente 6 °/° lui coûteront 100.000 francs ;

Ou bien faire employer la moitié dudit crédit en achat de rente 4 °/° ou 5 °/° sur le marché spécial ; en ce cas, sur la base des cours actuels, 6,000 francs de rente ne lui reviendront qu'à 98.600 francs.

b) Un souscripteur ayant à la fois des Rentes anciennes et des disponibilités en numéraire ou bons, fait verser son numéraire ou ses bons en compte de souscription, de préférence avant le 20 octobre, pour profiter des bonifications accordées par le Trésor : il a droit d'accoler à cette souscription une valeur égale en rentes 4 °/° ou 5 °/° et cette opération transforme pour lui 4.000 francs de rente 4 °/° en 4.200 francs de rente 6 °/°

c) Quant au souscripteur possédant uniquement des rentes 4 °/° et 5 °/°, il peut, lui aussi, couvertir ses rentes en 6 °/°, mais pour cela, il faut qu'il vende sur le marché spécial la quantité de rente nécessaire pour disposer d'un crédit égal au montant des rentes à convertir calculées sur leurs cours de reprise.

Nota. — Les coupons échéant avant le 30 novembre restent acquis aux acheteurs de rentes aussi bien sur le marché spécial que sur le marché ordinaire.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.



Revue de la Presse

Il paraît que la discussion tant attendue sur le Régionalisme et la décentralisation administrative va enfin venir devant la Chambre après la rentrée. Que sortira-t-il de cette discussion ? Une reorganisation complète de la France, donnant satisfaction aux légitimes aspirations des régionalistes, ou simplement une cote mal taillée qui ne satisfera ni les partisans du *statu quo* ni les réformistes ? Nous espérons fortement une réforme absolument nette, mais ne pouvons nous empêcher de penser avec effroi à ce qu'il advint jadis, après discussion, de certain beau projet relatif à l'autonomie des ports...

En attendant, la grande presse commence à préparer le public à la réorganisation des Chambres qui l'auront décidée. Dans l'*Ouest-Eclair* du 9-10-20, le général Tauflieb, sénateur du Bas-Rhin, dont nous avons déjà remarqué à diverses reprises à l'Officiel les déclarations régionalistes à l'occasion des discussions sur le budget d'Alsace-Lorraine, publie un leader très sensé sur la *Décentralisation administrative*. Laissons lui la parole :

« Je n'ai pas l'intention de revenir sur un procès qui est jugé : la division de la France en départements, remplaçant les provinces, a remédié à un certain nombre de désagréments pour en engendrer d'autres. Encore une fois, la cause est entendue ; elle a été plaidée avec une force, une persévérance auxquelles il faut rendre hommage, par les écrivains ou les hommes politiques qui ont éloquemment lié leur nom et leur fortune à cet ensemble de théories qui s'appelle le régionalisme.

....

« Je définirai mon système : décentralisation dans le cadre élargi de départements nouveaux, englobant, soudant ceux des départements actuels qui présentent d'étroites affinités techniques et surtout économiques.

« Et c'est bien à l'Alsace que je pense d'abord. C'est en Alsace que m'est apparue de la façon la plus pressante cette nécessité d'une décentralisation. Mais je n'exprime pas les rancœurs de MM. les Germanophiles ; au contraire, c'est pour enlever à leurs agissements toute raison d'être, toute apparence valable de justification que je me fais l'interprète des patriotes alsaciens.

« Ils ont souffert sous le régime allemand pour qu'on puisse jamais les soupçonner de regretter ce temps passé qui ne reviendra plus. Mais enfin, il faut bien le confesser, pour tirer de cet aveu toutes les leçons qu'il comporte, et parce que la vérité n'effraie que les sots : l'Alsace jouissait sous la domination impériale de certaines libertés fort précieuses que notre République lui a retirées. Disons, pour être à l'aise, qu'elle ne se plaint pas d'être logée à la même enseigne que les autres parties du territoire français ; mais, bonne fille, elle invite toutes les régions à se donner un peu plus d'air et elle n'aspire qu'à des droits qu'elle voudrait partager avec la Bretagne, la Provence ou le Languedoc.

« Quelque déplaisant et tyrannique qu'il fut en bien des domaines, le gouvernement du Kaiser avait le bon esprit de respecter les libertés municipales et les préférences économiques des Alsaciens.

« Le caporalisme prussien se gardait de toucher aux franchises communales ; les fonctionnaires impériaux ne se mêlaient pas aux délibérations du bourgmestre et de ses conseillers. D'où, par l'indépendance relative des budgets locaux, cette prospérité des plus humbles villages, cette floraison d'institutions, ce luxe des bâtiments consacrés à l'intérêt public : écoles convenablement agencées, bains, hospices, service des eaux, éclairage électrique que l'on trouve partout et qui firent l'admiration des poilus quand ils entrèrent en Alsace.

« En France nous ne pouvons construire le moindre chemin de fer d'intérêt local, creuser la route la plus modeste et la plus ignorée, sans mettre en branle toute la machine gouvernementale. Le Parlement et je ne sais combien de ministres doivent en délibérer ; les études, les discussions se prolongent pendant une série de législatures. Les représentants du Pas-de-Calais sont invités à trancher une question qui intéresse un hameau savoyard ou quelque petit port des Alpes Maritimes.

« D'excellents esprits pour remédier à cette décentralisation qui nous étouffe, préconisent un retour pur et simple aux provinces d'autrefois. C'est peut-être aller un peu vite dans la voie des réformes.

« Procédons avec plus de mesure et commençons par choisir dans un certain nombre de régions quelques départements contigus pouvant former un tout homogène, ayant les mêmes caractères, la même production, des débouchés analogues, un réseau commun de voies de transport, désireux enfin de faire tomber les barrières que dressent entre eux les séparations administratives

....

« Par cette première simplification nous réduirions une dizaine de départements à quatre, qui prendraient, si l'on veut, les noms de départements de la Touraine, de la Méditerranée, de la Bretagne et du Rhin. Du même coup, nous ferions l'économie de six à huit préfets, de six à huit Conseils de préfecture ; tous les fonctionnaires qui, pour l'ornement plus que pour l'utilité, résident en six ou huit chefs-lieux, disparaîtraient et toute la France entière n'en subirait aucun contre coup.

« A ces départements, dont les lisières seraient élargies, le Pouvoir central devra conférer des prérogatives plus étendues que celles qui leur mesure si parcimonieusement, et un droit aussi ample que possible d'initiative et de décision.

« Le préfet du département serait élargi devient le représentant de ce Pouvoir central ; il est aidé dans son administration par un Conseil régional composé d'une part des représentants élus du département (sénateurs et députés) et des conseillers généraux qui deviennent ainsi les conseillers régionaux, et d'autre part, à titre consultatif, des compétences dont il y a lieu de prendre les avis, pour toutes les questions professionnelles.

« Toutes les questions d'ordre départemental sont traitées et approuvées directement par le Conseil régional.

« Le premier effet de cette réforme sera de supprimer une partie des liens abusifs qui ligotent notre administration, sous prétexte de nous rattacher plus intimement à l'Etat-Providence dont la tutelle pour nous est doublement lourde, puisque nous subissons le poids de deux administrations, l'administration préfectorale et celle du commissariat général, ce qui nous fait beaucoup d'honneur, mais nous coûte fort cher ».

GENERAL TAUFFLIEB,
sénateur du Bas-Rhin.

PICREL GOZ O KEUNEUTA

(Gwelet er Fouilhez)

D'an Aotrou Abad Ed. Mesguen,
Priol Kelenndi ar C'hreiz-Kêr,
Kastell-Paol.

Dre eun hent leun a bri e-lec'h ma peg e droad
E tistro gant e zamm, goustadik euz ar c'hoad.
A-boan e vez gwelet ken hir eo ar brankou
A gouez a-hed e gein betek kleuz e voutou.
'Barz e horden geuneut e kerz evel eur vaot (1)
Pe eul lestr o tostât gant evez ouz an aod.

P'eo pignet al leur-gêr, arru tost d'e lochen,
E tired re vihan a c'hoarie laouen
Da zikour o zad-koz da zizamma e vec'h
A gasont dre dammou en o c'hambrig d'an nec'h

. .
.

Eno eman ar vamm o poazat patatez
'Vo debret bremaïk gant eur skudellad laez.
Da c'hortoz, ar c'hoziad a dan e gorn-butun :
Evel-se, 'pad ar bloaz, e tremen ar sizun,
Evurus o sonjal 'c'hell skoazella e di
Ha beza 'vid an holl eur skouer vad 'n e gozni.

. .
.

'Keid m'edo yac'h ha gren 'pilhaoue e Tréger ;
Breman, alas ! dinerz, e renk chom 'tro ar gêr.
Met direbech e kousk 'n e wele dero koz...
Labouromp eveltan beteg eur ar repoz.

IVONIG PICARD

(1) Tortue.

Essai de Vade-Mecum

pour servir

à l'ÉTUDE de la LITTÉRATURE BRETONNE

(Suite)

III. — Défense de la langue bretonne

Rapport sur la situation du Breton dans les Côtes-du-Nord. (*Bulletin Association Bretonne, Agriculture*, 1884, 22).

Propositions soumises au Congrès de St-Brieuc, pour la défense de la langue bretonne. (*Bull. Arch. de l'Association Bretonne*, 1897).

BOIS DE LA VILLERABEL (A du) : Une enquête sur la langue bretonne. (*Revue de Bretagne*, 1898, I, 265).

id. : Le mouvement en faveur du celtique armoricain. (*Revue de Bretagne*, 1898, 401).

BRITTO : Projet de défense de la langue bretonne. (*Bull. Association Bretonne*, 1887).

id. : Projet de défense de la langue bretonne. (*Revue Morbihannaise*, I).

CREST DE VILLENEUVE, (E. du) : Conservation de la langue celtique armoricaine. (*Bull. Société Archéologique du Finistère*, XXVI).

ETIENNE (Abbé) : Restauration pratique du celto-breton. (*Bull. Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1868, 302).

GAULLE (Ch. de) : De l'état des littératures indigènes dans les pays celtiques et de l'intérêt que présentent le maintien et la culture de ces idiomes. (*Bull. Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1868, 25 a).

LE GOFF (P) : Lettre à Taldir sur l'unification des dialectes bretons. *Revue Morbihannaise*, 1906, 105).

LA VILLEMARQUÉ (H. de) : L'avenir de la langue bretonne. (1° Edition : Préface aux *Kanaouennou Santel* de l'ABBÉ HENRY, 1842 ; 2° Edition, *Revue de l'Armorique*, 1842, 18 ; 3° Edition, *Hermine de Bretagne*, 20 Août 1901 ; 4° Edition : *Terroir Breton*, avec préface d'OLLIVIER DE GOURCUFF, 1904).

ZIMMER (H) : Die Keltische Bewegung in der Bretagne (*Preussiche Jahrbücher*, XCIX, 1901, 454).

Il est utile de consulter également : Les bulletins du *Comité de preservation du breton*, de l'Association Bretonne, de l'*Union Régionaliste* et de la *Fédération Régionaliste*.

IV. — Limites du Breton

AUDREN DE KERDREL ET DIVERS : Etendue géographique ancienne et moderne de la langue bretonne. (*Bull. Association Bretonne*, 1848, 102-108, 126).

HABASQUE : La langue bretonne : étendue, affinités, etc... (*Littoral des Côtes-du-Nord*, I, 104).

HALÉGOUET (F). A propos de l'antiquité de la langue bretonne. Statistique celtique. (*Bull. Société Académique de Brest*, IX, 356).

LE JEAN (G.) : Notes d'un voyage en Cornouaille. St-Caradec-St-Guen. (*Echo de Morlaix*, 29 juillet 1874).

LOTH (J). Les langues romane et bretonne en Armorique. (*Revue Celtique*, 1907, 374).

MAHÉ (Abbé). Langue bretonne. Sa nature. Son antiquité. Son étendue dans le Morbihan. Son origine. (*Antiquités du Morbihan*, 44 ; 467).

MICAULT MORTILLET : Cartes et explications. (*Bull. Société d'Anthropogie*, t. II, 2° série, 1879, 22, 31).

SÉBILLOT (Paul) : Les langues celtiques dans les Iles Britanniques et en France. (*Revue Celtique*, IV, 277).

id. : Les limites du Breton et du Français. (*Bull. Société Archéologique de Nantes*, 1879, 281).

id. : La langue bretonne. Limites et statistique, Paris, 1886. 1 br. in-8. extr. du *Bull. de la Société d'Ethnographie*, V. 1-29).

cf. Aussi : Préfaces aux dictionnaires de LE GONIDEC et TROUDE (Français Breton).

VALLÉE (F) : La situation du Breton dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. (*Annales de Bretagne*, XIV, 693, et (*Bull. Association Bretonne*, 1898).

DEUXIÈME PARTIE

I. — Etudes générales sur la Littérature Bretonne.

Congrès celtique international tenu à St-Brieuc, en 1867. (*Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*), 1 vol. 2 parties : 1° partie, Mémoires, 2° Poésies Bretonnes.

DUHAMEL : Essai sur la littérature bretonne ancienne, Paris, Sansot (1904).

DOTTIN (G) : Littérature bretonne armoricaine (*Revue de Synthèse Historique*, VIII, 93).

GAULLE (Ch. de) : Congrès celtique international de St-Brieuc. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1867, II, 326 ; 334 ; 405).

id. : La littérature armoricaine au commencement de 1866. (*Revue de Bretagne*, 1866, II, 89).

id. : Le mouvement de renaissance de la littérature bretonne. (*Revue de Bretagne*, 1865, 265 ; Lettre de Mgr LE JOUBIOUX à M. LA VILLEMARQUÉ, id. 510).

HÉMON (Félix) : Les écrivains bretons. Discours prononcé à la distribution des prix au lycée de Rennes (*Le Finistère*, 26 août 1876).

id. : Les races vivantes. La Bretagne. (*Nouvelle Revue*, XLVII, 486 ; 666).

id. : L'âme bretonne. (*Revue bleue*, 6 août 1892).

JAFFRENNOU : Breiziz 1810-1910. Carhaix.

KERDANET (de) : Histoire de la langue des Celtes. Brest, 1835.

KERVILER (René) : Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne. (*Bull. Association bretonne*, 1882, 113 ; 1884, 315).

LAURENT (Pierre) : La poésie bretonne contemporaine. Paris, 1902, 1 br. in-8.

LA VILLEMARQUÉ : Histoire de la langue bretonne. (*Préface du Dictionnaire français-breton de Le Gonidec*). Saint-Brieuc. R. Prud'homme 1850.

id. : Comparaison de la poésie galloise avec la poésie bretonne. (*Bull. Association bretonne*, II, 1850, 117).

DANIEL BERNARD.

(A suivre)

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (39)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(Suite)

Le « distributeur ordinaire » était alors Missire Hervé Le Dilacer, prêtre, demeurant au lieu noble de Bourdidel, qui, le 10 novembre 1682, fournit aveu des rentes appartenant aux prêtres de Plougonven sous les fiefs de Bodister et Gasparn, à Messire Germain de Talhouët, chevalier, seigneur de Bonamour, président au Parlement de Bretagne, mari et procureur des droits de dame Françoise Le Cozic, propriétaire de la châtellerie de Bodister, le Gasparn, Keraudren, Kermellec, le Muriou, St-Iliau, Kervern, etc..(1)

En 1684, le corps politique doit fournir un « Roolle et déclaration des chevaux, estalons et jumants estant dans la paroisse de Plougonven » aux commissaires de Sa Majesté pour l'inspection des haras de l'évêché de Tréguier (2). En 1692, la bourse des contribuables subit un rude assaut de la part du fisc, qui armé d'une déclaration royale du 5 juillet 1689, exigeait de lourdes taxes pour les droits d'amortissement et de nouvel acquêt dûs sur les biens de la fabrique et du clergé. Il en coûta à la paroisse 2124 livres 6 sols, non compris les 2 sols par livre, d'après le rôle de répartition dressé le 30 mars 1692 ; elle paya de plus 632 livres 9 sols « pour l'interest particulier de la fabrice », selon quittance du 4 mars 1693, Ce même jour, Guillaume Carrouce et Guillaume Guéguen, trésoriers, déposent au greffe des domaine des gens de main morte un état des rentes et revenus de la fabrique (1).

Les Archives du presbytère conservent un rôle daté du 6 mars 1694 « pour le payement des garnisons de cette province et la taille du Roi nostre Sire en 1694 en la paroisse de Plougonven ». Les termes taille et fouage sont équivalents, mais comme le montant de la somme perdue ne s'élève qu'à 180 livres 16 sols, il y a lieu de croire qu'elle représente seulement l'imposition du casernement ou de garnison, car le fouage de la paroisse devait atteindre un chiffre plus considérable. En voici le détail par fréries : Leserren : 22 livres 18 sols. — Kerhervé : 25 livres 7 sols. — Keranguéven : 13 livres 1 sol. — La Forest : 20 livres 4 sols. — Quilliou : 19 livres 12 sols. — Le Duc : 18 livres 1 sol. — l'Abbaye : 17 livres. — Kermorvan : 13 livres 5 sols. — Kervigaouez : 26 livres 2 sols (2). L'impôt du casernement, établi en 1689, était une infraction aux privilèges de la Bretagne et donnait lieu chaque année à des remontrances de la part des Etats, mais tout ce que ceux-ci purent obtenir, en 1732, ce fut que l'Etat leur abandonnât désormais le soin de répartir eux-mêmes cette taxe et d'en organiser l'emploi (2).

XV

L'inventaire des archives paroissiales dressé vers 1710 mentionne une liasse de comptes de fabriques remontant à 1673 seulement. Déjà avaient disparu les plus anciens de ces vieux comptes où l'on retrouve, mêlés à de menus détails historiques, de si précieux détails sur les usages, les salaires, le prix des denrées, le mode d'existence de nos ancêtres. Actuellement, de toute la série antérieure à la Révolution, il ne subsiste que 11 comptes correspondant aux années 1699-1700, 1702-03, 1703-04, 1718 19, 1745-46, 1753-54, 1760-61, 1761-62, 1763-64, 1768 69, et 1774-75(1).

Celui de 1699 est rendu par maistre Jean Nouel, notaire, résidant au manoir de Guernarchant et fabrique du graad autel. Il se charge d'avoir perçu 352 livres 6 sols de rentes et fondations payables en nature à *l'appréci* de 7 livres le quartier de froment, 4 livres le quartier de seigle, 3 livres 15 sols le quartier d'avoine, 20 sols le couple de chapons et 6 sols le couple de poulets. Grâce à son habileté, il a vendu certaines denrées à un taux supérieur, et ne laisse pas de s'en enorgueillir, déclarant avoir « par ses soins et son industrie, fait valoir quelques unes des espèces ci-dessus jusques à la concurrence de 24 livres 8 sols au delà de l'appréci, de laquelle somme il prend aussi charge au profit de ladite église dont il a méprisé les intérêts *en bon père de famille* et comme les siens propres ». Cependant, il n'a pu recouvrer quelques rentes, s'élevant en tout à 39 sols, dont la fabrique jouissait autrefois à Plougasnou et Saint-Matthieu de Morlaix, et s'en excuse « sur ce qu'on ne connoît plus les maisons ni les causeayants des donateurs », en faisant remarquer « que depuis longues années les fabriques ont mieux aimé payer de leurs deniers ladite somme à l'église que d'en faire la poursuite ».

Dans la décharge ou ensemble des dépenses, Jean Nouel détaille les frais qu'il fit pour la réfection du dôme des fonts baptismaux, mais sans nommer le sculpteur ou menuisier chargé de cet ouvrage. Le peintre Bouricquen reçut 20 livres « pour avoir peint une *Gloire* au plafont dudit dome », et l'orfèvre Saint-Aubin, de Morlaix, vendit pour 99 livres « un chremier, une coquille et une salière d'argent ». L'autel du Rossire fut doré par le peintre Gilles Bunel, de Morlaix, qui toucha en paiement de son marché 280 livres 18 sols. On en profita pour renouveler la garniture de cet autel, nappe de dentelles, tapis à franges d'or et d'argent, et l'on acquit du sieur Poulligou, moyennant 36 livres 16 sols, « un rideau de serge de Caen à couvrir l'autel et le retable ». C'était jadis l'usage de préserver par des rideaux, de la poussière, du soleil et des mouches, les œuvres d'arts, peintures et sculptures, qui décoraient les églises. Ces voiles s'écartaient en de solennelles occasions, et les beautés qu'Ils masquaient d'ordinaire n'en étaient que plus vivement admirées des fidèles.

(A suivre)

L. LE GUENNEC.

(1-2) Arch. du Presbytère.

(1-2) Arch. du Presbytère.
(3) A. Dupuy, *L'Administration municipale en Bretagne au XVIII[e] siècle*, p. 180.

(1) Arch. du Presbytère.

Le Gérant : [signature]

Mouez ar Vro

3 Gwenneg — **(LA VOIX DU PAYS)** — 15 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 60. — SAMEDI 30 OCTOBRE 1920.

Le Lord-Maire de Cork est mort

Les compagnons de la Faim le suivront bientôt.

Mais que M. Lloyd George se rappelle ce qui lui a été dit dans sa langue maternelle :

Ni ellir llofruddio enaid cenedl.

“ On ne peut pas assassiner l'âme d'un peuple ”

Y GENEDL.

19^fed o Hydref (Octobre) 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	10 fr.
Département et limitrophes	10 fr.
Autres départements	10 fr.
Etranger	14 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 70
Réclames	0 60
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée



Maro eur C'hannad da Vreiz

An Aot. Nail kannad ar Morbihan, bet ministr ar justis a zo bet lazet dilun dre zarvout gant eur wetur-dre-dan en Pariz. War-dro kreizteiz hanter e oa o vont da dreuzi ar rue Castiglione evit kemer eun *taxi* pa oa tapet gant rojou eur wetur-dre-dan kaset araok gant eun Amerikan War henvel ar wetur na ye ket gwall-vuhan ; koulskoude, ken rust e kouezas ar c'hannad d'an douar ma oa faoutet e benn, hag e flistras an empenn dre an torr.

Savet ha kaset gant prez da glandi ar Charité, e varvas dek munut goude beza laket en e wele hep beza adkavet e anaoudegez.

Ganet e oa an aotrou Nail en 1864 en Château - Gonthier. Deut d'an Oriant evel avokad e teuas da veza maër eno, ha da ziskar an Ao. Guieysse evel kannad er bloavez 1910.

Da Is-sekretour e oa kemered en 1915 en Minister Briand evit ar Vorërez konvers, hag e chomas er stad ze betek 1917.

E dremenn eno a reas kalz a vad da borz an Oriant.

En 1917 e oa galvet en Minister ar Justiz gant Clemenceau. Chomm a reas en e garg beteg derou ar bloaz-man.

Ar c'hazeten *Bonsoir*, eus Pariz, a gont penaoz, abaoue eun nebeut deveziou araok an darvoud, an Ao. Nail hen devoa eur rak-sonjezon (pressentiment) eus e varo. Trist e oa dre-holl hag e pep amżer, hag e lavare e varfe prestik ; ha pa responted d'ezan e oa serz ha yac'h pesk, ec'h adlavare stard e varfe dizale.

Rezon en devoa.

Douaret e vo en Oriant.

Enn darvoud el lestr « France »

En eur vont eus an Haor da New-York, nevez kuitaet ar porz ganti, al lestr treuz-atlantik *France*, ar vrasa eus hon listri konverz a zo dizouezet ganti enn darvoud mekanik. Enn duelen elec'h ma tremene ar « vapeur » a zeuas da greunvi hag eun strollad « tommerien » a oe skotet. Nao anezo a varvas war an taol ha tri all a oa poazet da vad, hogen sonjal a reer savetaat ar re-man.

Holl ez int Bretoned ! setu o anoïou Maro : Y. Even, a Landreger ; D. Jaffric ha Y. Jouan, a Lannuon ; P. Pasquiou ha A. Leurignet, a Bempoul ; P. Rumeur ha Ch. Tanguy, a Vontroulez ; A. Sohiez, a Zinam ; J. Meil, eus Goayen [Audierne].

Devet : J. ar Houerf, a Zant-Brieg ; G. ar Gall, a Lannuon ; Y. Meil eus Goayen.

Hon c'henkanvon dona d'o ziegezou.

Lord-Maër Corck

Goude eur verzerenti a badas 75 devez, on Ao. Mac-Swiney a zo marvet en e brizon dilun vintin da 5 eur hanter. Abaoue meur a zevez dijà e oa kollet gantan e anaoudegez, ken izel e oa rentet gant e yun.

Adalek an deiz ma oa bet laket er prizon, n'hen doa ket digoret e c'henou da gemer an disterra bevans ; hag evel na varve ket ken buhan evel ma oad en gortoz, gouarnamant Bro-Zaoz a lake redek ar vrud e oa bevet en kuz gant e gerent. Eur gaou na oa ken ; eun Iverzoniad a galon evel ma oa Mac Swiney na oar ket brabansal na konta gevier. E varo a ziskouez breman penaos e yun na oa ket evit c'houerzin.

Kalon Iverzon a bez, hag ivez menoziou kement den a zonj, a heuilhe gant glac'har ha doujanz merzerenti an den-ze a varve a youl-vad evit lakat gwir e vro da bara skleroc'h dirak ar bed.

Evel ma lavare e-unan, ar maro-ze a rayo marteze muioc'h evit frankiz e vro eged e vuhez.

« Iverzon he deus eur merzer ouspenn ha Bro-Zaoz n'he deus ket disklabezet eus eun enebour. Ar re varo a zo awechou danjerussoc'h eged ar re veo. »

Kalz a c'hazetennou saoz a zav eneb ar gouarnamant hag a damall anezan da veza graet eun droug spontus d'ar vro dirak ar bed, o veza ken kriz eneb an Ao. Mac Swiney.

Diskleriet eo bet er c'hazeten-man buhez Lord-Maër Cork hed a hed.

Ganet a oa er boloavez 1880. Lezel a oa war e lerc'h eun intanves glac'haret hag eur eur bugelig yaouank.

Pour la Bretagne intégrale

Je me suis reporté ces jours derniers à mes articles des 26 juin et 3 juillet sur la *Bretagne et la Division Régionale.* Dans le premier j'appréhendais un certain « tirage » dans les discussions relatives à la délimitation des différentes régions, et laissais entendre que cette délimitation pourrait bien ne pas se régler aussi facilement que le désireraient les partisans de la réorganisation administrative.

Les évènements semblent hélas donner un corps à mes appréhensions en ce qui concerne la Bretagne.

On se souvient que dans mon second article j'avais, assez timidement d'ailleurs, émis l'idée d'un plébiscite pour le cas où le maintien de Nantes dans la région bretonne prêterait à des controverses trop passionnées. Cette idée fut, je le sais assez fraichement accueillie par un grand nombre d'« intégralistes ». L'un de ceux-ci en conçut une telle ire qu'il fut sur le point de revêtir le *chupen* pontyvien, de se coiffer du *tok-plad*, de ceindre le *gouriz* en cuir de buffle, et d'empoigner son bon *penn-baz*, harnois complet de bataille de tout Français qui s'est découvert Breton, puis de sauter en gare de Rennes dans le rapide Paris-Brest pour venir à Morlaix me « casser la gueule ».

Ah ! qu'il est doux d'avoir quinze ans,
D'être jeune...

comme dit la chanson.

Nos lecteurs ont pu se rendre compte par ailleurs des réponses intéressantes que me valut mon article. Je les ai publiées intégralement, n'ayant pas pour principe de mettre sous le boisseau la lumière allumée par d'autres.

L'avouerai-je maintenant ? Cet article je l'avais fait volontairement tendancieux, pour tâcher de susciter un mouvement d'opinion, si possible en faveur de l'intégralité de la Bretagne. On conçoit mal en effet qu'un organe du *Nationalisme Breton* ait demandé ou pu accepter de gaîté de cœur le démembrement d'un tout historique qui nous est si cher.

La question de savoir si nous Bretons de Basse ou de Haute-Bretagne, du Nord ou du Sud, avons intérêt à voir Nantes rester bretonne ne devrait même pas se poser. Tout nous l'indique. Mais cette question a malheureusement sa contre-partie. *Les Nantais ont-ils intérêt à être et à demeurer Bretons ?* Ceci est affaire à eux et plus à nous. Et si tout de même le point de vue économique n'arrivait pas chez eux à se mettre en parfaite concordance avec les points de vue historique, intellectuel, et tout ce dont nous nous réclamons, je ne puis me résoudre à prôner leur intégration forcée.

Notre devoir est d'attirer à nous Nantes et son pays, en travaillant à résoudre les problèmes économiques qui nous sont communs.

D'intéressantes discussions se sont engagées dans la grande presse régionale au lendemain du *Congrès des Associations Bretonnes* à Rennes. *L'Ouest-Eclair* et la *France de l'Ouest*, notamment ont ouvert leurs colonnes à l'exposé des diverses tendances qui ont trouvé l'occasion de s'affirmer de se préciser plus nettement.

Il convient de signaler particulièrement dans l'*Ouest-Eclair* du 22 octobre 1920, l'aperçu très clair de la thèse d'une double région bretonne dont un nantais, M. Abel Durand, s'était fait le champion an congrès de Rennes.

J'entends bien que nous ne saurions ici faire nôtres les conclusions de cette thèse qui ne viserait rien moins qu'à couper la Bretagne en deux longitudinalement. Cette division barbare est trop calquée sur le plan des réseaux de chemins de fer dont nous avons plusieurs fois dénoncé l'illogisme et la vétusté, pour que nous songions à nous y arrêter ; ce qu'il faut c'est non pas consacrer l'étanchéité déjà trop néfaste des deux sections, mais au contraire la faire disparaître le plus tôt possible. Dès que les communications seront devenues possibles entre le Nord et le Sud de la Bretagne, Nantes ne sera plus le centre d'attraction obligé de cantons distants de 250 kilomètres.

Dans le même journal, à la date du 25-10. M. Quilgars plaide au contraire pour la Bretagne totale en des termes qui ne manquent ni de chaleur ni de bon sens. Après avoir convaincu les Bretons de la nécessité de conserver Nantes pour eux, il termine en exposant aux Nantais les raisons qu'ils ont de conserver leur pays à la Bretagne :

« Que diriez vous d'une nation européenne qui se contenterait de recevoir des marchandises, les transiter par de belles et grandes voies, sans les « travailler », sans les transformer ? Incapable de s'enrichir et de se suffire à elle-même, cette nation ne tarderait pas à végéter et finirait par disparaître. Tel serait le sort réservé à la Bretagne si elle n'avait pas Nantes et la Loire pour lui servir de « région de travail ». Comment, d'autre part, les ports de la Basse-Loire supporteraient-ils leur séparation d'avec l'ensemble de l'ancienne province ? La Loire se plaint à juste titre de n'être vraiement navigable, utilisable, que dans sa traversée de la Bretagne. Que deviendrait-elle lorsque sa partie navigable serait soit isolée, soit ajoutée à un long boyau de territoire que l'Anjou, puis la Tourraine, voudraient régir en maîtres ? La Loire maritime, c'est la Bretagne, ce n'est pas l'Anjou ! Nantes et son hinterland souffriraient bientôt de leur isolement du reste de la province et celle-ci ne pourrait vivre sans leur loyal appui. On ne détruit pas sans danger, par des moyens artificiels, des liens économiques établis par la nature et consacrés par le temps ».

La France de l'Ouest en son numéro du 24-10 publiait une longue lettre de M. Le Diberder, critiquant le Congrès de Rennes dont, selon lui, rien de bon ne sortira pour la Bretagne. Le malheur est que M. Le Diberder ne puisse écrire une ligne sans outrager quelqu'un et qu'il ne remplace par rien ce qu'il veut démolir. J'imagine que les ennemis de ce « nationalisme » breton qu'il prétend peut-être toujours servir, auront glapi à la lecture de ses lignes.

Plus réconfortantes sont les paro-

Marvailh ar Seiz den Fur a Rom

Henvelekeet diwar eur gontaden goz kemraeg

(Tennet diouz *Cymru Fu*)

KENDALC'H

« Ar re man, implijet mad o laëronsi ganto da brena paleziou braz ha douar ledan a zistroaz a-nevez tresek an tour, hag e kavchont adarre o gwalc'h a vadou ennan. Hogen, pa oaint o tont ermaes gant o freiz, ar paotr koz a gouezas er gaoteriad glud betek e gronj, hag e c'houlennas kuzul digant e vab. Heman a respontas : -- « Ar pez gwella a ve d'ober eo d'in trec'hi da benn, hag e guzat en eul lec'h distro bennak, rak mar vez kavet beo aman e vezi kastizet ; red e vo d'it lavaret petra peus graet gant an traou ha piou a oa ganit ouz o laëres ». — « Evelken, va mab », eme ar c'hoziad, « na ri ket kement-ze ! An Impalaër a zo eun den trugarezus ; ar pez hon deus laëret a restaolfomp d'ezan, hag evelse, va buhez a vo lezet ganin ». Neuze e lavaras ar mab : « Karout a rafen er c'hredi, hogen, tri zra 'zo na garchen ket koll evit lezel da benn ganit ». — « Pesort traou eo ar re-ze », eme an tad ? — « Ar pez a zo ganin breman, va buhez va-unan, ar paleziou hag an douarou hon deus prenet gant an traou laëret ». Hag ar mab a droc'has, didruez, penn e dad.

Neuze e savas Bentilus hag e lavaras :

— « Tre e c'hoarvezo ganit, mar lakes laza da vab evel ma c'hoarvezas gant eur bourc'hiz koz pinvidik abalamour d'e wreg yaouank a gare kenan ! »

— « Petra 'ta », eme an Impalaër ? — « N'el lavarin ket d'it ken n'az po roet da c'hir da zerc'hel beo da vab evit hirio ». — « Ober a rin, evit gwir » a respontas an Impalaër.

— « Setu », eme Bentilus : « Gwechall e timezas eun aotrou koz pinvidig d'eur plac'h yaouank a di mad. Nebeut amzer goude an dimezi en em daolas hi da garout eur floc'h yaouank a oa en lez eun aotrou braz, stok eno. Hag eun nozvez ez eas d'e gaout. Aet e oa d'he gwele hag en em laket ennan etre he gwaz hag ar voger, ha dal ma chommas kousket an den koz, hi a zavas sioul emaes ar gwele, ha goude beza en em wisket e tec'has kuit dre an nor, hag hi da redek tresek he serc'h. Eur pennadig goude, setu e tihunas an aotrou koz, hag e souezas o welet e o goullo plas e wreg en e wele. Sevel a reas gant kounnar, hag e c'houlennas diwar he fenn da gement den a oa en ti, hogen, hini na c'hellas lavaret d'ezan pelec'h e oa e itron.

« En em gaout a reas ouz an nor vras, hag e kavas anezi dibren. Neuze e sparlas an nor gant daou sparl teo evit he herzel da zont ebarz pa zistroje. Eun nebeut eurveziou goude, ar wreg a venne distrei d'ar gêr, hogen kaout a reas an nor prennet start, hag e c'houlennas digor. — « Na zigorin ket », eme he gwaz, ha warc'hoaz, dirak da holl dud, e c'houlennin ma vezi kastizet ». Hag ar c'hastiz d'ar mare-ze a oa sklapal mein gant ar wreg avoultr betek laza anezi.

« En penn an ti e oa eul lenn vras leun a zour, daou c'hourad donder d'ezi. Lavaret a reas ar wreg : « Gwelloc'h eo ganin eur maro all eged hennes, ez an d'en em veuzi el lenn kentoc'h eged gouzanv eur seurt dienez ».

« Neuze e kemeras hi eur maen pounner war he diouskoaz hag e taolas anezan el lenn evit rei da gredi d'he gwas a oa en em daolet he-unan, hag e redas da guzat en eur c'horn distro. Pa glevas an aotrou trouz ar maen o koueza en dour, dont a reas d'ar red emaes an ti, betek al lenn. Hi a redas d'he zro dre an nor en diabarz, betek he c'hambr, a lakas he fenn er prenestr, hag a c'houlennas digant he gwas petra 're eno. — « Da glask, te ! » a respontas heman. — « Me », emezi, « a zo aman sioul ». Hogen, kement e krias hi, ken a ziredas gwardianed ar gêr, hag e tapchont krog er paotr koz tre ma zalc'he ar wreg da youc'hal : « Dalc'hit anezan mad, goulennit ma vezo kastizet, rak direiz eo d'eur paotr koz eus e oad kuitaat e kreiz an noz e wreg hag e di, evit mont da redek warlerc'h merc'hed all ».

« Ar zoudarded a gasas anezan d'ar prizon, hag an deiz warlerc'h e oue red d'ezan gouzanv ar maro a dlee hi gouzanv, da lavaret eo e oe labezet gant mein betek renta e huanad diweza ».

« Hag evelse, aotrou Impalaër e fazia da wreg ac'hanout abalamour d'az mab ; hi a zo eur c'haouyades, ha da vab a zo eur paotr leal ».

-- « Na vezo ket lazet hirio », eme an Impalaër.

Ha goude koan, e wreg a lavaras d'ezan :

— « Gouzout a ran n'o deus ket ar Seiz Den Fur aotreet ac'hanout da lakat da vab d'ar maro hirio ». — « Nann, evit gwir », emezan. — « Ma », eme ar wreg, « klevet e peus eun dro bennak komz diwar benn eur c'heriad a Rom hen doa eur wezen avalou a gare dreist ar re all ? » — « Nann da ! » a respontas an Impalaër, « petra c'hoarvezas gantan ? » — « P'az po touet d'in e vezo lazet da vab warc'hoaz el lavarin d'it ». eme ar plac'h. — « Touet eo ! »

(*Da heuilh*).

Troet en brezoneg gant

BARR-ILIO.

les de M. Dottin reproduites dans le même organe le 27-10. On y trouve du moins sur le régionalisme breton des déclarations précises à laquelle la valeur morale de M. Dottin donne une haute signification.

— Le régionalisme ? nous dit-il... Mais j'en suis un partisan convaincu et vous pouvez le croire, car je ne suis pas suspect, sans arrière pensée. D'ailleurs il faut qu'on le sache bien, le régionalisme n'a rien à voir avec la politique.!

— Au point de vue géographique, la Bretagne forme un tout à peu près indivisible, *sauf la vallée de la Loire.*

— Au point de vue historique, l'indivisibilité n'est pas discutable, les deux capitales de la Bretagne ayant toujours été alternativement Rennes et Nantes.

— Or, selon qu'on fait prédominer l'un ou l'autre de ces deux point de vue, on arrive à un partage différent.

— A mon avis, conclut M. Dottin, il faudrait s'en tenir au point de vue géographique : la vallée de la Loire, Nantes et Saint-Nazaire, ne font pas partie de la Bretagne. Pourra-t-on les y rattacher ? C'est toute la question... Je laisse aux économistes le soin d'y répondre.

Souhaitons-le de tout cœur ; mais encore une fois, ce n'est pas en s'injuriant mutuellement et en se « cassant la gueule » même à coups de porte-plume que l'on arrivera à solutionner le problème de l'intégralité bretonne.

Laissons ces procédés aux politiciens en mal d'élection, et, plus que jamais, entendons-nous, ou à défaut, discutons sagement, à la bretonne !

L'ennemi est là, plus attentif que jamais à toutes nos criailleries. Ne l'entendez-vous pas ricaner ?

F. GOURVIL.

P. S. — Je viens de faire allusion aux « politiciens ». A propos, combien de députés bretons ont donc envoyé leur adhésion au Congrès de Rennes et s'y sont présentés, témoignant par là de leur sollicitude à l'égard d'une question particulièrement grave pour la Bretagne ? Je serais curieux de le savoir.

CHRONIQUE D'ERIN

Un lecteur m'écrit :

« Il m'arrive parfois de lire la *Pensée Bretonne* et chaque fois je reste confondu davantage devant la faculté d'incompréhension d'Yves Le Febvre, qu'il s'agisse de la langue bretonne ou de l'Irlande. Son dernier article sur l'Irlande, pompeusement intitulé *Notes historiques et réflexions philosophiques*, sue l'ignorance la plus complète de la situation (1). Je ne connais pas ce Monsieur et ne sais quel est son bagage, mais je mettrai la main au feu qu'il ne connaît d'autre langue que le français *et qu'il ne lit jamais un journal étranger*. Une pareille étroitesse d'esprit est l'apanage d'un monoglotte. »

M. Y. Le Febvre a ses raisons pour être hostile au Sinn-Fein ; nous avons les notres pour lui être sympathique, et ces raisons nous les puisons dans des articles comme celui que je traduis ci-dessous, que le directeur littéraire de la *Pensée Bretonne* ne lit jamais parce qu'il ne lit que du français :

Châtiments du Sinn-Fein

« Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'Irlande que les Cours de Justice du Sinn-Fein qui siègent en secret punissent en public.

Une petite procession suivait un homme aux yeux bandés, dans les faubourgs d'une ville irlandaise, comme s'il marchait au supplice.

La procession s'arrêta en face d'une haie épaisse. Le chef de file demanda que le plus possible de femmes fussent rassemblées pour assister à la sentence. La réponse ne se fit pas attendre ; la foule compta bientôt cent personnes.

Il fut proclamé alors qu'une punition allait être infligée à Michel X... pour avoir battu sa femme. Là-dessus le nommé Michel fut déposé, dévêtu de son paletot, dans l'endroit le plus épineux de la haie et retenu là jusqu'au soir, comme un objet de ridicule pour ses voisins.

De tels exemples de justice sévère sont communs Les magistrats Sinn-Fein doivent inventer des châtiments moins banals que ceux qui consistent à envoyer un coupable en prison...

A un voleur, une cour infligea cette punition : « Allez à genoux, demandez pardon à votre victime et rendez-lui deux fois la valeur des choses que vous lui avez volées ».

Un prévenu, dans un autre cas, se récusa en disant qu'il ne pouvait pas payer l'amende : « Vous resterez ici jusqu'à demain » lui dit le président. « Nous savons que vous avez du bétail. Demain est le jour de la foire de X... Nous y enverrons une paire de vos bœufs et en donnerons le prix de vente au plaignant ». Et ce qui fut dit fut fait.

Un filou dont le cas était considéré comme très mauvais fut promené autour de la ville un dimanche et montré aux assemblées des différentes églises. Il fut proclamé publiquement indigne et chassé du distric ».

Mais voici le plus joli, M. Le Febvre, lisez bien ça :

« Un fonctionnaire d'une ville de l'ouest de l'Irlande se fit voler une somme de 30 livres (750 fr.) Il alla se plaindre à la police royale, mais le temps passa et il n'entendit parler de rien. Alors il se confia aux Sinn-Feiners En moins de 48 heures ils lui rendirent son argent et ne perdirent nulle occasion d'annoncer leur succès.

Un homme qui attaqua une jeune fille fut publiquement immergé dans un étang ; deux hommes convaincus d'avoir maltraité une femme furent fouettés, escortés à la côte et invités à prendre le premier bateau en partance pour l'Angleterre...

« Ce qui peut sembler étrange aux Anglais, c'est l'empressement avec lequel les décisions des cours de Justice du Sinn Fein sont acceptées par le peuple, quoique leur procédure soit illégale... »

Peuh, dira M. Le Febvre, quelle est la feuille jésuitique irlandaise qui tente ainsi de rendre sympathiques ceux que M. Lloyd George a qualifié de « bande d'assassins ? »

— Cette feuille n'est ni jésuitique ni irlandaise M. Le Febvre, elle est anglaise et protestante : C'est le numéro du 10 octobre 1920 du *Daily Mail.*

F. G.

(1) Et de la politique étrangère en général dirons-nous. M. Le Febvre écrivait dans ce même article : « *Il y a entre l'Angleterre et nous une entière solidarité d'intérêts* ». Ah fichtre oui, on s'en aperçoit, aujourd'hui même !

Il est curieux de rencontrer M. Y. Le Febvre en corcordance de vues sur la question irlandaise avec *L'Ouest-Eclair* qui doit émarger aux bureaux du *Foreign Office* et *L'Action Française* pour qui la raison d'Etat excuse tout, et qui n'a le droit de rien dire parce que le Prince est l'hôte de l'Angleterre...



Foariou ar Zizun

(Foires de la Semaine)

Mardi. — Brasparts, Brest, Penzé, Ploudiry, St-Pierre Quibignon.

Mercredi. — Daoulas, Lannilis, Le Relecq, Plounéour.

Jeudi. — Chateaulin, La Roche Maurice, Mespaul.

Samedi. — Plouescat, Le Ponthou' Saint-Renan.

Montroulez (Morlaix)

Beurre

La baisse continue sur tous les marchés en gros. Aux Halles Centrales de Paris, les bons beurres bretons se vendent en moyenne 6 fr. 70 la livre.

Si les consommateurs ne faisaient pas eux-mêmes la hausse les beurres fermiers de choix ne devraient pas dépasser le prix de 6 fr. 50 la livre au détail.

Elections au Conseil de Prud'hommes

Des élections en vue de la nomination de huit membres de la Section commerciale créée en Conseil de Prud'hommes de Morlaix, auront lieu le dimanche 21 Novembre 1920.

Quatre prud'hommes patrons et quatre prud'hommes ouvriers doivent être nommés à cette section.

Les élections auront lieu au scrutin de liste et par catégorie.

Le scrutin sera ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un 2e tour, il y sera procédé le Dimanche 28 novembre 1920.

Cours de Commerce

La semaine prochaine commenceront à l'Ecole Gambetta (uniquement pour les jeunes filles) les cours suivants :

Lundi soir, de 8 à 9 heures : *comptabilité* ; Mardi soir, de 8 à 9 h. : *anglais*, 1er degré ; Vendredi soir, de 8 à 9 h. : *anglais*, cours supérieur ; Samedi soir, de 8 à 9 h. : *français.*

On s'inscrit à ces cours dès à présent, ou, de préférence, Dimanche prochain 31 octobre, de 8 à 11 heures du matin à l'Ecole Gambetta.

Union des Syndicats de Morlaix

Les camarades syndiqués de Morlaix sont convoqués à une réunion générale, le samedi 30 octobre 1920, à 20 h. 30, salle de la mairie.

Objet : 1· Election aux Prud'hommes, désignation des candidats.

2° Formation d'une jeunesse syndicaliste.

Nota. — Les jeunes camarades syndiqués sont spécialement convoqués dans le but de jeter les bases d'une Union Sportive Syndicaliste.

—o—

Au *Temps Perdu, le dimanche 31 octobre* de 9 h. à 11 h. paiement des cotisations dans le *Bâtiment*, la *Métallurgie*, la *Boulangerie*, l'*Industrie* et le *Commerce.*

Dans les Postes

Nous apprenons que M. François Bizien, contrôleur des postes et télégraphes du bureau de Morlaix, est nommé contrôleur à Paris, bureau 96, à partir du 1er novembre. En le félicitant de ce brillant et si mérité avancement, nous regrettons l'affable et dévoué fonctionnaire que le public morlaisien va perdre.

Fédération des anciens prisonniers de guerre

Section de Morlaix et environs

Il est rappelé que l'Assemblée générale aura lieu à Morlaix, salle des conférences de la Mairie, le dimanche 31 octobre, à 9 h. 30 précises du matin.

Les délégués communaux, désignés en réunion le 3 octobre, et ceux qui ont été choisis les dimanches 17 et 24 octobre, conformément aux instructions publiées précédemment, sont particulièrement priés d assister à l'Assemblée générale.

En outre cette invitation s'adresse :

1° Aux nombreux membres actifs déjà inscrits.

2° Aux anciens prisonniers de guerre susceptibles de devenir adhérents.

3° Aux ascendants, veuve et orphelins de prisonniers de guerre décédés

Note : Les adhésions nouvelles, trois francs, seront perçues à l'Assemblée générale.

Seuls, les orphelins seront dispensés de verser cette, quoiqu'étant inscrits comme adhérents.

Le président : BOULCH.

Fédération des Sociétés patriotiques de Morlaix

Le président a l'honneur de rappeler que la fête patriotique aura lieu le 31 octobre courant à 9 heures du matin. Rassemblement devant la mairie de Morlaix. Il prie les personnes qui désirent assister au banquet, de se faire inscrire chez M. Boustouler, concierge de la mairie de Morlaix. jusqu'au samedi 30 octobre, dernier délai.

Vétérans des Armées de Terre et de Mer

Le Président des Vétérans des Armées de Terre et de Mer prie ses camarades de vouloir bien se rendre, porteurs de leurs insignes, dimanche prochain, 31 Octobre, à la fête traditionnelle, patriotique et religieuse, organisée en l'honneur de nos Morts pour la Patrie. Se rappelant qu'ils ont pour Présidents d'Honneur le Maréchal Foch et le Général Lebon, ils seront exacts au rendez-vous, et auront à cœur de venir honorer la mémoire de leurs compatriotes tombés pour la France depuis 1870 jusqu'à nos jours.

Sapeurs-Pompiers

Les familles des sapeurs-pompiers morts pour la France sont informées qu'à l'issue de la cérémonie qui aura lieu le dimanche 31 octobre, à 9 h. 15 du matin, en l'église Saint Mathieu, par la Fédération des société patriotiques de Morlaix, une plaque commémorative sera inaugurée au cimetière Saint-Martin au monument des morts pour la Patrie. Des places leur seront réservées à l'église et au cimetière. La plaque commémorative porte les noms des sapeurs dont la compagnie va solennellement glorifier la mémoire. En voici la liste : H. Troussel, capitaine de la compagnie ; L. Pouliquen et G. Caroff, sapeurs ; Ch. Hamon, tambour ; B. Martin, H. Parcheminal, V. Le Deunff, Colléter et J. Raoul, sapeurs.

Union des Commerçants de Morlaix

Les commerçants de Morlaix sont priés d'assister à la réunion générale qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, samedi 30, à 8 h. 1/2 du soir.

Union Fédérale

Association des Anciens Combattants

Le Ministre des Pensions à Morlaix. — Le Ministre des pensions passera la journée du dimanche 14 novembre à l'Association des Anciens Combattants Mutilés et Veuves de guerre.

Dans notre prochain numéro nous donnerons le programme de la journée.

* * *

L'Association invite ses membres à assister en plus grand nombre possible à la fête du dimanche 31 Octobre,

Rendez-vous place Thiers, à h. 3/4.

* * *

L'Association désireuse de rendre aux morts de la guerre un pieux hommage, organise pour le 11 novembre une fête du souvenir.

A 9 heures, messe pour les morts de la guerre à l'église Saint-Matthieu ; à l'issue de la messe, l'Association se rendra aux cimetières

Nous donnerons les détails de cette journée dans notre prochain numéro.

—o—

Le Président de l'Association porte à la connaissance des sociétaires que :

1° Un concours va s'ouvrir pour l'emploi de Rédacteur (6 places), d'Expéditionnaire (3), de Dame sténo-dactylographe (4). A l'Office National des Mutilés et Réformés les demandes sont reçues jusqu'au 10 Novembre

Pour les renseignements, s'adresser au siège social.

2° Au C. S. R. de Quimper, 4 places de secrétaires - copistes sont vacantes. Adresser les demandes au Gestionnaire du Centre de Réforme, ou à l'Office Départemental, Quimper.

Théâtre de Morlaix

Cinéma Pathé

Le programme qui sera présenté samedi en soirée et dimanche en matinée et soirée au théâtre municipal *Cinéma Pathé*, est des plus attrayant.

Nous verrons d'abord *Pathé Journal*, nous montrant selon l'usage des récentes actualités du monde entier.

Puis une comédie dramatique en 4 parties : *Le Secret du Vieux Josué*, qui obtiendra un succès mérité.

Ensuite : l'*Hymne au Travail*, 4e chapitre de *Travail*, dont nous n'avons plus à faire l'éloge, les fidèles habitués de notre scène municipale ayant vite jugé ce film à sa juste valeur.

La représentation sera le plus agréablement terminée par *Lui Chef Cuisinier* comique désopilant.

Orchestre sous la direction de M. Auduc, et nous croyons savoir que les amateurs de musique seront très agréablement surpris au cours de ces brillantes représentations.

Location selon l'usage.

Fêtes de la Toussaint

La direction du Cinéma Pathé nous informe qu'elle donnera lundi 1er novembre, en matinée et soirée, deux seules représentations de *La Chimère*, comédie en 5 actes interprêtée par Mlle G. Félix et M. Van Daël, les artistes acclamés du Théâtre du Gymnase.

Le programme sera complété par *Le Juge Egrillard*, comique, etc.

Location samedi toute la journée et dimanche matin.

Prix habituel des places.

Cinéma Skating

L'établissement de la rue des Brebis, et c'était chose facile à prévoir, tient un succès. La qualité incomparablement fastueuse du film *Impéria* dont le premier épisode, « le Serment à la Croix » vient d'être projeté, l'intérêt captivant d'une intrigue où sont enveloppés les personnages les plus divers, les plus opposés, deux sympathiques et audacieux amis, la douce Miarka, le fantasque prince Mikaël, Militza la gitane, le bossu mystérieux, tout est artistiquement combiné pour mettre en lumière cette physionomie encore énigmatique dans sa beauté ensorceleuse, Impéria ! Le deuxième épisode va la mettre aux prises avec l'actif et agile Pierre Le Gay, qui gagnera la première manche.

Le drame russe de l'Imposture sera une révélation sensationnelle.

Avec de pareils numéros, qui s'étonnerait que le Cinéma Skating ne désemplisse pas ?

Voici le nouveau programme :

Eclair-Journal, actualités du monde entier.

Impéria, ciné-roman de M. A. Bernède, l'auteur de Judex ; 2e épisode : *la Danse du Diadème.*

L'Imposture, drame en 4 parties.

L'affaire se passe en Russie, pendant la Révolution.

Dandy ébéniste, comique en 2 parties.

Lundi premier novembre, changement de programme à l'occasion de la Toussaint.

Décentralisation artistique

Une tentative de décentralisation artistique à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, va être prochainement faite dans notre ville.

Un cours d'histoire de la musique va prochainement s'ouvrir à Morlaix, professé par l'éminent musicographe et artiste M. Sangra. Nous donnons ci-après l'idée générale des 24 premières leçons de ce cours, qui suffira pour en démontrer l'intérêt :

Novembre. — 1. Musique grecque, art grec, matériel sonore. — 2. Etude des Modes grecques, analyse et audition de mélodies. — 3. Moyen âge, étude de la notation musicale, analyse et exécution d'Antiennes et d'Alleluias. 4. Chanson populaire, trouvères et troubadours.

Décembre. — 5. Moyen âge et Renaissance, étude de la polyphonie. — 7. Analyse et interprétation d'œuvres polyphoniques : Palestrina-Vittoria.— 8. Chanson et Madrigal, audition d'œuvres choisies. Fugue, sa composition, compositeurs de Fugues et de Canons. — 9. Bach, son influence à travers les siècles. — 10 Analyse de la Fugue et du Canon, exécution de Fugues du XVIe et XVIIe siècle.

Février. — 11. La Suite (sonate primitive), historique, sa forme, ses compositeurs, Haendel. — 12. Analyse et audition de la suite, la sonate à trois. — 13. Sonate, histoire, forme, les compositeurs.

Mars. — 14. Haydn, ses précurseurs, biographie. — 15. Interprétation de Sonates de Ph E. Bach, Haydn, etc. — Mozart, ses contemporains, analyse, exécution de sonates fin XVIIIe siècle.

Avril. — 17. Beethoven, l'artiste, l'homme — 18. Sonate et Fugue chez Beethoven, analyse et interprétation. — 19 Schubert, Schumann, Chopin, Le Lied.

Mai. — 20. Œuvres romantiques, analyse et audition. — 21. Lied vocal, Lied instrumental, Exécution. — 22. Franck, Fugue, Lied, sonate cyclique.

Juin. — Œuvres de Franck, analyse et interprétation. — 24. Sonate moderne, principaux auteurs.

Des auditions seront données à chaque séance et elles donneront beaucoup de vie au cours, car M. Sangra y fait autant que possible participer ses élèves.

Ces conférences obligent donc les élèves à travailler de toute façon et elles créeront dans notre ville une atmosphère musicale dont tous les vrais artistes se réjouiront.

Pour plus de détails s'adresser librairie *Ti-Breiz*, Place Thiers.

Conférences pour l'Emprunt

Sous-Comité de Plouescat

Le Dimanche 24 Octobre, une conférence de propagande en faveur de l'emprunt, organisée par le Sous-Comité de Plouescat a été faite à Plougar, à 11 heures, par MM. Dizerbo, Juge suppléant ; Le Ber, Instituteur à Plounévez-Lochrist ; Geffroy, Notaire à Plouescat ; Buors, Greffier de Paix ; Dalle, Directeur d'Ecole à Lanhouarneau.

Une seconde conférence y sera faite le 31 Octobre, dans l'après-midi, par MM. Trémintin, Conseiller Général, Maire de Plouescat ; Gradel, Directeur d'Ecole à Plouescat ; Morvan, Conseiller municipal à Plounévez-Lochrist ; Déniel, Conseiller d'Arrondissement ; Péron, Directeur d'Ecole à Plounévez.

Voici, d'autre part, l'itinéraire des tournées de conférences organisées pendant la durée de la campagne, par le Sous-Comité de Plouescat :

Lanhouarneau : Première conférence, le 31 octobre, à 11 heures, par MM. Trémintin, Dalle, Gradel, Morvan, Déniel, Péron.

Deuxième conférence, le 7 novembre, à 11 heures, par MM. Dizerbo, Le Ber, Ollivier, Conseiller municipal à Lanhouarneau ; Mellouet, Conseiller municipal à Tréflez ; Riou, Notaire à Plounévez-Lochrist.

Plounévez-Lochrist : Première conférence, le 7 novembre, à 14 heures, par MM. Dizerbo, Le Ber, Riou et Mellouet.

Deuxième conférence, le 14 novembre, à 14 heures, par MM. Trémintin, Gradel, Morvan, Déniel et Péron.

Plouescat : le 14 novembre, à 16 heures, Salle du Patronage, par MM. Dizerbo, Geffroy, Buors et Mellouet.

Tréflez : Première conférence, le 14 novembre, à 11 heures, par MM. Trémintin, Gradel, Morvan, Déniel et Saout, Directeur d'Ecole à Tréflez.

Deuxième conférence, le 21 novembre, à 11 heures, par MM. Buors, Dalle, Geffroy et Mellouet.

Les Raisons de l'Emprunt

Au moment où va s'ouvrir la période officielle de l'Emprunt, il est une question préalable qui vient tout naturellement à l'esprit et à laquelle on risquerait d'apporter une réponse fort inexacte si l'on prenait soin de se prononcer à bon escient.

Pourquoi la France emprunte -t-elle? A quoi correspondent ces besoins sous l'empire desquels, à quelques mois de distance, elle va se trouver avoir contracté, presque coup sur coup, deux emprunts

un 5 0/0 amortissable et un 6 0/0 portant l'un et l'autre le même millésime ?

Ce serait se tromper étrangement que de supposer la France, malgré les lourdes charges dont elle est accablée, résignée à la situation de ces imprévoyants qui, selon l'expression banale, ne connaissent d'autre méthode financière que de découvrir Pierre pour couvrir Paul, ou de ne combler un trou qu'en en creusant un autre.

Une telle politique serait d'alleurs la négation des principes formulés et sans cesse observés par le Gouvernement et elle n'eut certes pas reçu l'approbation du Parlement auquel incombe le grand devoir de hâter par tous les moyens la restauration du pays.

Le budget ordinaire de l'année 1920, a été mis en équilibre grâce à l'effort fical sans précédent consenti par les Chambres interprètes fidèles des résolutions du pays. Or, il s'agissait de trouver des ressources normales pour faire face, sans expédients, à un chiffre de dépenses atteignant 21.761 millions de francs : et non seulement l'application des nouveaux impôts n'a pas démenti les évaluations, mais, qui mieux est les prévisions budgétaires se trouvent déjà largement dépassées. C'est ainsi que, pour les huit premiers mois de cette année le rendement des impôts et revenus indirects et des monopoles se présente, par rapport, aux évaluations, en plus value de 2.177 millions de francs C'est encore ainsi que le fameux impôt sur le chiffre d'affaires, cette innovation tant discutée, paraît d'ores et déjà produire toutes les conséquences attendues et que, dès ses débuts, ayant « rendu » au moins 300 millions par mois, il ne tardera guère à fournir au budget un contingent annuel de quelque 5 milliards.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, si l'on envisage les prochains budgets, que ceux-ci bénéficieront de la pleine application des taxes créées par la loi de finances de 1920, lesquelles n'auront été perçues que pendant une partie de cette année et même proportionnellement ainsi qu'il est de règle en matière d'impôts nouveaux n'auront pas encore donné leur rendement normal.

En ce qui conserne les avances consenties à l'Etat par la Banque de France, il nous suffira de rappeler qu'elles ont entièrement cessé depuis plusieurs mois, que des arrangements sont intervenus entre l'Etat et la Banque en vue de l'amortissement de la créance de celle-ci, et c'est assurément l'une des plus vives préoccupations du Ministre des Finances que d'atténuer le plus vite possible une dette qui pèse directement sur notre circulation fiduciaire.

Elle sera au surplus, l'une des plus immédiates et des plus heureuses conséquences du succès de l'emprunt de 6 %.

Dans le même ordre d'idées, il y a tout lieu d'espérer que le jeu de son mécanisme, cet emprunt déterminera une notable réduction de notre dette flottante, dont la consolidation, déjà nettement amorcée, doit être l'un des principaux objectifs de notre politique financière.

Mais indépendamment de ces deux raisons, déjà primordiales et qui justifieraient à elles seules le recours de l'Etat aux emprunts à long terme, il est de plus hautes encore, non moins valables au point de vue de nos intérêts même particuliers, plus impérieuses cependant aux consciences françaises. C'est qu'il s'agit de couvrir les dépenses d'ordre exceptionnel afférentes à la liquidation de la guerre ou ayant leur contre-partie dans les clauses financières des traités de paix. C'est qu'il s'agit, non seulement de réparer les ruines du pays, mais surtout d'aménager l'avenir grâce au développement de notre outillage national. C'est qu'il s'agit en un mot, de restaurer la France. Est-il vraiment besoin d'invoquer un autre argument ?...

Etude de Me LE BAIL, notaire à Morlaix

ADJUDICATION

Le 4 Novembre 1920, *à 14 heures*
En l'Etude
COMMUNE DE PLOUVORN

La Métairie du GRAND TRÉGONNEC

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, lavoir........		12 a. 30 c.
Terres labourables....	7 h.	20
Pré................	1	10
Lande et taillis........	3	70
Ensemble....	12 h.	12 a. 30 c.

MISE A PRIX : **30.000 fr.**

Louée à M. et Mme Fer.
Faculté de traiter avant l'adjudication.
Pour tous renseignements s'adresser à Me LE BAIL.

CHAUFFEUR D'AUTO cherche place dans maison de commeree. — S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

La Maison A. de Jaegher, Charbons, à Morlaix, informe les consommateurs de charbon de la région, qu'ayant constitué des stocks de boulets hors contingents, elle peut livrer dès maintenant, soit pris à ses stocks, au Bassin, soit rendu à domicile, jusquà concurrence de ses disponibilités.— Bureaux au Bassin. Téléph. 1 37.

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison MORVAN
Tailleur sur Mesures
Place du Marhallac'h
est Transférée
5, Venelle AUGUSTE ROPARS

Cultivateurs,

La Société Coopérative **La Ménagère**, de Morlaix, rappelle que la vente de tous ses produits (Vins, Cognacs, Rhums, Epicerie, Jambons fumés et salés, etc.)

EST LIBRE A TOUT LE MONDE

De plus elle informe qu'elle a actuellement de nombreux produits *provenance Stocks américains* à des prix très avantageux :

Savon qualité extra.
Cornichons en bocaux.
Chocolat — Poivre — Confitures

S'adresser aux Magasins de Vente :
Place du Dossen — MORLAIX
1, Quai de Tréguier —
Troudousten —
LOCQUÉNOLÉ — CARANTEC

ARTISTE PEINTRE donnerait leçons, de préférences collectives, deux après-midi par semaine, à Morlaix. Plusieurs familles auraient intérêt à s'arranger.

Prière de s'adresser **Librairie Ti Breiz**, 33, Place Thiers, Morlaix.

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.



NOMS DE LIEUX

A la demande de quelques lecteurs je donne aujourd'hui l'explication d'un certain nombre de paroisses du pays de Tréguier et du Goëlo.

* * *

LANNEBERT. — On prononce dans le pays *Lannébeur*, et le *t* final est du à une fantaisie graphique déterminée par le souvenir que quelque nom français comme *Robert, Lambert*...

On connatt déjà la signification de *Lan*, « monastère, terre consacrée » etc... *Eber* est ici comme dans la plupart des noms en *Lan, Loc, Tré, Plou* un nom de saint.

A vrai dire on sait peu de chose sur ce saint. Il existe cependant un autre *Lannebeur* en Plouguerneau (Finist.)

Je trouve dans les *Annales Cambriac* (1) à la date de 501 le nom d'un évêque gallois *Ebur* (qui plus tard devait probablement s'écrire *Ebur*) ; d'après les *Annales de Tighernach* cet évêque serait mort en 503 à l'âge de 303 ans. C'est peut-être en souvenir de lui que les émigrants bretons du VI[e] s. auront ainsi baptisé les *Lonneber* d'Armorique.

PLÉGUIEN. — On prononce en breton **Plïan** ; contracté de *Plou-gïan* (cf. *Planïel* pour Pleudaniel). Dans le Pouillé du diocèse de St-Brieuc (1516) la forme est : *Ploeguien*.

Le nom du saint *Kien* qui est perpétué par cette paroisse se retrouve dans *Languyan* (vill. en Plounévez-du-Faou) et *Languien* (Plouescat).

En Galles on a de même *Llangian*, village en Llanbedrog (Carnarvonshire) dont l'église est dédiée à saint *Peris* et à saint *Cian* (pron. *Kian*).

LANGOAT. — Composé des deux mots *Lan* et *Koat* « bois ». Littéralement « Le bois du monastère ».

GOMMENEC'H. — En breton : *Gouanac'h*, identique à *Gouesnac'h*, près Quimper, dans lequel l'*s* est de trop, comme dans *Fouesnant*. Au XIV[e] s. celui-ci est : *Goumenech* (cf. Cartul. de Quimper 9890, fol. 50. Le *Gommenec'h* trégorrois est transcrit *Gommenoch* dans le Pouillé général de 1516.

Je ne connais pas la signification exacte de ce nom. Il renferme en tout cas le mot *manac'h* (pluriel *menec'h*) « moine ».

LANVOLLON. — Dans le pays on prononce *Laonon*, prononciation fautive. *Lanvollon* est un autre nom d'origine religieuse : *Lan*, *Volon* ou *Volom*. Dans le Cartulaire de l'abbaye de Beauport on trouve les graphies : *Lanvolon* (1215), très fréquente, *Lanvolom* (1189) *Lanvolam* (1237) *Lanvonom* (1264).

On connatt une statue du XV[e] siècle figurant saint *Vollon* en moine, au-dessus d'une fontaine à Plédran (C.-d.-N).

(1) J. Loth, *Mabinogion*, p. 372.

PLOUHA. — La forme la plus ancienne de *Plouha* est *Ploeada*, que nous offrent les Chartes de Beauport (1198). On a ensuite *Ploeaza* (XIII[e] s.) La phonétique trégorroise et goéloarde élide régulièrement le *z* intervocalique provenant d'un *d* primitif ; on a donc eu *Plouaa*, puis *Plouha*, avec l'accent sur la finale.

Je ne sais rien sur saint *Aza* ; il doit être d'origine insulaire car son nom se retrouve en Galles dans *Glan Adda*, vill. du Carnarvonshire, dont Th. Morgan, dans son ouvrage *The Place Names of Wales* (Newport, 1912) veut à tout prix en faire une corruption de *Clyn Eiddew* (!) « fourré de lierre », alors qu'il s'agit certainement du terme *Glan* fréquent dans les noms de lieux du Pays de Galles, dans le sens de « rive », et du nom propre *Adda*, l'un et l'autre exempts de corruption.

TREZENY. — Le préfixe *Tré*, dont la forme ancienne est *treb*, est un ancien substantif qui a le sens primitif d' « habitation ». Il est glosé *tribum* dans le cartulaire de Landevennec : cf. *Tribum Carvan* (Trégarvan). Le *tref* était une division du *plou* ou du *lan*, et englobait un certain nombre de villages.

Le terme qui suit ce préfixe est toujours, ou presque, un nom de saint. Ici il s'agit de saint *Sezni* ou *Seni* qui a encore servi de patron à *Guisseny*, comme du Finist. et village en Bouvron (Loire-Inf.) qui sont pour *Guic-Sezni* (en 1516 c'est *Ploesezny* cf. Pouillé du Léon) ; *Lossesny* (pour *Loc-Sesny*) en Loguivy-Plougras (C.-d.-N.), *Saint-Sény* vill. en Kernilis (Finistère).

La Cornouaille Anglaise possédait aussi deux paroisses qui contiennent le nom de ce saint ; ce sont : *Sithney* et *Bosithney* (*Bod-Sithney*), cette dernière fondue avec Tintagel.

Saint Seny serait d'origine Irlandaise.

PLOUÉZEC. — Il y a en réalité deux paroisses de ce nom : *Plouec*, près Pontrieux, et *Plouézec*, près Paimpol, qui se dit en breton *Ploueg-ar-Mor* (Plouec de la Mer). Ce dernier est mentionné *Plohozec-Goilou* (Goëlo) dans une charte de 1184 ; plus anciennement c'est *Plohodec* et *Pluhuduc* (1066). Il n'y a pas à tenir compte de la forme *Plouezenech* donnée par le Pouillé général de 1516, cet ouvrage fourmillant de fautes de transcriptions.

M. Loth (*Noms des Saints Bretons* p. 105) rapproche *hozec, hezec* du cornique *hudic hodic*, et du gallois *hawdd* « facile, paisible ».

TRÉGUIER. — En breton *Tréger* (prov. Treguer désigne plus particulièrement le pays, l'ancien évêché de Tréguier, *pagus Trecorensis*, que la ville elle-même, qui est appelée *Landreger*. Les anciens textes disent d'ailleurs régulièrement : *Lantréguier*, *Lantriguier*. Il y a deux autres *Landreger* en Basse-Bretagne : *Landreger vian* en Trédarzec (C.-d.-N.) et *Landreger* en Theix (Morbihan).

En Cornouaille anglaise on trouve un pays de *Trigger* dont le nom a une origine identique à notre *Treger*. Bien qu'à ma connaissance la chose ne soit pas certifiée par un texte, on peut supposer un nom celtique ancien : *Tricori*, à rapprocher de *Petrucori*, traduit « Les Quatre Armées », et qui a donné en français moderne : *Périgord*. *Tricori* aurait désigné une tribu bretonne insulaire des « trois armées ». Et le nom aurait été apporté en Armorique comme tant d'autres, et donné par les colons bretons à une portion de leur nouvelle patrie, en souvenir du « pagus » qu'ils avaient été obligés d'abandonner.

Un grande quantité de noms, insulaires, en dehors même de ceux qui se justifient par la tradition religieuse, ont ainsi été donnés à divers lieux de l'Armorique ; et il est permis de supposer que ceux qui les ont appliqués étaient originaires de lieux ainsi dénommés en Grande-Bretagne.

Parmi les plus marquants signalons : *Euyas* (district du sud du pays de Galles), identique à *Yvias*, commune du canton de Paimpol ; *Elian*, fontaine célèbre du Pays de Galles, id. à *Elliant*, comm. de Cornouailles ; En-Galles, les paroisses de *Llangollen* et de *Llanelian* sont voisines, et une rivière appelée *Twrch* arrose le pays où elles se trouvent. En Basse-Bretagne les trois communes de *Langollon*, de *Tourc'h* et d'*Elliant* sont également limitrophes. *Cevnmeirch* était le nom d'un *Cymmvd* du nord de Galles. Nous retrouvons ce nom en Cornouaille anglaise sous la forme *Keinmergh* et en Armorique : *Quimerc'h* commune du Finistère et *Queimerc'h* village en Le Cloître (F.) etc. . Je n'attache pas la même importance à quantité d'autres noms comme *Penrhos* (Galles) = *Perros*, *Pooldu* (Cornouaille angl.) = *Pouldu* (F.), *Trefdreath* (n. gallois de Newport) = *Trédrez* (C.-d.-N). etc... dont les termes appartiennent toujours à la langue courante ; mais les noms comme ceux que j'ai cités sont particulièrement intéressants parce que leur sens ayant dû se perdre même avant l'arrivée des Bretons en Armorique, leur utilisation ne pouvait être dictée que par un besoin de maintenir le souvenir de la patrie perdue dans la nouvelle. Dans les temps modernes, les découvreurs de terres nouvelles ont souvent fait de même.

Francis GOURVIL.

Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques.

Essai de Vade-Mecum

pour servir

à l'ÉTUDE de la LITTÉRATURE BRETONNE

(*Suite*)

DEUXIEME PARTIE

I. — Etudes générales sur la Littérature Bretonne.

La Villemarqué : Histoire de la langue bretonne. (*Préface du Dictionnaire français-breton de Le Gonidec*). Saint-Brieuc. R. Prud'homme 1850.

id. : Comparaison de la poésie galloise avec la poésie bretonne. (*Bull. Association bretonne*, II, 1850, 117).

id. : Revue de la poésie bretonne contemporaine (*Revue de l'Armorique*, III, 1844, 98 ; 169).

id. : Le barde Merlin. Sa vie et ses œuvres (*Le Correspondant*, 25 juin 1861).

id. : Les jaculatores bretons. (*Bull. société archéologique du Finistère*, XIII, 1866, 3 ; 27 ; 86 ; 173 ; 316 ; t. XIV, 348 ; XVIII, 15 ; XIX, 42) ; *Bull. association bretonne*, V, 3e série, 1886, 198) ; VI, 1887, 84) ; *Hermine*, IX, 156).

id. : La Renaissance bretonne (*La Bretagne contemporaine*, Nantes, Finistère).

id. : Examen critique des sources bretonnes. (*Contes populaires des anciens bretons*, II, 301).

id. : La poésie bretonne sous Anne de Bretagne. (*Bull. société archéologique du Finistère*, X, 1883, 13).

id. : Les anciens poètes du diocèse de Léon. (*Revue de Bretagne*, 1889, II, 85).

Le Braz (Anatole) : La littérature bretonne. Les Bretons de Bretagne. (La Plume, VI, 1894, 78).

Le Goff P. : Les écrivains bretons du pays de Vannes. (*Revue Morbihannaise*, 1908, 15 ; 41, 341 ; 1914, 93).

Le Goffic (Charles) : L'Ame bretonne, 4 vol. in 12, Paris.

Le Huérou : La langue anglaise et la poésie celtique. (*Revue de Bretagne*, 1858, I, 542).

Lemercier d'Erm : Les Bardes et Poètes nationaux de la Bretagne armoricaine. Rennes, Plihon et Homay. 1919.

Léon (G.) : Essai d'une histoire de la langue bretonne (*Le Clocher breton*, 1908).

Le Scour : La langue bretonne. Petite revue des publications en breton de 1869 (*Telen Gwengam*, 326).

id. : Les jeunes Bardes de Breiz-Izel (*Telen Remengol*, 159).

Luzel : Poésies bretonnes (*Revue française*, 19 et 20 août 1858, reproduit dans l'*Hermine*, 1904).

id. : La Littérature bretonne. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1859, II, 403).

Loth (J.) : Chrestomathie bretonne. Paris, 1 vol. in-8.

Mazade (Ch. de) : Jasmin et les bardes bretons. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1851)

Mélanges d'Arbois de Jubainville. Recueil de mémoires concernant la littérature et l'histoire celtiques, dédié à M. d'Arbois de Jubainville à l'occasion du 78e année de sa naissance, par MM. Collinet, Dottin, Ernault, Grammont Jullian, Le Braz, Le Nestour, Le Roux, Loth, Lot, Meillet, Philippon, Reinach, Vendriez, Paris, in 8.

Missioner Breizad (eur) Abbé Bourdoulous) : Etude historique sur les cantiques bretons. (*Feiz ha Breiz*, 1904, 272 ; 295 ; 331 ; 368 ; 1905, 11 ; 38 ; 206 ; 298 ; 334. Etude non terminée.

Morin (E.) : Revue des publications en langue celtique (*Revue des Sociétés savantes*, III, 2e série ; 1859, 357, IV, 2e série, 1860, 467.

Nicol (E.) : Les écrivains bretons du pays de Vannes. (*Bull. Société polymathique du Morbihan*, 1886, 18 ; 1888, 85 ; 1889, 26 ; 182 ; 1892, 62 ; 1893, 104).

Pradère (O.) : La Bretagne poétique. Brest, in-8. 1856.

Renan : La poésie des races celtiques. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er, février 1854. Reproduit dans *Essais de morale et de critique*.

Rousse (J.) : La poésie bretonne au XIXe siècle. Paris, 1895, in-12.

Stern (L. C.) : Die kornische und die bretonische Literatur, dans *Die Keltischen Literaturen* de Henneberg. Berlin, 1909 ;

Souvestre (Emile) : Langue et poésie. (*Le Finistère* en 1836, 111).

id. : Les derniers Bretons. 1e Edition, Paris, 1836, 4 v. in-8.

id. : Littérature bretonne. Michel Morin. Les fables de Ricou. (*Revue de Bretagne*, IV, 1834, 161).

id. : Ar bugel fur (*Ancienne Revue de Bretagne*, III, 1833, 247).

Tourneur (V.) Esquisse d'une histoire des Etudes celtiques, Liège 1905, in-8.

Littérature bretonne. (*Nouvelle Revue de Bretagne*, I, 1838 39, 29 ; 142 ; 301 ; 436 ; 588).

Vigouroux (F.) : Versions bretonnes de la Bible. (*Dictionnaire de la Bible*, I, 1922-1927).

II. — Etudes sur le théâtre breton

Arbois de Jubainville (d') : Le mystère des Trois Rois à Vannes. (*Revue celtique*, II, 248).

Buléon (abbé) : Le théâtre breton (*Bull. Association bretonne*, 1903).

Cohen (Gustave) : La renaissance du théâtre breton et l'œuvre de l'abbé Le Bayon. (*Le Mercure de France*, 1912).

Ernault (Emile) : Buez Santez Nonn. (*Revue Celtique*, VII, 230, 405).

Ervoan (Pol) : Etude sur le théâtre breton. (*Revue de Bretagne*, 1888).

Héry abbé : Arrêts du Parlement de Bretagne sur les comédies et tragédies. (*Revue de Bretagne*, 1896, II, 140).

La Villemarqué (H. de) : Le théâtre chez les nations celtiques (*Préface aux Grands mystères de Jésus*).

id. Le théâtre breton. Caractère général et valeur historique et littéraire. (*Bull. Association bretonne*, 1851, 32).

id. : Fragment d'un mystère de St-Guénolé). *Bull. Société archéologique du Finistère*, XV, 195).

Le Braz (A.) : Le théâtre celtique. Paris, 1904, 1 vol. in-12).

id. : La représentation des mystères bretons. (*Revue des Traditions populaires*, III, 222).

id. : Le drame dans l'épopée celtique. (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1904).

Feuilleton de « Mouez ar Vro » (39)

Notice sur la Commune DE PLOUGONVEN

(*Suite*)

Cette année, le fabrique paya 120 livres au R. P. de Trogoff, éloquent Dominicain du couvent de Morlaix, pour avoir prêché dans l'église de Plougonven le Carême et l'Avent de 1699. L'évêque de Tréguier, Mgr Olivier Jégou de Kervilio, qui examina le compte. était un janséniste renforcé et ne prisait guère les moines mendiants ni leurs homélies. S'il consentit à allouer les 120 livres, ce fut en défendant «à l'avenir de *salarizer* le prédicateur des deniers de la fabrice, sauf au S[r] recteur et aux paroissiens d'y pourvoir comme ils voiront.» De même, il n'approuva les 102 livres payées au S[r] François, prêtre de Morlaix, et prédicateur du Carême de 1700, qu'à la condition de ne plus renouveler cette dépense.

Il y avait alors une horloge dans le clocher, et Bouriquen en peignit la *montre* ou cadran pour 10 livres. Le fabrique de Saint-Eutrope reçut 9 livres 13 sols pour sa part d'une restitution d'avances faites à propos du payement du *droit de bannière*, corollaire de ce droit d'armoiries que l'ingénieuse fiscalité des ministres de Louis XIV avait imaginé d'imposer à tous les Français vivant noblement ou bourgeoisement. Les frais d'une requête présentée aux juges présidiaux de Quimperd «pour obtenir d'eux la permission aux notaires du lieu de faire estat et procès-verbal des prééminences d'un chacun avant que de commencer à lever le pavé de l'église pour l'applanir» montèrent à 11 livres 10 sols.

Le recteur rédigea ce compte »gratis pour Saint Yves». Le papier timbré employé couta 14 sols. L'évêque ne fit non plus payer son examen, mais son greffier perçut « 5 livres à l'ordinaire», et le repas d'usage qui réunit les comptables, auditeurs de comptes et témoins synodaux au nombre de 11 revint à 5 livres 10 sols. Dûment approuvé, le compte fut alors publié au prône de la grand'messe du 16 mai 1700 La charge était de 1556 livres et la décharge de 1444 livres, d'où un excédent de recettes de 112 livres. A la suite sont les comptes d'Yves Crassin, fabrique de Saint Yves, de Guillaume Le Minec, fabrique du Rosaire, Hervé Le Goff, fabrique de la chapelle du Christ et François Lénau, fabrique du Saint Sacrement. Cette dernière confrérie avait des rentes sur les lieux de Poulfoen, Lesmoualch, Kersuez, Kervoazou et Lezeren. Les dépenses comprennent, en 1699, 42 livres en services et messes, 37 livres en huile pour la lampe et 9 livres en bougie.

Le compte de 1702-03, rendu par Jean Salaün.

Le compte de 1702-03, rendu par Jean Salün de Kerbiquet, fabrique du grand autel, et rédigé de la main du recteur, l'abbé Le Roux de Launnay, nous apprend que son prédécesseur, Messire Hervé de Kerguiziau, chanoine de Léon, était décédé en 1696 redevable à la paroisse de 400 livres qu'il lui avait empruntées « du consentement du général ». Sa succession bénéficiare s'étant trouvée épuisée au profit de créanciers d'un rang plus proche, les paroissiens durent se cotiser, aidés de « certains particuliers », pour restituer cette somme au trésor de l'église.

Le quartier de froment est apprécié 110 sols ou 5 livres 10 sols, en diminution de 1 livre 10 sols, sur le prix de 1700. Quatre chapons valent 2 livres; 6 poulets 1 livre 10 sols; 20 livres beurre, 4 livres, soit 4 sols la livre!... Depuis ce heureux temps, le beurre, qu'on paye couramment aujourd'hui 8 francs la livre, a vu donc augmenter 40 fois sa valeur!

Les articles les plus importants de la décharge du compte ont trait au remaniment du chœur de l'église, dessein coûteux et assez peu utile dans lequel recteur engagea la paroisse. D'abord, on paya 161 livres 10 sols « aux juges présidiaux de Quimper et au commissaire qui auroit descendu de leur part pour faire procès-verbal de l'état et disposition du grand pignon d'icelle et de la maîtresse vitre y estant, ensemble des écussons de ladite vitre, le tout pour parvenir à l'embelissement de ladite église en éloignant et poussant ledit pignon sur le cimetière d'icelle à telle distance que l'on put y pratiquer une lanterne de la grandeur convenable au grand autel, avec deux grandes vitres aux côtés ».

Quoi qu'en dise le bon recteur, la beauté de son église ne gagna rien à cet ouvrage, qui rompit l'harmonie et l'unité d'un charmant édifice gothique pour l'unique plaisir de dresser au milieu du chœur un autel *à la Romaine*, selon le goût de l'époque. Mais sachons-lui gré du moins d'avoir respecté la magistrale fenêtre du chevet, avec son riche remplage flamboyant, et ses vitraux coloriés dont la perte ultérieure ne lui est pas imputable.

Le salaire des tailleurs de pierre s'éleva à 445 livres. Presque tous les ouvriers de la paroisse, charpentiers, scieurs, menuisiers, maçons, paveurs, maréchaux, *darbareurs* même ou manœuvres, s'employèrent à la besogne et y trouvèrent quelque profit. L'ensemble du travail, en comprenant les dépenses soldées au compte de 1703, coûta environ 2.000 livres, et Messire Le Roux de Launay eut la satisfaction de faire graver en grandes capitales son nom et son titre de docteur de Sorbonne, sur le soubassement du pignon.

Le fabrique remontre que, selon l'ordonnance épiscopale du 18 mai 1700, le soin des affaires temporelles et civiles du général ne le concerne plus, puisqu'il y a dans la paroisse un syndic qui doit en prendre le soin ; mais que cependant il vient d'être frappé d'une amende de 22 livres par le procureur du Roi de Morlaix, délégué de Monsieur l'Intendant, faute à lui de s'être présenté pour faire tirer au sort les jeunes gens de la paroisse. Aussi requiert-il du commissaire que le montant de cette amende lui soit passée en déduction de compte, ne l'ayant encourue que par suite de son obéissance aux volontés du seigneur évêque. L'argument, quoique spécieux, lui valut seulement la remise d'une moitié de son amende, et l'autre fut laissée à sa charge.

(*A suivre*)

L. LE GUENNEC.